1737 (1e avril)

INSTRUCTION PASTORALE, ET ORDONNANCE

DE MONSEIGNEUR L'ARCHEVÊQUE PRINCE D'EMBRUN;

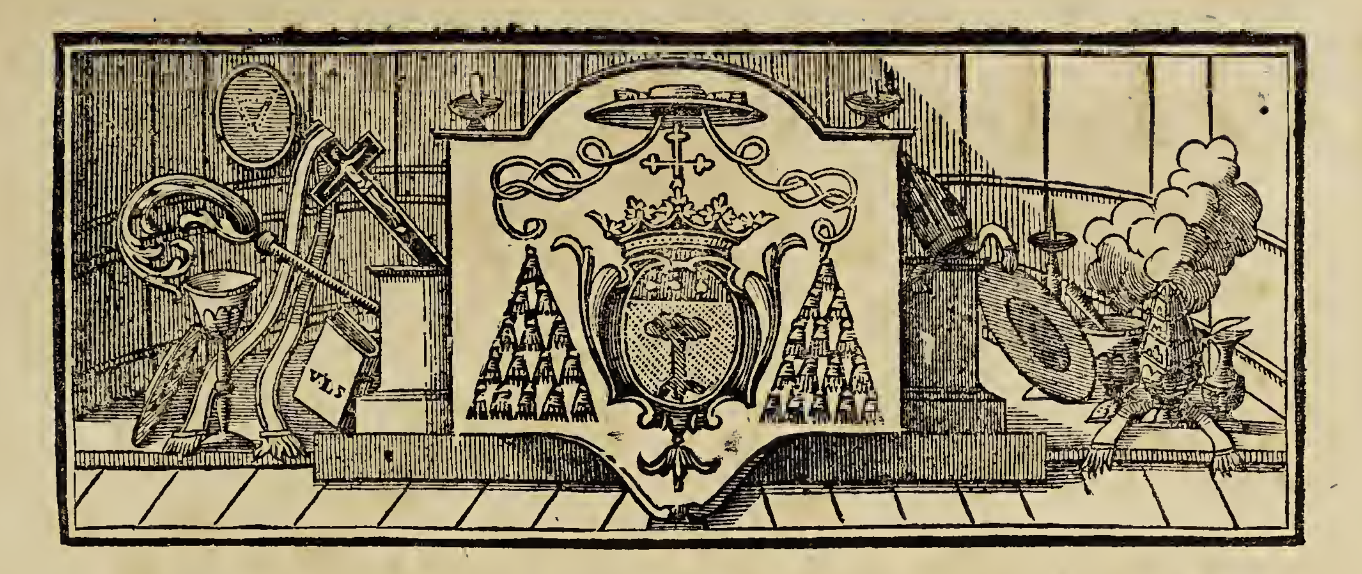
Portant condamnation d'un Livre, qui a pour titre : Histoire du Concile de Trente, écrite en Italien par Fra-Paolo Sarpi de l'Ordre des Servites, & traduite de nouveau en François avec des notes critiques, historiques & théologiques, par Pierre-François le Courayer Docteur en Théologie de l'Université d'Oxford, Chanoine Régulier & ancien Bibliotequaire de sainte Geneviéve de Paris, *imprimée en deux volumes in 4°. à Amsterdam, chez J. Wetstein & G. Smith* 1736.



A PARIS,

Chez la Veuve Mazieres & J. B. Garnier, Imprimeurs & Libraires de la Reine, ruë saint Jacques à la Providence.

M.DCCXXXVIII.



INSTRUCTION PASTORALE, ET ORDONNANCE

DE MONSEIGNEUR L'ARCHEVÊQUE

PRINCE D'EMBRUN.

Portant condamnation d'un Livre qui a pour titre : Histoire du Concile de Trente, écrite en Italien par Fra-Paolo Sarpi de l'Ordre des Servites, & traduite de nouveau en François, avec des notes critiques, historiques & théologiques, par Pierre-François le Courayer Docteur en Théologie de l'Université d'Oxford, Chanoine Régulier & ancien Bibliotequaire de l'Abbaye de sainte Geneviéve de Paris, *imprimée en deux volumes in 4°. à Amsterdam chez J. Wetstein & G. Smith* 1736.



IERRE DE GUERIN DE TENCIN, par la miséricorde de Dieu, Archevêque Prince d'Embrun, Prince & grand Chambellan du saint Empire, Assistant au trône Pontifical, Conseiller du Roi en tous ses Conseils, à tout le Clergé Séculier & Régulier

exempt ou non exempt, & à tous les Fidéles de notre Diocèse : Salut & Bénédiction.

Marc-Antoine de Dominis Archevêque de Spalatro crut autrefois ne pouvoir mieux se concilier la bienveillance des Protestans, chez qui il s'étoit réfugié, qu'en publiant l'Histoire du Concile de Trente, telle qu'il l'avoit reçûë des mains de Fra-Paolo. Le titre seul sous lequel il la fit paroître, sembloit lui assurer les applaudissemens de ceux à qui il vouloit plaire : ce titre dont il présumoit qu'ils seroient si contens, & qui en effet marquoit de sa part un entier dévouëment au Parti, étoit conçu en ces termes : *Histoire du Concile de Trente, dans laquelle on découvre tous les artifices qu'employa la Cour de Rome pour empêcher qu'on n'y exposât la vérité des dogmes, & qu'on ne traitât de la réforme de la Papauté & de l'Eglise.*

L'Histoire étoit précédée d'une Epitre Dédicatoire à Jacques Roi de la grande Bretagne ; & de Dominis y faisoit sa cour aux Protestans, aussi ouvertement que dans le titre de son Ouvrage : il ne s'y expliquoit pas avec plus de retenuë, le caractere & les vûës de Fra-Paolo y étoient exposés au naturel, sans déguisement, & avec une clarté dont l'éditeur imprudent n'avoit pas senti les conséquences. *L'Italie, Sire, ne manque point*, disoit-il, *d'esprits vifs, libres en Dieu, qui ayant secoüé intérieurement le joug de la servitude déplorable sous laquelle on les tient opprimés, voient d'un œil pur & serain les ténébres que l'on a répanduës sur les choses de la Religion, & ne s'apperçoivent que trop des fraudes & des artifices dont se sert la Cour de Rome pour maintenir sa grandeur temporelle, pour opprimer la*

véritable doctrine Chrétienne, *en donnant pour article de foi*, *des faussetés & des mensonges*, *& en faisant servir à l'oppression & à l'esclavage de l'Eglise*, *les armes que l'Esprit de l'Eglise lui a mises en main pour sa défense*, *& pour la destruction des héréſies & des abus*........ *C'est ce qui s'est vû clairement*, continuoit-t'il, *dans le dernier Concile de Trente*, *qui quoiqu'il nous ait été donné pour un Concile légitime*, *pur & saint*, *a été néanmoins rempli de fraudes*, *de tromperies*, *de passions*, *de violences*, *que l'auteur de cette Histoire a découvertes avec beaucoup de soin*, *& exposées dans le détail.*

Une sincerité si indiscrette de la part de Marc-Antoine de Dominis déplut aux Protestans : ils sentirent que c'étoit avertir le lecteur d'être sur ses gardes, & lui donner un préservatif contre la séduction, que d'annoncer par la Préface & dès le titre du Livre, que la foi du Concile de Trente y étoit combattuë : aussi l'un & l'autre furent-ils supprimés dans les secondes éditions ; mais ce retranchement ne put être secret : la précaution devint inutile, & les vrais Catholiques ne regarderent qu'avec horreur, un Livre dont les Protestans eux-mêmes avoient craint de manifester le dessein ; un Livre dont il avoit fallu cacher l'iniquité, & en faveur duquel ils n'avoient esperé de surprendre les suffrages, qu'en s'abstenant de l'annoncer sous son véritable titre.

C'est sur le plan de ce fameux apostat, sous les mêmes auspices, & au milieu de la même nation que Frere François le Courayer, ci-devant Chanoine Régulier de sainte Geneviéve, & à présent Docteur en Théologie de l'Université d'Oxfort, reproduit la

même Hiſtoire, & qu'encheriſſant ſur de Dominis, il ſe porte à de plus énormes excès. C'eſt peu de renouveller les diſputes & les calomnies des ſectaires contre ce Concile auguſte qui a foudroyé les erreurs de Luther & de Calvin; il s'efforce d'établir un ſiſtême qui tend à juſtifier toutes les Religions, & à ravir à la ſeule véritable, les caracteres qui la diſtinguent. Ses premiers égaremens nous avoient préparé au ſcandale que nous déplorons. Engagé dans le Parti funeſte qui cauſe aujourd'hui tant de troubles, il s'étoit accoutumé à mépriſer l'enſeignement des premiers Paſteurs: flétri par ſon Archevêque, par une nombreuſe Aſſemblée d'Evêques, par le Concile de cette Métropole, au ſujet d'un Livre où il avoit entrepris de concilier les vérités Catholiques avec les erreurs Anglicanes, il s'étoit roidi contre les cenſures, & il avoit vû ſans en être effrayé, l'excommunication lancée ſur lui * par le Général de ſon Ordre. Faut-il donc s'étonner qu'il ait foulé aux pieds les engagemens les plus ſacrés, qu'il ait même renoncé aux apparences de la Catholicité, & que métamorphoſé en Docteur de l'Egliſe Anglicane, il ait cherché dans le ſein de l'héréſie, comme de Dominis, un azile où il pût en ſureté, exhaler contre le ſaint Siége & contre les déciſions de l'Egliſe, tout le venin dont il étoit rempli? Quand on vient à méconnoître la régle qui ſeule peut fixer notre foi; quand on ſe livre entierement à ſa paſſion; quand il n'y a plus que l'orgueil, que l'opiniâtreté qui décident de ce que l'on

* Sentence du Général de ſainte Geneviéve, qui déclare le P. le Courayer avoir encouru l'excommunication &c. du 30. Janvier 1728.

doit croire; dans cette déplorable ſituation d'eſprit, dans cette privation de toute ſaine lumiere, quelles barrieres ne franchit-on point? N'eſt-on pas entraîné d'abîme en abîme?

» Nous avons trouvé, diſoit Luther *, le moyen » d'énerver l'autorité des Conciles, de nous oppoſer » ſans crainte à leurs déliberations, de nous rendre » juges de leurs décrets, & de prononcer ſur la vé- » rité de tout ce qui a été approuvé par quelque » Concile que ce ſoit. « Quel langage inſenſé! C'eſt Luther, c'eſt un héréſiarque qui parle. Le ſieur le Courayer parleroit-il comme lui? Nous n'en ſçaurions douter: il marche dans la même route; il y fait les mêmes efforts contre nous; & ſi les armes qu'il emploïe, étoient telles qu'elles puiſſent renverſer l'autorité du Concile de Trente, ç'en ſeroit fait des Conciles précédens: leurs oracles ne ſeroient que des oracles incertains, des oracles hazardés, de faux oracles: ils n'auroient enſeigné que des erreurs, & ils ne nous auroient tranſmis qu'un amas d'opinions humaines, que des déciſions arbitraires: ainſi nous n'aurions plus qu'une Religion compoſée par les hommes; & la véritable, quoique ſcellée du ſang d'un Dieu, auroit diſparu dès ſon origine: ainſi nous n'aurions plus cette Egliſe contre qui les portes de l'Enfer ne prévaudront jamais; qui ſuivant la Parole éternelle, doit être inaltérable dans ſa foi, dans ſes dogmes, dans ſes principes? Cette Egliſe, qui pendant que tout change, & que tout varie parmi les hommes, n'a jamais

* Via nobis facta eſt enervandi auctoritatem Conciliorum, & liberè contradicendi eorum geſtis, & judicandi eorum decreta, & quidquid verum videtur, ſive probatum fuerit à quocumque Concilio. *Luther. prop.* 29.

changé, & dont l'immutabilité promiſe par Jeſus-Chriſt, continuée juſques à nous, malgré nous-mêmes & nos paſſions, eſt un argument ſi invincible & ſi divin de la vérité de la Religion : cette Egliſe aujourd'hui ne ſeroit plus ; & ces Aſſemblées auguſtes qui la repréſentent, ſe verroient dépouillées de toute leur autorité. Les principes du Livre que le ſieur le Courayer nous donne, ne conduiſent pas à de moindres conſéquences. Vous en étes indignés, ſans doute, M. T. C. F. cette indignation nous conſole & nous raſſure, elle vous prépare à recevoir avec docilité les inſtructions que notre miniſtere nous oblige d'oppoſer au danger de la ſéduction.

Le ſieur le Courayer ranime le poiſon d'un ouvrage qui devroit à jamais être oublié : il le comble d'éloges : diſons mieux, il pouſſe l'adulation pour l'auteur, juſqu'à une eſpece d'apothéoſe ; & comme ſi ce n'étoit point aſſez de remettre au jour un Livre ſi pernicieux, & de lui prodiguer tant d'applaudiſſemens, il y ajoûte des notes encore plus ſcandaleuſes que le texte même, & il les débite avec ce ton de hauteur & de confiance qui ne ſeroit pas tolerable dans le perſonnage revétu de la plus grande autorité. Faiſons connoître à fond l'Hiſtorien dont le ſieur le Courayer ſe déclare admirateur : montrons ce que l'on doit penſer du ſieur le Courayer lui-même, qui érigeant en ſa perſonne un tribunal ſupérieur au Concile de Trente, met tout en œuvre pour ſapper, s'il le pouvoit, l'Egliſe juſques dans ſes fondemens ; & vous penſerez avec nous, M. T. C. F. ce que diſoient deux grands Empereurs aux Peres du Concile de Calcédoine, » que

» * c'eſt être impie & ſacrilége, d'entreprendre de ſou-
» mettre à ſon jugement la déciſion de tant d'Evê-
» ques ; que c'eſt une folie d'emprunter le ſecours
» d'une fauſſe lumiere, au milieu du jour le plus
» éclattant ; que c'eſt faire injure à un Concile digne
» de toute vénération, d'oſer s'élever contre la ſa-
» geſſe de ſes decrets. «

PREMIERE PARTIE

où l'on examine l'Hiſtoire de Fra-Paolo.

§.

Fra-Paolo étoit un vrai Proteſtant.

IL ne tient pas au ſieur le Courayer, que nous ne regardions Fra-Paolo comme un de ces génies merveilleux, qui font honneur à la Religion par la ſainteté de leur vie, par l'éclat de leur vertu, par le mérite de leurs travaux, par la pureté de leur zéle. *Il termina ſaintement*, dit-il, *une vie commencée dans l'innocence, employée au bien public, expoſée à la calomnie & à la violence, & finie dans la paix & la ſimplicité d'une ame juſte, qui ſe repoſe ſur la bonté de Dieu & l'obſervation de ſes Loix.* Il va même juſqu'à prétendre que ſa mort fut accompagnée de ſi-

Vie de Fra-Paolo p. 69. & 70.

* Ceſſet jam prophana contentio : nam verè impius ſacrilegus eſt, qui poſt tot ſacerdotum ſententiam, opinioni ſuæ aliquid tractandum relinquit. Extremæ quippe dementiæ eſt, in medio & perſpicuo die commentitium lumen inquirere : quiſquis enim... aliquid alterius diſcutit, mendacium quærit, injuriam facit judicio religioſſimæ Synodi. *Edict. Valen. & Mart. Act. Conc. Calcedon.*

gnes éclattans que la Cour de Rome n'auroit pû s'empêcher de regarder comme des préjugés de sainteté, si l'esprit de vengeance & de malignité ne l'eût emporté sur ce qu'elle devoit à la réputation *d'un homme qui étoit mort épuisé de travaux, & comblé de mérites aux yeux de ceux qui ne sçavent estimer dans* Ibid. *les hommes, que ce qui est véritablement estimable, c'est-à-dire la science, la sagesse & la vertu.*

Le portrait que nous ont laissé de Fra-Paolo & les Catholiques & les Protestans, ne ressemble point à celui que le sieur le Courayer vient de tracer : tous l'ont peint avec des couleurs bien différentes ; l'artifice, le déguisement, l'hipocrisie sont les principaux traits du tableau. Ses Lettres particulieres d'ailleurs ne laissent aucune ressource à ses défenseurs : non seulement le Protestant s'y montre à découvert, mais le Protestant qui l'est tout à la fois, par goût, par haine, par intérêt, par ambition, & qui l'est jusqu'à la fureur.

Parmi les sçavans de l'Eglise Catholique écoutons le grand Evêque de Meaux réfutant le Docteur Burnet Evêque de Salisburi : » On se doit bien garder, » dit-il, d'ajoûter foi à notre Historien, en ce qu'il » prononce touchant le Concile sur la foi de Fra- » Paolo, qui n'en est pas tant l'historien, que l'en- » nemi déclaré. M. Burnet fait semblant de croire » que cet auteur doit être pour les Catholiques au » dessus de tout reproche, parce qu'il est de leur » parti ; & c'est le commun artifice de tous les Pro- » testans : ils sçavent bien en leur conscience, que » Fra-Paolo, qui faisoit semblant d'être des nôtres, n'étoit

Hist. des Var. L. 7. n. 108. p. 447. de l'Edit. in 4°.

» n'étoit en effet qu'un Proteſtant habillé en Moine.
» Perſonne ne le connoiſſoit mieux que M. Burnet
» qui nous le vante : lui qui le donne dans ſon Hiſ-
» toire de la Réformation, pour un auteur de notre
» Parti, nous le fait voir dans un autre Livre qu'on
» vient de traduire en notre Langue, comme un
» Proteſtant caché....... qui diſoit la Meſſe ſans y
» croire, & qui demeuroit dans une Egliſe dont le
» culte lui paroiſſoit une *idolatrie*.

Ce ne ſont pas-là de ſimples ſoupçons de la part de l'illuſtre Controverſiſte : ce ne ſont point des réflexions jettées au hazard, & qu'il crût ſuſceptibles de contradictions ; il parle d'un ton ferme & dans un Ouvrage en quelque ſorte Polémique, où une accuſation mal fondée eût été bien-tôt relevée par des adverſaires habiles & intereſſés à prendre ce grand homme en défaut : aucun cependant ne s'eſt aviſé de crier à la calomnie, ni ſur l'accuſation que M. Boſſuet intentoit contre Fra-Paolo, ni ſur celle qu'il formoit contre Burnet, en lui reprochant d'être tombé en contradiction avec lui-même. Eh comment en effet cet Evêque Anglican auroit-il pû colorer tant de faits qu'il avoit tranſmis lui-même à la poſterité ?

C'eſt particulierement de Burnet que nous avons appris que les liaiſons de Fra-Paolo avec * Guillaume Bedell étoient intimes, que Fra-Paolo » communiqua » ſon intérieur à Bedell, & déclara qu'il avoit plus » appris de lui en toutes les parties de la Théologie

Burnet, Vie de Guill. Bedell p. 8. & 9.

* Proteſtant, Aumônier de l'Ambaſſadeur d'Angleterre à Veniſe, & depuis Evêque de Kilmore.

» ſpéculative & poſitive, que d'aucune autre perſon-
» ne qu'il eût jamais pratiquée ;

Ibid p. 14. 15. C'eſt encore de Burnet que nous avons appris ſes intrigues (de Fra-Paolo) & ſes manéges pour fomenter la rupture entre le Pape & la République de Veniſe, & la pouſſer juſqu'à une entiere ſéparation, non ſeulement de la Cour, mais de l'Egliſe de Rome ;

Ibid. Sa réſolution de prendre pour modéle la Liturgie Anglicane, en cas que le démêlé entre ces deux Puiſſances produisît l'effet qu'il attendoit ;

Son attention & ſon activité à ſeconder la négotiation de l'Ambaſſadeur d'Angleterre, chargé d'offrir à la République toute ſorte de ſecours, & de lui repréſenter le Pape comme le principal auteur de tous les maux de la Chrétienté ;

Ses inſtances auprès du même Ambaſſadeur, pour qu'il préſentât au Sénat les promonitions du Roi
» Jacques à tous les Princes Chrétiens, dont lui
» & ſes aſſociés ſe promettoient un grand ſuccès
» pour l'exécution de leurs deſſeins ;

Ibid p. 17. Son deſeſpoir, lorſque toute la réponſe qu'on fit à l'Ambaſſadeur, fut que » le Sénat remercioit le Roi
» ſon maître de ſa bonne volonté ; qu'il étoit d'ac-
» cord avec le Pape, & que par le traité qu'il avoit
» fait, il s'étoit engagé de ne ſouffrir aucun change-
» ment dans la Religion ;

Ibid p. 18. Son projet de paſſer en Angleterre ; & quand il vit qu'il ne pouvoit l'exécuter, ſon obſtination à s'éloigner de plus en plus du culte qu'il voyoit établi.

Ces traits ſont parlans : ils prouvent invinciblement que Fra-Paolo étoit un Proteſtant, & que le

Docteur Burnet ne pouvoit l'ignorer. Nous avons encore des preuves plus décisives, c'est toujours Burnet qui nous les fournira. » Il avoit sur plusieurs points des Ibid.
» méthodes particulieres, mais qui adoucissoient
» plûtôt les remords de sa conscience, qu'elles ne les
» calmoient tout à fait. En disant la Messe il omet-
» toit une grande partie du Canon, & principale-
» ment les oraisons où le sacrifice est offert à l'hon-
» neur des Saints : il ne les prioit jamais, & gar-
» doit le silence aux parties de l'Office qui étoient
» contre sa conscience. Dans les discours particuliers
» & dans les confessions, il détournoit le peuple
» de ces abus, & leur donnoit des véritables idées
» de la pureté de la Religion Chrétienne : il espe-
» roit ainsi jetter une semence dans les esprits, qui
» porteroit son fruit dans une autre saison, & s'ima-
» ginoit pouvoir vivre sans tache dans une Eglise
» qu'il croyoit corrompue «. Ainsi donc Fra-Paolo intérieurement déterminé pour le Protestantisme, ne donnoit à la Religion Catholique, qu'un exrérieur temperé par *des méthodes particulieres :* il célébroit l'adorable sacrifice de nos Autels, où il ne voyoit qu'idolatrie ; mais pour ne pas participer à la prévarication, *il omettoit une grande partie du Canon.*

Il assistoit à l'Office divin ; mais il évitoit de prier les Saints que nous invoquons, & *gardoit le silence aux parties de l'Office qui étoient contre sa conscience.*

Il entendoit les confessions : mais ce ministere, il ne l'exerçoit que *pour détourner le peuple des abus* qu'il supposoit dans l'Eglise Romaine, & pour donner à ses pénitens, *des véritables idées de la Religion* p. 17.

Lett. de F. P. *Chrétienne*, ou plutôt pour leur inſpirer le goût de la *réformation* après laquelle il *ſoupiroit*.

Il vivoit dans une Egliſe qu'il croyoit corrompue; mais comme dans le fond il en déteſtoit les dogmes, & qu'il ne conſervoit que les dehors de la Catholicité, il s'imaginoit pouvoir y vivre ſans tache.

Méthodes hypocrites, méthodes exécrables, au moyen deſquelles toutes les Religions du monde s'allieroient enſemble. Le Catholique pourroit ſans ſcrupule communiquer avec les différentes Sectes qui partagent l'Univers, prendre part à leur culte, pratiquer leurs cérémonies, réciter leurs prieres, & être tout à la fois Quaker, Anabaptiſte, Socinien, & Catholique. Tels étoient les principes de celui que le ſieur le Courayer nous donne pour un homme au-deſſus de tout reproche.

Burnet ne nous a pas caché que les Proteſtans mêmes ſcandaliſés d'une conduite ſi inconſéquente, ne
Ibid. p. 19. purent s'empêcher de la reprocher à Fra-Paolo, & de
» lui repréſenter, que malgré ſes adouciſſemens, il
» étoit toujours dans une communion idolâtre; que
» par ſon exterieur, il autoriſoit le faux culte; que
» ſon exemple qui étoit de grand poids, portoit les
» autres à demeurer dans l'habitude de ſuperſtition,
» ſans examen & ſans ſcrupule.

Ces repréſentations ne prouvent-elles pas que les Proteſtans ſçavoient à quoi s'en tenir ſur la Religion de Fra-Paolo, & qu'ils étoient convaincus qu'au fond de ſon cœur il n'en avoit point d'autre que celle des
Lett. 7. p. 36. Réformés ? Mais pourquoi recourir à d'autres témoins, quand il nous apprend lui-même que s'il ne

ſe déclaroit pas hautement en faveur de la Religion Proteſtante, c'étoit une réſerve qu'il croyoit ſage, une modération qu'il jugéoit néceſſaire, parce que les conjonctures ne lui permettoient pas de ſe livrer inconſiderément à des démarches précipitées, plus capables de déconcerter ſes projets, que d'en avancer l'execution.

Pourrions-nous ne pas relever le peu de bonne foi du ſieur le Courayer, qui oſe avancer que ce *fut aux avis de Fra-Paolo, que fut dû le reſpect avec lequel le Sénat ſe défendit contre Paul V. que toujours renfermé dans les bornes d'une défenſe légitime, il trouva moyen de maintenir les droits de ſa patrie, ſans entreprendre ſur ceux de l'Egliſe; que c'eſt par ce ſage temperamment qu'il prévint le ſchiſme que les Romains étoient prêts d'exciter, & que ſi Fra-Paolo n'eût eu plus de modération, qu'ils n'avoient montré de prudence, Paul V. eût bien-tôt fait naître en Italie, une révolution auſſi funeſte à ſes intérêts, que celle qu'avoit produit en Allemagne la diſtribution ſcandaleuſe des Indulgences ſous Leon X?* Vie de F. P. p. 61. 62.

Qui ne croiroit à entendre ce diſcours, que Fra-Paolo étoit en effet le pacificateur des troubles, & que ſa modération éteignit le feu que l'imprudence prétenduë du ſouverain Pontife avoit allumé? Le ſieur le Courayer n'ignoroit pas cependant les faits que nous venons de rapporter: il cite ſouvent & avec éloge la Vie de Bedell: de plus pouvoit-il réſiſter au témoignage que Fra-Paolo ſe rend à lui-même dans les Lettres ſecrettes, qu'il addreſſoit à des Proteſtans ſes amis & ſes confidens? Le ſieur le Courayer les avoit auſſi ſous les yeux; que n'en uſoit-il pour ren-

dre gloire à la vérité ? C'eſt-là que Fra-Paolo développe ſes ſentimens, ſes deſſeins, ſes intrigues, ſes deſirs ; & ſes Lettres ne ſçauroient être regardées comme des diſcours qui échapent dans la chaleur de la diſpute, ou comme des effets d'un zéle outré pour la cauſe de ſa patrie ; elles ſont toutes écrites après l'accommodement conclu entre le ſouverain Pontife & la République de Veniſe ; il ne ſera pas inutile d'en rapporter quelques extraits.

Lett. 2. Fra-Paolo témoigne ſon chagrin de ce que Paul V. ne fait pas quelque nouvelle entrepriſe qui pût occaſionner de nouveaux troubles. Il rend compte des ménagemens auſquels le zéle des Sénateurs pour la Religion de leurs peres, le contraint de s'aſſujettir, non

Lett. de F. P. p. 9. » ſeulement pour ne pas laiſſer appercevoir aucune » nouveauté, mais encore pour n'en pas même faire » naître le moindre ſoupçon.

Lett. 3. p. 18. & 19. Quelle peinture ne fait-il point de ſa patrie ? C'eſt un infirme, dit-il, dont le mal a paſſé depuis longtems pour incurable. » Il arriva une criſe qui donna » quelque eſpérance de guériſon : les Médecins crurent guérir le mal en donnant de bons alimens au » malade, ſans faire attention à cet avis d'Hypocrate, que la nourriture eſt pernicieuſe à un corps » mal affecté. Si alors, ſuivant le principe de l'art, » on eût executé la bonne maxime, que les grands » maux demandent des remédes extrêmes, on eût » peut-être pû réüſſir.

Il ne faut pas oublier que cette Lettre eſt écrite à un Calviniſte : elle n'aura pas beſoin de commentaire ; on comprendra que *le mal incurable* dont il eſt parlé,

n'eſt autre choſe que l'attachement des Sénateurs de Veniſe à l'Egliſe Romaine, & leur diſpoſition à ne point ſouffrir de changement dans la Religion; que par la *criſe ſurvenuë, & qui donnoit l'eſpérance d'une guériſon prochaine*, il déſigne le démêlé entre le Pape & la République, & l'établiſſement du Proteſtantiſme; qu'alors la conjoncture étoit favorable, qu'on la laiſſa échaper; qu'on ne voulut aller que par degrés, qu'on ſe contenta de donner *de bons alimens au malade*, c'eſt-à-dire, d'inſinuer quelques maximes de la réforme; mais que ce n'étoit pas aſſez pour un mal invétéré, le zéle de l'ancienne Religion étant trop profondément gravé dans le cœur des peuples; qu'on auroit dû d'abord employer le reméde extrème, que la grandeur du mal rendoit néceſſaire; qu'il auroit fallu profiter de la diviſion, pour en venir *à une entiere ſéparation. non ſeulement de la Cour, mais de l'Egliſe de Rome.* Ainſi Fra-Paolo Proteſtant lui-même parloit-il aux Proteſtans pleins d'eſtime & de vénération pour lui : ils ne furent point abbatus par les regrets & le déſeſpoir auquel il paroiſſoit s'abandonner : ſes talens ſoutenoient leurs eſperances : ils le ſolliciterent de redoubler ſes ſoins pour les intérêts de la cauſe commune. Quelle fut ſa réponſe? » Qu'il » ſeroit ſans doute très-avantageux de s'employer au » ſervice de Dieu ſans aucun reſpect humain, ſi tou- » tes les circonſtances le permettoient; mais qu'en » agiſſant à contre-tems, au lieu de faire le bien, on » empêche celui qui dans la ſuite étant fait à propos, » produiroit quelque bon effet.

Lett. 7. du 8. Juillet 1608. p. 26.

Dans un accès de mauvaiſe humeur contre ſes com-

Lett. 6. p. 29. patriotes il s'écrioit : » *Ces Papicoles* ſont devenus ſi » inſolens, qu'il n'eſt plus poſſible de vivre avec eux. *Ces Papicoles ;* quelle expreſſion dans la bouche d'un Religieux qui ne ſeroit pas dévoüé au ſchiſme ! D'un autre côté les ordres rigoureux du Sénat pour fermer

Ibid. l'entrée aux Livres Proteſtans, ne lui déplaiſoient pas : mais quel étoit ſon motif ? il eſperoit que les peuples s'aigriroient contre leur Souverain ; que l'attention à les priver des Ecrits qui combattoient la foi de l'Egliſe Romaine, exciteroit en eux un déſir plus ardent de les lire, de ſe remplir de leur doctrine ; & les détermineroit enfin à ſecouer le prétendu joug auſquels ils étoient aſſujettis : ſont-ce là des ſentimens qui caracteriſent le Catholique, le citoyen, l'honnête homme ? la paſſion de l'héréſie peut ſeule

Lett. 44. les inſpirer. En effet, quel autre qu'un Proteſtant auroit oſé oppoſer ce qu'il appelloit *gens de bien*, c'eſt-

Ibid. à-dire les Proteſtans, à ceux qu'il appelloit *Papiſtes*,

Ibid. c'eſt-à-dire les Catholiques ? Quel autre ſe ſeroit irrité des meſures qui furent priſes alors pour conſerver la paix parmi les Princes Catholiques, & prévenir les horreurs de la guerre ? Quel autre ſe ſeroit aviſé de

Ibid. reprocher à Henri IV. de s'être uni avec le Souverain Pontife, & d'avoir par-là mis les Catholiques en état de l'emporter ſur les Sectaires ? Quel autre auroit voulu que ce grand Roi ſe fût attaché les prétendus *gens de bien, les mécontens & les politiques*, parce qu'étant tous contraires aux Papiſtes, s'il y avoit eu guerre en Italie, tout auroit bien été pour la Reli-

Vie de F. P. p. 64. gion, & l'Evangile auroit eu cours ? Quel autre auroit ſuppoſé dans l'Egliſe une *démangeaiſon de faire de nou-*

veaux

veaux dogmes. Quel autre enfin auroit applaudi à Bedell, ſoutenant » qu'il y avoit quelque évidence que » le Pape étoit l'Antechriſt? » Ibid.

Même eſprit dans toutes les Lettres de Fra-Paolo; mêmes deſirs de voir naître une guerre de Religion. Il en conçoit les plus grandes eſpérances en faveur de la Réforme : il y coopere par ſes conſeils; » il ne voit point de reméde pour conſerver & entretenir le peu de bien qui reſte à Veniſe, que » d'y faire venir pluſieurs Agens des Princes Réformés, ſur tout des Griſons, parceque ceux-ci feroient l'exercice de leur Religion en Italien. Lett. 47. & 58. Lett. 51. p. 291.

Ce n'eſt pas au ſeul Bedell qu'il ouvre ſon cœur, il déplore encore avec d'autres amis Calviniſtes les mauvais ſuccès de la Réforme. » Le véritable état » de nos affaires, *dit-il*, m'a tiré les larmes des » yeux, parceque conſiderant qu'ici les choſes ne » vont pas mieux, non plus qu'en Allemagne, je me » perſuade que c'eſt la volonté de Dieu que nous vi» vions encore ſous le joug. Ibid p. 290.

Ici, il déclare que le Duc de Nevers avoit fait un grand mal d'avoir applani les voies à la réconciliation d'Henri le Grand : il déſire dans le Prince de Condé, une ſageſſe qui lui faſſe adopter le Parti des Proteſtans : il applaudit à la conſtance du Duc de Sully dans la Religion réformée. Lett. 53 p. 304. & 305.

Là, il avertit les Hugenots, » qu'on ne doit pas » compter ſur le nouvel Ambaſſadeur de Veniſe en » France, parcequ'il étoit Papiſte : il ſeroit ravi d'ap» prendre que les affaires des Réformés s'y raccom» modaſſent, parceque c'étoit-là *ce qu'il y a de bon* Lett. 54. p. 331.

» dans le monde : il fait l'éloge de leur conduite & de leur démarche, & il souhaite que Dieu béniſſe leurs projets : il les exhorte » à ſe faire reſpecter » & à ne point ſe laſſer de demander, parceque » tout ce qu'ils obtiendront ſera pour le ſervice de » Dieu. «

Lett. 76. p. 20.

Il s'éléve une diſpute à l'occaſion d'une Thèſe, dans laquelle les Dominicains ſoutenoient le ſentiment de l'infaillibilité du Pape, & de ſa ſupériorité ſur le Concile: Fra-Paolo écrit auſſi-tôt » qu'il falloit profiter d'une » conjoncture ſi favorable « ; que » cette controverſe » exciteroit une ſédition parmi les Papiſtes « ; que » ſi les » Réformés favoriſoient le Parti des Libertés, lequel, » dit-il, ſans être parfait eſt un peu moins mauvais que » le Parti contraire..... on viendroit à bout de perdre Rome », & » que la Religion ſe réformeroit d'elle-même. » Fra-Paolo penſoit-il bien des Libertés de l'Egliſe Gallicane, quand il croyoit leur faire grace, en ne regardant la doctrine qui en eſt le fondement, que comme moins mauvaiſe que l'opinion contraire ? Mais quelle eſt la raiſon du conſeil qu'il donnoit aux Calviniſtes, de favoriſer nos maximes ? il ne la cache pas : c'eſt pour diviſer le chef d'avec les membres, le Pape d'avec les Evêques, & par cette diviſion faciliter le progrès des nouvelles erreurs.

Lettr, 65. p. 373.

Avant l'héréſie de Luther, on a vû des Catholiques déſirer que la diſcipline de l'Egliſe fût rétablie dans ſa premiere vigueur ; mais il étoit réſervé aux Luthériens & aux Calviniſtes, de penſer que la perte de l'Egliſe Romaine & de ſon Chef, en dût être le fondement.

Il y a eu des Docteurs Catholiques, dit M. Boſſuet » qui ont déploré les abus, & ont demandé la réforma- » tion : Gerſon eſt le plus célébre de tous, & nul n'a pro- » poſé avec plus de force la réformation de l'Egliſe dans » le Chef & dans les membres. Dans un ſermon qu'il » fit après le Concile de Piſe devant Alexandre V. » il introduiſit l'Egliſe demandant la réformation » & le rétabliſſement du Royaume d'Iſrael : mais » pour montrer qu'il ne ſe plaignoit d'aucune erreur » qu'on pût remarquer dans la doctrine de l'Egliſe, » il adreſſe au Pape ces paroles : *Pourquoi n'envoyez-* » *vous pas aux Indiens, dont la foi peut-être aiſément* » *corrompue, puiſqu'ils ne ſont pas unis à l'Egliſe Ro-* » *maine, de laquelle ſe doit tirer la certitude de la foi?* » Son maître le Cardinal Pierre d'Ailly Evêque de » Cambrai ſoupiroit auſſi après la Réformation ; » mais il en poſoit le fondement ſur un principe » bien différent de celui que Luther établiſſoit, puiſ- » que celui-ci écrivoit à Mélanchton, que la bonne » doctrine ne pouvoit ſubſiſter tant que l'autorité » du Pape ſeroit conſervée ; & au contraire ce Car- » dinal eſtimoit, *que durant le ſchiſme les membres de* » *l'Egliſe étant ſéparés de leur Chef, & n'y ayant point* » *d'Econome & de Directeur Apoſtolique*, c'eſt-à-dire, » n'y ayant point de Pape que toute l'Egliſe recon- » nût, *il ne falloit pas eſpérer que la réformation ſe* » *pût bien faire.* Ainſi l'un faiſoit dépendre la réfor- » mation de la deſtruction de la Papauté, & l'autre » du parfait rétabliſſement de cette autorité ſainte, » que Jeſus-Chriſt avoit établie pour maintenir l'unité » parmi les membres, & tenir tout dans le devoir.

Hiſt. des Var. L. 1. p. 4. 5.

Ser. de Dom. & Alex. V.

C'eſt par la deſtruction de l'autorité du Pape & des Evêques, que la prétendue Réforme avoit pris racine en France, en Allemagne, en Angleterre, à Genève, en Suiſſe, & en Hollande. Ce premier pas fait, l'héréſie s'accrut des pertes de l'ancienne Religion; mais bien-tôt les eſpérances que les prétendus Réformateurs avoient conçûes s'évanouirent: le déſordre ſe répandit avec tant de rapidité, que ces nouveaux Apôtres ouvrirent les yeux. Effrayés de la plaie mortelle qu'ils avoient faite à la Religion en aboliſſant le Miniſtere Epiſcopal, ils gémirent d'avoir rompu la digue, qui ſeule pouvoit arrêter l'impétuoſité du torrent. » Je vois, diſoit Me-
Melanct. L.4.Epiſt.104. » lanchton, quelle Egliſe nous allons avoir, ſi nous » renverſons la Police Eccléſiaſtique: je vois que la
Ibid. » tirannie ſera plus inſuportable que jamais..... de ſorte » que s'il n'y avoit point d'Evêques, il en faudroit » faire; la Monarchie du Pape ſerviroit auſſi-bien à » conſerver entre pluſieurs Nations le conſentement » de la doctrine. » Dieu me fait connoître, écrivoit
Capiton. inter. Epiſt. Calv. p. 5. » Capiton » ce que c'eſt qu'être Paſteur, & le tort » que nous avons fait à l'Egliſe par le jugement » précipité, & la véhémence inconſidérée qui nous » a fait détruire le Pape: car le peuple accoutumé » & comme nourri à la licence, a rejetté tout à fait » le frein; comme ſi en détruiſant la puiſſance des » Papes, nous avions détruit en même-tems toute » la force des Sacremens & du Miniſtere. « A quoi
Ibid. un autre Proteſtant ajoûtoit dans une Lettre à Calvin, » que dans tous les lieux où la Réforme étoit » établie, le Magiſtrat s'étoit emparé de toute l'au-

» torité Ecclésiastique, qui avoit été enlevée au Pape.

Tant de regrets de la part des prétendus Réformateurs, ne firent aucune impression sur Fra-Paolo: entêté des mêmes idées que Luther, & aussi passionné que cet hérésiarque, il étoit toujours persuadé qu'il falloit perdre l'Eglise Romaine, & la dépouiller de toutes ses prérogatives.

Les imaginations les plus extravagantes, pourvû qu'elles tournassent au desavantage du Souverain Pontife, ne lui paroissoient pas indignes d'éloges. Duplessis Mornai avoit mis au jour un Livre intitulé, *Le mystere d'iniquité*, c'est-à-dire l'Histoire de la Papauté, La Sorbonne censura cet Ouvrage, dont le but principal étoit de prouver que Paul V. étoit l'Antechrist. La censure fut généralement applaudie: « La Sorbonne, dit Fra-Paolo, en censurant le Livre » de M. Duplessis, auroit pû montrer plus de sagesse » qu'elle n'a fait...... Elle avoit accoutumé d'être es- » timée dans ses jugemens; mais depuis quelque tems, » elle a beaucoup perdu de sa réputation.... Les Sor- » bonnistes sont plus jaloux de la gloire du Dieu » terrestre, que de celle du Dieu céleste.

Le 22. Août 1611.

Lett. 75. p. 417 & 418.

Mais voici le comble de la fureur. Fra-Paolo ne se borne pas à regarder le Pape comme * *l'ennemi*

*» Je ne voudrois pas qu'on attaquât si violemment Coëffeteau ; » car il y a quelques bonnes propositions, qui ne plaisent pas à Rome. » Il vaudroit mieux se réünir tous contre l'ennemi commun ; & après » l'avoir terrassé, on viendroit facilement à bout de s'accommoder » sur le reste. *Lett. 76. p. 426.*

» L'Ambassadeur de Hollande en Turquie, a proposé au Grand » Seigneur de faire la guerre à Rome, en lui promettant de le se- » courir des Vaisseaux de la République. Sa proposition a été favora- » blement écoutée ; & si on renoüoit à propos cette négociation, elle

Ibid. p. 426. *commun*, dont la perte rendroit la paix à l'Eglise Chrétienne : il va jusqu'à désirer que cette perte soit l'ouvrage des Turcs ; qu'ils portent la guerre en Italie, qu'ils détruisent Rome & le Trône Pontifical :
Lett. 95. p. 510. » Ce seroit, ajoûte-t-il, le salut de l'Italie & de tout » l'Univers.

Prop. 1517. Luther avoit osé dire » que combattre contre les » Turcs, c'étoit résister à la volonté de Dieu qui » nous vouloit visiter : que pour entrer dans les » vûes de la providence, on devoit s'abstenir de toute » défense, & baisser la tête sous les coups de l'ennemi » du nom Chrétien. Fra-Paolo plus furieux & plus extravagant encore, va jusqu'à implorer la puissance de l'ennemi du nom Chrétien, & à l'appeller pour livrer l'Italie en proie aux Infidéles ; & c'est dans cet événement qu'il voit un gage assuré du salut de l'Univers.

Après tout ce que nous venons de rapporter, le nouveau Docteur d'Oxford ne devroit-il pas rougir
Vie de Fra-Paolo p. 72. de nous donner Fra-Paolo pour *un homme qui ne montre de zéle que pour la vérité, & d'attachement que pour la vertu ;* pour un homme ennemi de tout *déguisement hipocrite, qui lui eût fait dissimuler ses véritables sentimens ;* pour un homme *incapable de paroître Catholique par politique, lorsqu'il auroit été Protestant dans le cœur*, pour un homme *qui souhaitoit*
Ibid. p. 64. *le réformation des Papes, & non leur destruction ; qui en vouloit à leurs abus & à leurs prétentions, & non à*

» pourroit avoir son effet. On n'en est pas ici content, parce qu'on » craint de voir le Turc en Italie : mais ce seroit le salut, non seulement de l'Italie, mais encore de l'univers. *Mà sarebbe salute » universale. Lettr. 95. pag. 510.*

leur place ; qui s'asservissoit sans répugnance à l'autorité de l'Eglise, qui haïssoit les divisions, & qui maintenoit l'ordre & la subordination ; pour un homme enfin qui toujours *renfermé dans les bornes d'une défense légitime, trouve le moyen de maintenir les droits de sa patrie, sans entreprendre sur ceux de l'Eglise, & par ce sage tempéramment, prévient le schisme que les Romains étoient prêts d'exciter, s'il n'eût eu plus de modération, qu'ils n'avoient montré de prudence* ? Le sieur le Courayer a-t'il pû parler ainsi, sans se rendre coupable de l'infidélité la plus criante, lui qui avoit vû comme nous, dans les Lettres de Fra-Paolo l'ardeur extrême, qui le portoit à désirer que les troupes de Hollande s'unissent à celles des Turcs, pour attaquer la capitale du monde Chrétien & ravager l'Italie, & qui n'ignoroit pas que les Mahometans & les Calvinistes auroient été bien éloignés de conserver au Souverain Pontife la place & l'autorité, qu'il avoit reçue de Jesus-Christ. Ibid p. 61. 62.

Il n'auroit tenu qu'au sieur le Courayer, de disputer l'autenticité de ces Lettres, qui nous fournissent des armes invincibles contre la Catholicité de Fra-Paolo. L'ancien Traducteur françois de son Histoire, avoit pris le parti de dire qu'elles étoient *interpolées* ; qu'on y avoit inseré après coup bien des choses étrangeres, & qu'elles n'avoient point été écrites par l'auteur, telles que nous les avons. Mais le sieur le Courayer veut bien nous délivrer du soin de répondre à cette allégation : il déclare *qu'elle est une pure conjecture ; qu'elle n'est appuyée d'aucun preuve, & qu'elle laisse à l'accusation* (de Protestantisme intentée contre Vie de Fra-P p. 63.

Fra-Paolo) *toute ſa force : qu'on ne pouvoit pas douter, que ce ſçavant homme n'approuvât réellement pluſieurs des opinions Proteſtantes , & qu'il ne ſouhaitât quelques ſuccès & quelque avantage aux Réformés ; mais que c'eſt en ce ſens ſeul qu'on peut dire qu'il étoit Proteſtant dans le cœur.* Voilà donc la réalité des Lettres conſtatée par le ſieur le Courayer : mais ſa bonne foi ſe ſoutient - elle , quand il ſe borne à dire que Fra-Paolo approuvoit pluſieurs opinions Proteſtantes ? Il devoit à la vérité qui lui étoit connue, un aveu plus complet : il ne falloit pas diſſimuler que *ce ſçavant homme* approuvoit la Réforme dans ſon entier, puiſqu'on ne trouve dans ſes Lettres aucun veſtige de reſtriction.

Vie de Fra-P.

N'eſt-ce pas en effet applaudir ſans réſerve au Proteſtantiſme, que de le confondre avec l'Evangile ; de déſigner ceux qui l'ont embraſſé , ſous le nom *de gens de bien* , & de les oppoſer par cet endroit à ceux qu'il affecte d'appeller *Papiſtes ;* de qualifier de véritable Religion, la Religion Proteſtante , & d'aſſurer *que tout ce qu'il y a de bon au monde* ſe trouve renfermé dans ſon ſein. Ces expreſſions ſont répetées cent fois dans Fra-Paolo : le ſieur le Courayer les répéte lui-même : il avoüe que Fra-Paolo *ſouhaitoit extrêmement le progrès de la réformation ...... qu'il ſe réjouiſſoit extrêmement de tous les ſuccès des Réformés , & qu'il leur ſouhaittoit de nouveaux avantages , comme utiles aux progrés de la vérité , comme l'unique moyen de faire refleurir par tout la pureté de la Religion.* Que penſeroit-on d'un homme qui ſouhaiteroit *extrêmement* toutes ſortes de ſuccès aux Sociniens ou aux Anabaptiſtes ? qui ſe rejouiroit *extrêmement de tous leurs avan-*

ibid. p. 63

leurs avantages, qui leur en ſouhaiteroit de nouveaux, *comme utiles aux progrès de la verité*, & comme l'unique moyen de faire refleurir par tout la pureté de la Religion ; qui ne la trouveroit que chez eux ; qui ne compteroit de gens de bien que parmi eux ; & qui à ce titre les oppoſeroit à tous les autres ? Balanceroit-on à prononcer que cet homme ſeroit lui-même ou Socinien ou Anabaptiſte ? Le jugement eſt donc porté ; Fra-Paolo eſt un vrai Proteſtant, & il eſt tel de l'aveu de ſon panégiriſte.

Le ſieur le Courayer, après avoir monſtrueuſement réüni dans ſa perſonne deux qualités incompatibles, celle de Docteur en Théologie de l'Univerſité d'Oxfort & celle de Chanoine Régulier de ſainte Genevieve, tâche de réünir de même dans Fra-Paolo, le Catholique & le Proteſtant. *Fra-Paolo*, dit-il, *à l'imitation d'Eraſme, de Caſſander, de M. de Thou & de pluſieurs autres grands hommes, étoit Catholique en gros, & quelquefois Proteſtant en détail.* Que veut dire le ſieur le Courayer par cette antithèſe ? S'entend-il bien lui-même ? Ne voit-il pas qu'être quelquefois Proteſtant en détail, c'eſt ceſſer d'être Catholique ? Vie de Fra-P. p. 64.

Nous croyons pouvoir en demeurer là : les témoignages des Catholiques & des Proteſtans ; celui que Fra-Paolo ſe rend à lui-même dans ſes Lettres ; les aveus du ſieur le Courayer prouvent évidemment ce que nous avons avancé avec M. Boſſuet, que dans la vérité Fra-Paolo n'étoit qu'un *Proteſtant caché ſous un froc*, un *ennemi déclaré du Concile de Trente.*

§. II.

L'Histoire du Concile de Trente composée par Fra-Paolo n'est pas digne de croyance.

LE Cardinal Palavicin a réfuté l'Histoire de Fra-Paolo avec une grande exactitude : rien ne lui a manqué, ni connoissances, ni lumieres, ni talens : les Archives du Vatican, où sont déposés les Actes originaux du Concile de Trente, lui avoient été ouvertes, & son discernement ainsi que sa vertu répondent de l'usage qu'il a fait des secours qu'il avoit en main. Il seroit donc superflu de retoucher une matiere déja traitée par lui : aussi nous bornons nous à un petit nombre de réfléxions générales, tant sur la partialité & l'infidélité de Fra-Paolo, que sur l'incertitude & la qualité des Mémoires qu'il a suivis ; d'où l'on conclura qu'un auteur aussi partial, aussi infidéle, un auteur qui a puisé dans des sources aussi suspectes & aussi corrompuës ne mérite pas le nom d'historien.

Nous prouverons par le sieur le Courayer ce que nous avançons : lui-même il nous fournira des armes pour le combattre. Rapporter quelques extraits de Fra-Paolo, comparer les éloges que le sieur le Courayer lui donne avec les aveus par lesquels il dément ces mêmes éloges, ce sera de quoi former une démonstration invincible contre l'Histoire & contre le Traducteur.

Un historien se porte en quelque sorte, comme témoin & comme garant des événemens qu'il racon-

te : exempt de préjugés, il rapporte les choſes telles qu'elles ſont, & non pas telles que l'intérêt de ſa patrie, ou de ſes liaiſons, demanderoient qu'elles fuſſent ; à proprement parler, ce n'eſt pas lui qui blâme ou qui loüe ; & quand il expoſe les ſujets de blâme ou de loüange, c'eſt ſans paſſion, c'eſt avec les caracteres qui ſont inſéparables de la vérité ; il ne ſe montre l'ami ni l'ennemi de perſonne, il donne le vrai pour vrai, le vraiſemblable pour vraiſemblable, l'incertain pour incertain. Voila ce que c'eſt qu'un hiſtorien : Fra-Paolo en eſt-il un ? S'eſt-il conduit de maniere à en mériter le nom ? Cet implacable ennemi des Papes & de l'Egliſe de Rome ; ce furieux qui ſe déchaîne par tout & ſans diſcretion contre ceux qu'il voudroit qu'on haït, autant qu'il les hait ; qui par la frénéſie avec laquelle il les déchire, affiche le menſonge & la calomnie ; cet apologiſte perpétuel des prétendus Réformés, auſquels il a dévoüé ſon cœur, qu'il juſtifie, qu'il approuve dans leurs égaremens les plus ſenſibles ; & dont enfin la prévention à force d'être outrée en leur faveur ſe tourne contre eux ; cet Ecrivain emporté dans la paſſion qui l'agitoit, a-t'il fait une hiſtoire ou une ſatyre ? S'eſt-il réglé ſur la verité ? Pouvoit-il la voir ? quand il l'auroit vûë, étoit-il en état de la ſuivre ? Se ſeroit-elle accordée avec ſa haine, avec cette envie qu'il avoit de nous nuire, & qui ne lui a pas même permis de ſauver les apparences.

Vous n'avez point oublié, M. T. C. F. ce que nous avons déja rapporté de cet auteur, & que nous ne répétons qu'en frémiſſant : vous avez déteſté avec nous

ces diſcours impies, que la pureté de la Religion ne pouvoit ſe rétablir que par l'introduction de la prétenduë Réforme, par l'incurſion des Infidéles, par la dévaſtation de l'Italie, par la ſéparation entiere d'avec l'Egliſe de Rome, par la deſtruction du Siége de Pierre, & par l'anéantiſſement de la dignité Pontificale; & vous avez compris ſans doute, qu'il ne falloit pas chercher l'Hiſtoire du Concile de Trente dans les Ecrits d'un homme aſſez dépourvû de raiſon, pour avoüer d'auſſi horribles penſées. Entrons cependant dans quelque détail.

Hiſt. du Conc. de Trente de Fra-Paolo p. 7. Dès la premiere page de ſon Hiſtoire, Fra-Paolo montre toute ſa partialité. *Je raconterai*, dit-il, *les cauſes & les intrigues d'une Aſſemblée Eccleſiaſtique, qui durant le cours de vingt-deux ans, a été par diverſes fois & par differens moyens recherchée & ſollicitée par les uns, & arrêtée ou retardée par les autres. . . . . . qui a eu enfin un ſuccès tout contraire à l'attente de ceux qui l'ont*

Ibid. *traverſée.* C'eſt déja notre ennemi qui ſe montre; c'eſt l'ami déterminé des Proteſtans qui va parler. *Au lieu*, ajoûte-t'il, *que ce Concile avoit été deſiré & ſollicité par des perſonnes pieuſes, pour réünir l'Egliſe qui commençoit à ſe diviſer, il a ſi bien établi le ſchiſme, & a rendu les différens Partis ſi obſtinés, que par ſon moyen la diviſion eſt devenuë irréconciliable.* Le Concile de Trente a donc produit le ſchiſme. Qu'entendoit ici Fra-Paolo? Par où le Concile a-t'il rendu la diviſion *irréconciliable*? N'eſt-ce pas en condamnant les Lutheriens & les Calviniſtes? Eh pouvoit-il ſe diſpenſer de les condamner? Falloit-il qu'il eût l'indulgence d'adhérer à leurs

erreurs, qu'il souffrît l'héréfie, de peur de rompre avec les hérétiques, & qu'il devînt hérétique lui-même? Quoi donc! ceux qui veulent absolument se perdre, ont-ils droit de reprocher une séparation dont ils sont les véritables auteurs.

L'anathême dont les blasphémes d'Arius furent frappés, ne réünit pas les esprits à la foi de la consubstantialité du Verbe; a-t'on jamais osé imputer au Concile de Nicée d'avoir *établi le schisme*, & d'avoir rendu *les divisions irréconciliables?* Les Conciles d'Ephése & de Calcédoine perdront-ils leur autorité, leur œcumenicité, parce qu'ils n'étoufférent pas le feu que Nestorius, qu'Eutichès avoient allumé; & parce que ces héréfiarques eurent & ont encore aujourd'hui des sectateurs? A Trente, comme à Nicée, à Calcedoine & à Ephése, on a décidé, il est vrai, qu'il n'y auroit point d'union à esperer entre les Catholiques & les partisans des doctrines condamnées, tandis que ceux-ci ne les condamneroient pas eux-mêmes, & en ce sens le Concile de Trente a rendu les divisions irréconciliables, parce qu'il n'a pas vaincu l'obstination des Novateurs: il n'étoit pas obligé de la vaincre, & il étoit obligé de la proscrire; malheur à eux de ne s'être pas soumis; leur indocilité n'étoit pas une raison de les ménager: les jugemens du Concile n'en ont pas moins été sans appel, ils n'en ont pas moins rempli l'attente de ceux qui avoient procuré cette *Assemblée Ecclésiastique*, pas moins confondu les intrigues & les artifices de ceux qui l'avoient traversée, ni moins rassuré enfin les *personnes pieuses:* qu'ont-elles éprouvé en effet ces personnes dont la pieté

prénoit un intérêt ſi vif aux ſuccès du Concile ? Elles ont été confirmées dans la foi des Apôtres, & prémunies contre les ſéducteurs qui ennivrés de leur progrès commençoient à jetter des cris de victoire. L'héréſie qu'on appelloit Réforme, s'étoit répandüe avec tant de rapidité, que Luther oſa porter ſa confiance juſqu'au blaſphème : il crut ne rien hazarder, en prophétiſant la fin prochaine & totale de l'Egliſe Romaine, de cette Egliſe édifiée par Jeſus-Chriſt. L'inſenſé ne voyoit pas, que c'étoit prophétiſer que Dieu ſeroit impuiſſant, & que ſa parole paſſeroit : il croyoit n'avoir à combattre que des hommes; & c'étoit Dieu même qu'il attaquoit. Le Concile ſe tint, & la contagion s'arrêta : l'héréſie fit moins de conquêtes, & perdit ſucceſſivement pluſieurs de celles qu'elle avoit faites : elle eſt comme détruite en Pologne, où elle avoit jetté de profondes racines : elle eſt bannie de la France où elle s'étoit renduë redoutable : l'Allemagne ſon premier théatre a vû des Provinces entieres ſe ſoumettre avec docilité aux déciſions de ce ſaint Concile. Ce n'eſt donc pas-là avoir *établi le ſchiſme ;* & cette diviſion même à laquelle il fallut en venir, toute irréconciliable qu'elle paroiſſoit-être, a donc ſervi de reméde : elle a répandu une conſternation ſalutaire dans les eſprits. L'héréſie ſe maſquoit en vain du beau nom de Réforme : l'anathême lancé contre-elle lui donna ſon véritable nom ; il la déclara héréſie ; il la confondit au point, qu'on la vit, pour ainſi dire, ſe briſer, ſe partager en autant de ſectes, que les Réformateurs eurent d'opinions erronées ; & ceux qui avoient eu le malheur de s'engager avec eux, furent

avertis par l'anathême, du danger où ils ſe trouvoient: le Concile qui les réprouva, & qui fut forcé de les réprouver, pour dernier avis encore, leur laiſſa la terreur de cette réprobation. Nous avons dit que cette terreur fut efficace, qu'elle en ramena une grande partie; & aujourd'hui même, l'Egliſe a la conſolation de voir pluſieurs de ſes enfans égarés revenir à elle.

Les Princes, dit encore Fra-Paolo, *l'avoient demandé* (le Concile) *pour la réforme de l'Ordre Eccleſiaſtique, & il a cauſé dans l'Egliſe plus de dérangement, qu'il ne s'y en étoit vû depuis la naiſſance du Chriſtianiſme.* Les Proteſtans les moins attentifs à cacher leur haine, ont rendu plus de juſtice au Concile de Trente: Jurieu, malgré les raiſons qui le portoient à groſſir les objets, & à exagérer les déſordres du Clergé, n'en eſt jamais venu à cet excès. La vérité, qui quelquefois ſe fait jour à travers les préventions les plus outrées, la forcé de convenir, que depuis le Concile *les miniſtres Catholiques ſont plus réglés, & qu'ils ont infiniment plus d'habileté, de ſcience & de lumieres.* Le ſieur le Courayer de ſon côté ne ſçauroit ſe diſpenſer d'être à peu près du même ſentiment, & c'eſt encore ici un article ſur lequel il abandonne ſon hiſtorien. Faites-y attention, M. T. C. F. les aveus du panégiriſte ſont déciſifs contre-lui. Il reconnoît que » Palavicin a » raiſon de reprocher ici à Fra-Paolo, d'avoir excédé » dans ſa cenſure; que pour peu qu'on juge ſans par» tialité, on doit convenir de bonne foi, que quel» ques abus qui reſtent à redreſſer, & quelques dé» ſordres qui regnent encore dans l'Egliſe Romaine,

Ibid.

IV. Lett. 3. année. p. 92.

Hiſt. du Conc. L. 1. p. 5. n. 4.

» ils ſont incomparablement moins grands, qu'ils » n'étoient avant le Concile.

Hiſt. du Conc. de Tren. l. 8. p. 75.

Les Evêques, continuë Fra-Paolo, *avoient eſperé d'y recouvrer* (dans le Concile) *l'autorité Epiſcopale paſſée preſque toute entiere entre les mains des Papes; & il la leur a fait perdre, en les réduiſant à une plus grande ſervitude.* Que le Concile ait anéanti l'autorité des Evêques, c'eſt une fable démentie par le ſieur le Courayer dans l'endroit même, où il l'adopte à l'exemple de Fra-Paolo. D'une part il repréſente les Légats occupés à ne laiſſer aux Evêques que la ſimple qualité de Vicaires du Pape, & d'éxecuteurs de ſes ordres; & de l'autre il ne peut s'empêcher d'avoüer, que les Légats trouverent de la réſiſtance dans les François & les Eſpagnols, & qu'ils n'auroient pû faire paſſer ouvertement une telle doctrine, ſans choquer tous les Evêques étrangers, & même pluſieurs Italiens. Si le ſieur le Courayer, pour ne pas paroître ſe contredire lui-même, ſe retranche à-dire, que les Légats eurent recours à une déclaration *oblique & indirecte*, il l'avance à pure perte: le moyen de convenir que les Evêques aient voulu établir indirectement & obliquement, ce qu'ils n'auroient pu entendre propoſer ouvertement ſans en être choqués? Les Cardinaux de ſaint Clement & Aléxandrin * étoient bien éloignés de croire que le Concile eût anéanti indirectement l'autorité des Evêques, & qu'il les eût déclarés d'une maniere oblique ſimples Vicaires du Pape, & executeurs de ſes ordres; eux qui, ſelon Fra-Paolo, s'oppoſérent à la confirmation générale des

Ibid.

Préf. p. 28.

* Ils avoient été Légats au Concile.

Hiſt. du Conc. L. 8 p. 755.

des Décrets du Concile, par cette raiſon-là même, que l'on y donnoit trop au pouvoir Epiſcopal. Philippe II. Roi d'Eſpagne, liſoit auſſi les Décrets de Trente avec des yeux bien différens de ceux du ſieur le Courayer : non ſeulement il n'y voyoit pas que les Evêques euſſent rien perdu directement ou indirectement de leur autorité ; il lui ſembloit au contraire que leur puiſſance s'étoit tellement accruë, qu'on pouvoit les regarder en quelque ſorte comme autant de ſouverains Pontifes : *Ces hommes*, diſoit-il, *ſont allés au Concile comme des Curés, & ils en ſont revenus comme des Papes.* Palavicin, Apparat, cap. 9.

En effet les Evêques auroient-ils forgé de leurs propres mains, les chaînes qui devoient les réduire en ſervitude, & dont il ne tenoit qu'à eux de ne ſe pas lier ? Ils n'étoient venus à Trente, dit Fra-Paolo, que dans l'eſperance d'y *recouvrer leur autorité ;* euſſent-ils conſenti à perdre le *peu qui leur en reſtoit ?* Palavicin nous apprend, & le ſieur le Courayer le reconnoît, qu'ils furent attentifs à s'abſtenir de certaines expreſſions, qui leur paroiſſent trop favorables à l'autorité du ſouverain Pontife ; qu'ils ne voulurent point céder à l'exemple des Conciles, qui les avoient employées ; & que dès que le Cardinal de Lorraine & les François eurent fait obſerver, que la formule du Concile de Florence pourroit exciter quelque trouble, on n'y inſiſta plus. Le ſieur le Courayer convient auſſi » que la ſuppreſſion de » beaucoup d'exemptions a rétabli la ſubordination » naturelle & primitive dans l'Egliſe, en rendant aux » Evêques une partie de leur juriſdiction. » Avec quelque ménagement que le ſieur le Courayer s'y prenne, Préf. p. 30.

quelle contradiction entre l'Hiſtorien & le Traducteur !

La Cour de Rome, continuë encore Fra-Paolo, *y a affermi de telle ſorte ſon empire ſur la partie qui lui reſtoit ſujette, que jamais ſon autorité n'a été ſi grande, & n'a jetté de ſi profondes racines.* Qu'on conſulte les Décrets du Concile, en trouvera-t'on un ſeul qui ajoûte réellement à l'autorité du S. Siége une nouvelle prérogative ? & ne verra-t'on pas au contraire, pluſieurs de ſes prérogatives, reſſerrées & renfermées dans des bornes plus étroites ? Il faut encore que le ſieur le Courayer ſoit ici d'un autre avis que ſon auteur : il avoue que *le retranchement des regrès, des expectatives, des réſervations mentales, des unions à vie, a prévenu en grande partie les déſordres.* Il a donc reconnu que le pouvoir du ſouverain Pontife ne s'étoit point accru : il auroit dû reconnoître en même tems, que ces Papes qu'il nous dépeint comme uniquement occupés à uſurper ſur l'Epiſcopat, ont cependant agréé & autentiquement confirmé les Décrets, *qui rendoient aux Evêques une partie de leur juriſdiction.*

Préf. p. 30.

Après avoir cruellement traité le Concile, il n'eſt pas étonnant que Fra-Paolo ſe déchaîne avec fureur contre ceux qui le compoſoient. Les Légats, les Evêques, les Théologiens, les Canoniſtes, ne ſont pas épargnés ; la ſatyre les métamorphoſe & les défigure tous.

Si nous nous propoſions de ſuivre pied à pied les calomnieuſes allégations d'un auteur le plus inique qui fut jamais, nous lui oppoſerions les plus célébres hiſtoriens, les hiſtoriens contemporains ; ils nous fourniroient des preuves autentiques, que les

Légats étoient des perſonnages diſtingués par leur ſcience & par leur vertu ; qu'entr'autres Cardinaux & Prélats de différentes nations, un grand nombre s'étoit ſignalé par la ſuperiorité de leur ſçavoir, par la pureté de leur zéle, par la ſainteté de leur vie ; & qu'enfin parmi les Théologiens & les Canoniſtes, on en comptoit pluſieurs qui réüniſſoient en eux toutes les lumiéres, que peut produire la connoiſſance des langues & du Droit, l'étude des dogmes de la foi & de la diſcipline de l'Egliſe : mais notre principal objet eſt de détruire Fra-Paolo par le ſieur le Courayer. Fra-Paolo prétend que le *nombre des Théologiens étoit petit ;* que *leur capacité étoit au deſſous de la médiocre ;* & le ſieur le Courayer nous avertit, que ce n'eſt pas rendre *tout à fait juſtice à ces Théologiens ; qu'il y en avoit pluſieurs fort capables, & même d'un grand nom, comme Clarius, Vega, Soto, Catharin :* il auroit dû y joindre, Cornelius Muſſus, Diego Payva, d'Andrada, Lainez, Salmeron, Caniſius, Claude * d'Eſpence, Fontidonius, & tant d'autres qui par leur ſçavantes recherches ont enrichi l'Egliſe. Le démenti eſt complet : c'eſt le panegiriſte, c'eſt l'admirateur de Fra-Paolo même, qui ſent que la partialité ici n'eſt pas ſoutenable : il auroit honte de parler comme lui, & il avouë que ſon hiſtorien *ne rend pas tout à fait juſtice* aux principaux acteurs, qu'il introduit dans ſon Hiſtoire.

Hiſt. du Conc. L. 2. p. 158. nouv. Trad. p. 291.

Ibid. not. 42.

* Appellé par M. de Thou le Coriphée des Théologiens François.

Vous venez de voir, M. T. C. F. quelle étoit la haine & l'emportement de Fra-Paolo contre les Peres du Concile de Trente : vous avez auſſi vû, que le ſieur le Courayer, quoi qu'ennemi du ſaint Concile, n'a pû s'empêcher de déſavouer ſon auteur, ſoit en le

contredisant ouvertement, soit en réformant ses excès par des adoucissemens, par des changemens, par des interprétations favorables; & vous en conclurez avec nous, seulement en confrontant Fra-Paolo avec le sieur le Courayer, qu'il faut que le Livre du premier soit un affreux tissu de faussetés & de calomnies, qu'il soit bien indigne d'être lû avec la moindre confiance, & par conséquent qu'il soit bien méprisable, puisque le sieur le Courayer qui admire ce Livre & qui l'a traduit, a craint d'être méprisé lui-même, s'il n'y mettoit pas des correctifs, & n'a espéré de se rendre supportable, qu'en s'en écartant si souvent. Ce qui doit nous surprendre, c'est qu'il ait eu le courage de traduire un auteur, dont la mauvaise foi a dû le rebuter à chaque instant. Non, il ne sçauroit avoir eu le plaisir de l'admirer, comme il le dit. Déserteur de la Congrégation de sainte Geneviéve & devenu suppôt de la Faculté de Théologie d'Oxford, il avoit intérêt de se donner pour un homme, qui embrassoit les préjugés de ses nouveaux maîtres, & qui partageoit leur haine contre le Concile de Trente. Voila le motif des éloges qu'il donne à Fra-Paolo: mais dans sa conscience, il ne l'en estime pas davantage, & personne aussi sans doute, n'en fait intérieurement moins de cas, que lui-même.

S'agit-il de parler du Protestantisme, Fra-Paolo & le sieur le Courayer suivent l'un & l'autre les caractéres que nous vous avons fait remarquer en eux. Jamais dans Fra-Paolo le moindre blâme, la moindre improbation ne tombent sur les Protestans. A ses yeux les discours les plus emportés de Luther ne

ſont que *généreuſe liberté ;* ſes nouvelles erreurs, que *nouvelles lumieres ;* ſon obſtination, que religieuſe *fermeté :* en un mot, pour peu qu'on avance dans l'Hiſtoire du Concile, on croit lire l'apologie des prétendus Réformateurs, & l'on peut dire que cette prévention eſt ſi marquée, ſi ſenſible aux yeux même du lecteur le moins attentif, qu'il ſeroit inutile d'en rapporter les preuves. Qu'on ouvre enſuite l'Ouvrage du ſieur le Courayer, on le verra moins prodigue en éloges, que Fra-Paolo ; on le verra reprocher quelques torts & quelques excès aux Proteſtans, & par conſéquent en ce point comme dans les autres, malgré ſon attachement pour la prétenduë Réforme, contredire encore l'hiſtorien qu'il traduit.

Paſſons maintenant aux Mémoires, ſur leſquels Fra-Paolo a travaillé : examinons leur mérite & leur valeur. Le nouveau Docteur d'Oxfort paroît perſuadé que de ce côté-là, *on ne peut prendre de plus juſtes meſures :* Préf. p. 15.
.... que *Fra-Paolo s'étant propoſé d'écrire l'Hiſtoire du Concile, il n'épargna ni peines ni recherches, pour conſulter tous les monumens qui y avoient quelque rapport* .... qu'*il ne marcha jamais, qu'après les guides les plus sûrs.*

Ce que le ſieur le Courayer avance ici, ſe détruit par le ſieur le Courayer lui-même ; voici ſes propres paroles : Tous les ſecours qui ont été fournis à Fra-Paolo, *ne ſuffiſoient pas encore pour donner à ſon Ouvrage la derniere perfection, puiſqu'il ne put avoir communication, ni des Actes mêmes, ni des Lettres ſecrettes, ou écrites par les Légats, ou qui leur étoient adreſſées, & qui pourroient mieux ſervir qu'aucune autre choſe, à* Ibid.

découvrir tous les misteres & les intrigues qui avoient donné mouvement au Concile. Fra-Paolo a donc manqué des secours, sans lesquels il ne pouvoit constater la vérité des faits, bien moins pouvoit-il encore donner à son Histoire la derniere perfection ; il n'étoit donc pas possible qu'il ne tombât dans une infinité de fautes. La multitude de celles qui ont été relevées par Palavicin, le contraste de l'Ouvrage de ce Cardinal avec celui de Fra-Paolo, montrent assez que les Mémoires qu'il a suivis, étoient peu exacts, & aussi infidéles que dangereux.

Mais, dira-t'on, il ne dépendoit pas de lui de consulter les Actes, qui lui auroient été nécessaires. Sa
Ibid. témérité en est-elle moins inexcusable ? *La pénétration*, ajoûte le Traducteur, *a suppléé souvent aux Actes, par des conjectures si heureuses, que la découverte de ces Piéces* (il parle de celles que Palavicin a produites,) *n'a servi qu'à les vérifiér.* Le sieur le Courayer s'apperçoit-il de l'excès ridicule, où il porte sa prévention, ou sa complaisance en faveur de son héros ? Les méprises de Fra-Paolo, on l'a déja dit, sont innombrables, & toutes au profit des Protestans, toutes au désavantage du Concile & de l'Eglise : Palavicin l'a démontré, & c'est en citant les Actes originaux, déposés dans les Archives du Vatican. N'importe ; les conjectures de Fra-Paolo méritent toute préférence, elles
Ibid. p. 11. autorisent suffisamment à *soupçonner bien des intrigues*, dont *Palavicin n'a pas jugé à propos de faire mention :* elles ont suppléé aux Actes qui lui étoient nécessaires, & qu'il n'avoit pas ; & les Mémoires qu'il avoit, elles les rendoient *assez sûrs pour mériter notre croyance.* En

verité c'eſt trop compter, je ne dis pas ſur la crédulité, mais ſur la ſtupidité du lecteur, que d'oſer donner tant de valeur aux *conjectures* de Fra-Paolo; comment ſe perſuader que les Piéces produites par un Auteur habile, pour réfuter ſon adverſaire, n'aient ſervi qu'à aſſûrer le triomphe de celui qu'elles devoient confondre?

D'ailleurs ces Mémoires, d'après leſquels le ſieur le Courayer ſuppoſe que Fra-Paolo a travaillé, exiſtent-ils? Ont-ils jamais exiſté? il falloit donc nous indiquer les Archives, où ils ſont conſervés. Les a-t'il vûs? Les a-t'il examinés? il falloit donc nous en donner une connoiſſance exacte, qui nous mît en état de juger avec lui, s'ils ſont aſſez sûrs *pour mériter notre croyance:* le ſieur le Courayer ne s'eſt pas acquis le droit d'être crû ſur ſa parole.

Mais quand nous conviendrions de l'exiſtence & de la ſureté de ces Mémoires, qui nous garantiroit la fidélité de Fra-Paolo dans l'uſage qu'il en a fait? Il avoit en main les Lettres des Ambaſſadeurs de ſa République auprès du Concile, & la Rélation imprimée de Nicolas de Ponte; combien de traits n'en a-t'il pas retranchés? Il parle avec éloge de du Ferrier, & il affecte de taire cette circonſtance importante, qui nous a été tranſmiſe par Nicolas de Ponte, & qui eſt ſi propre à décréditer le ſuffrage de cet Ambaſſadeur au Concile, que *du Ferrier* * étoit ſoupçonné de Calviniſme, & que lorſqu'il aſſiſtoit à la Meſſe,

* Du Ferrier de retour en France de ſon Ambaſſade à Veniſe, ſe mit au ſervice du Roi de Navarre, & fit hautement profeſſion du Calviniſme. *Vie de Dupleſſis p. 65.*

il s'y occupoit à lire les Dialogues de Lucien. Une omiſſion ſi eſſentielle, qui pourroit être appuyée de pluſieurs autres ſemblables, prouve ſuffiſamment, combien peu l'on doit compter ſur l'uſage, que Fra-Paolo a fait des Piéces, qu'il avoit entre les mains.

Fra-Paolo, peu heureux dans le choix de ſes Mémoires, ne l'eſt pas davantage dans le choix des *guides après leſquels il a marché.* Il nous apprend lui-même, que c'eſt *Jean Sleidan* qu'il a ſuivi; il loue ſon exactitude & ſa fidélité; mais quel étoit ce *Sleidan?* un apoſtat, tantôt Zuinglien, tantôt Lutherien; convaincu de tant de menſonges, de tant de fauſſetés, que le ſieur le Courayer donne la relation de cet auteur pour un ouvrage, où l'on étoit obligé de convenir qu'il y avoit *des fautes*; pour un ouvrage auquel Sturmius, Proteſtant forcené, avoit eu part, pour un ouvrage enfin, qui étoit *partial en faveur de la Réforme.*

Hiſt. du Con. de Tren. p. 4. n. 2.

Le Pere Fulgence, diſciple de Fra-Paolo, dont il a écrit la vie, rapporte que ſon maître avoit été intimement lié avec Camille Oliva, Secretaire du Cardinal de Mantoüe, & qu'il avoit eu de lui *des Mémoires très particuliers & très-inſtructifs des événemens de ſon tems* : cependant Fra-Paolo non ſeulement ne ſe fait point honneur d'un tel garant; mais il avance un fait, dont la fauſſeté manifeſte feroit croire qu'à peine ces prétendus amis intimes s'etoient-ils connus.

Oliva, ſelon Fra-Paolo, fut envoyé à Rome par le Cardinal de Mantoüe, pour rendre compte de ce qui ſe paſſoit au Concile. *Il en coûta cher*, continue Fra-Paolo, *au pauvre homme* (Oliva) *car quoi que le*

Liv. 6.p. 582.

Pape

Pape se fût réconcilié avec son maître, lorsqu'Oliva fut retourné à Mantoüe, pour y conduire le corps du Cardinal après sa mort, il fut long-tems persecuté par l'Inquisition qui l'avoit fait emprisonner, quoi qu'il n'eût pas mérité un pareil traitement, étant un homme de beaucoup de mérité. Si ce détail tout circonstancié qu'il est, se trouve contraire à la vérité dans tous ses points, il faut ou reconnoître que Fra-Paolo, comme le voudroit insinuer le Pere Fulgence, n'a point eû les Mémoires d'Oliva, ou convenir qu'il a été infidéle dans l'usage qu'il en a fait. Or le récit de Fra-Paolo en entier, est démenti par Palavicin, qui écrit que Pendasio, & non Oliva, fut envoyé à Rome; qu'Oliva reçut jusqu'à la fin des marques distinguées de la confiance du Pape; qu'il n'essuya aucune persécution de la part du saint Office; & que jamais il ne fut emprisonné. Voudroit-on mettre en balance l'autorité des deux historiens? le sieur le Courayer décide en faveur de Palavicin: *Il est étonnant*, ce sont ses paroles, *que Fra-Paolo, qui dit avoir eû une grande familiarité avec* Oliva, *aît pû se tromper sur une pareille circonstance.* Liv. 5. not. 72. p. 227.

Cette méprise servoit trop bien aux vûës de Fra-Paolo, pour qu'elle puisse-être regardée comme involontaire. Oliva étoit un homme plein de mérite: on ne pouvoit lui reprocher que de *ne s'être pas livré servilement à des vûës politiques*: cependant il est renfermé dans une dure prison; l'Inquisition exerce contre lui les plus grandes rigueurs: eh pourquoi cela? c'est pour rendre le Pape odieux; c'est pour persuader qu'il abusoit de son autorité, & que la crainte étoit le seul mobile du Concile.

Le Pere Fulgence ajoûte encore, que du Ferrier avoit ſur le Concile *des Lettres & des Mémoires*, qu'on doit regarder comme *le plus ſûr fondement de l'Hiſtoire*; & qu'il avoit eu des liaiſons particulieres avec Fra-Paolo. Il ſeroit donc plus naturel de penſer que du Ferrier a été un des guides de Fra-Paolo, & le Pere Fulgence qui n'a oſé l'aſſurer poſitivement, ſemble vouloir le faire entendre. Mais du Ferrier, nous l'avons déja dit, étoit ſoupçonné du Calviniſme, dont il fit autentiquement profeſſion, lorſqu'au retour de ſes Ambaſſades, * il quitta le ſervice de France pour paſſer à celui du Roi de Navarre, & nous trouverions dans ce guide une nouvelle preuve des juſtes reproches, que nous faiſons à Fra-Paolo & à ſon Hiſtoire.

Pref. p. 1. Que le ſieur le Courayer célébre avec emphaſe *l'eſtime qu'en firent d'abord* (de l'Hiſtoire du Concile) *les ſçavans & les gens éclairés*; nous ſçavons par lui-même, que les Proteſtans la *comblerent d'éloges, & que les Catholiques la décrierent*: Qu'il publie que les perſonnes *déſintereſſées l'admirerent*; quelles ſont-elles, ces perſonnes déſintereſſées? il va encore nous en inſtruire: ce ſont ceux *qui ne ſe trouvoient engagés dans aucun Parti*; qui entre une ſecte qui troubloit l'Egliſe, & l'Egliſe qui la condamnoit, demeuroient dans la neutralité & dans l'indifférence; c'eſt-à-dire qui n'étoient ni Proteſtans, ni Catholiques, & qui à proprement parler, n'avoient point de Religion.

A ce titre, le ſieur le Courayer peut ſe flatter auſſi, que ſon Epitre Dédicatoire, ſa Préface, ſes Notes &c.

* Il avoit été Ambaſſadeur au Concile de Trente & à Veniſe.

lui aſſureront le ſuffrage de ceux qui ſont profeſſion du même *déſintereſſement*; il pourra ſe concilier des admirateurs, joüir des mêmes applaudiſſemens qu'eut autrefois Fra-Paolo; mais les Catholiques ne ſe démentiront jamais, & ceux qui liront aujourd'hui la nouvelle traduction, en jugeront comme les Catholiques jugerent de l'original dès qu'il parut.

Le ſieur le Courayer voudroit bien faire croire, que les François furent plus favorables à l'Ouvrage de Fra-Paolo; & c'eſt dans cette vûe qu'il avance, que leur *Catholiciſme* eſt un peu différent de celui des *Ultramontains.* Non, M. T. C. F. la foi des Catholiques eſt indiviſible: elle eſt la même dans tous les tems & dans tous les pays du monde; même Symbole, même profeſſion de foi. La diverſité qui peut être entre les François & les *Ultramontains*, ne roule que ſur des ſentimens & des maximes, que l'on ſoutient de part & d'autre, ſans ſe diviſer dans la ſubſtance de la foi. Tous les vrais Catholiques ſe réüniſſent au centre de l'unité, au Siége de Pierre: ils ſe ſont toujours fait un devoir capital, de demeurer inviolablement attachés aux dogmes de l'Egliſe Romaine, mere & maîtreſſe de toutes les Egliſes du monde; & pour trouver en France des admirateurs de Fra-Paolo, on les chercheroit vainement parmi les Catholiques. Le ſieur le Courayer ſera réduit à ces grands hommes auſquels il le compare, & qui à *l'imitation d'Eraſme, de Caſſander & de pluſieurs autres*, étoient Catholiques *en gros* & Proteſtans *en détail.* Il y peut joindre encore l'ancien traducteur *; un homme qui a employé ſes talens à

Vie de Fra-P. p. 64.

* Amelot de la Houſſaye.

traduire un ouvrage qui n'eſt précieux qu'aux ennemis de l'Egliſe, & qui dans ſa traduction enchérit ſur la malignité de l'original : un homme qui puiſe ſes notes & ſes remarques dans les ſources les plus empoiſonnées, dans un Gentillet, un Goldaſt &c. doit-il être mis au nombre des vrais Catholiques ?

Il eſt donné au ſieur le Courayer de tomber en contradiction à chaque pas qu'il fait. Il nous avoit appris, que la plûpart des Catholiques *décrierent ſans ménagement* Fra-Paolo & ſon Hiſtoire : bien-tôt après, ce grand nombre de Catholiques ſe réduit *à quelques devots & aux Romains*. Il auroit donc dû nous indiquer en France des Théologiens, des Evêques, qui euſſent pris la défenſe de Fra-Paolo ; c'eſt ce qu'il ne fait pas ; on peut juger de leurs ſentimens par ceux de leurs Succeſſeurs. M. Boſſuet étoit une des grandes lumieres de l'Egliſe : ſon *Catholiciſme* n'a jamais été mis en doute ; & l'on eſt perſuadé que le ſieur le Courayer ne comprendra pas cet illuſtre Prélat dans la liſte de ces dévots, dont il parle en dériſion. Ce même
[H]iſt. des Var. M. Boſſuet nous avertit cependant dêtre en garde
7. contre Fra-Paolo, *Proteſtant habillé en Moine, & moins hiſtorien qu'ennemi déclaré du Concile de Trente.*

Quel ſoulevement la nouvelle traduction de Fra-Paolo n'a-t-elle pas excité dans le Roïaume ? Au milieu des diviſions qui nous affligent, il n'y a eu qu'un cri contre le ſieur le Courayer. M. l'Evêque de Montpellier ne ſçauroit lui être ſuſpect, ni à titre d'Ultramontain, ni à titre de dévot qu'il oſat mépriſer : voyons comment il s'explique, tant ſur l'Ouvrage de Fra-Paolo, que ſur la nouvelle traduction.

Je lis actuellement, dit ce Prélat, *un Livre dont les principes sur l'autorité de l'Eglise sont affreux : c'est l'Histoire du Concile de Trente écrite par Fra-Paolo, & traduite de nouveau par le Pere le Courayer. Quel est le Catholique qui ne se sente émû, en voyant un Auteur qui prend la qualité de Chanoine Regulier de sainte Geneviéve, blâmer ouvertement les décisions du Concile de Trente ; dire à l'Eglise, Vous avez été trop loin ; & vouloir lui persuader, qu'elle devroit vivre en bonne intelligence avec les sectes qu'elle a séparées de son sein ? Je ne suis pas avancé dans la lecture de ce Livre : si les notes contiennent autant d'erreurs que l'Epître Dédicatoire & la Préface, qui pourra les relever toutes ? Comment un homme qui a de l'érudition, ose-t'il soutenir que* » jamais l'antiquité » n'a mis de différence entre les Evêques de Rome » & les autres, & qu'elle n'a distingué les Papes des » Evêques ordinaires, que comme les Métropoli- » tains le sont de leurs Suffragans ? *L'antiquité a toujours regardé le Siége de saint Pierre, comme le centre de l'unité Catholique ; les Papes comme ayant succédé dans la primauté & la puissance qui y sont attachées, comme venant de Dieu pour conduire tout le troupeau. Est-ce au nouveau Traducteur*, dit encore M. de Montpellier, *à réclamer l'antiquité, lui qui paroît n'avoir appris la Religion que dans les Ecrits des Freres Polonois, & des autres sçavans de cette trempe ? Qu'un homme qui s'annonce encore comme Chanoine Régulier, & dès-là, comme Catholique, se fasse un mérite d'être tolérant ; quoi de plus horrible ! Je suis bien résolu de me servir de toute l'autorité de mon ministere, pour censurer un Livre aussi pernicieux : en le censurant je veux instruire ;*

Lett. de M. de Montp. à M. l'Ev. d'Auxerre du 31. Decem.

je dois ce ſecours à l'Egliſe ma ſainte mere ; je le dois en particulier aux nouveaux convertis de mon Diocèſe, ſur leſquels les diſcours artificieux d'un homme qui a fait naufrage dans la foi, pourroient faire impreſſion. Voilà donc M. de Montpellier réſolu d'élever ſa voix contre le ſieur le Courayer tout Appellant & Réappellant qu'il eſt. Ces qualités ſi cheres à ce Prélat, ne peuvent l'adoucir, l'ouvrage eſt trop criant.

Les Gazettes Eccléſiaſtiques (s'il peut être permis de faire mention d'un Libelle de cette eſpece,) ces Gazettes furtives & ſatyriques, qui ont de commun avec le ſieur le Courayer, le mépris de Rome & de ſes droits, & que je ne cite ici que pour montrer combien elles doivent lui être favorables, n'ont oſé lui donner leur ſuffrage. S'il les lit, (eh pourquoi ne les liroit-il pas ? ce n'eſt pas à lui à les mépriſer, elles viennent à l'appui de l'indocilité & de la révolte) s'il les lit, dis-je, il y verra que leurs auteurs, tout conformes qu'ils lui ſont d'ailleurs, ont cependant condamné ſon entrepriſe, & qu'ils ont craint de ſcandaliſer leurs diſciples, même les plus affidés, s'ils n'en paroiſſoient pas ſcandaliſés eux-mêmes.

Ce n'eſt donc ni chez les François, ni chez les Romains, que le ſieur le Courayer peut eſpérer des ſuffrages en faveur de l'Ouvrage, qu'il publie avec tant de confiance.

Nous en avons aſſez dit, pour faire connoître que Fra-Paolo a écrit ſon Hiſtoire ſans avoir de guides ; ou que ceux qu'il a ſuivis, ſont tels qu'ils ne peuvent que décréditer ſon ouvrage ; que les Mémoires auſquels il s'eſt attaché, n'ont ſervi qu'à l'égarer ; que ceux

qui lui auroient été néceſſaires, lui ont manqué ; & que ſa partialité pour le Proteſtantiſme ne peut être douteuſe. Concluons donc avec le ſieur le Courayer, que Fra-Paolo eſt tombé dans des *imperfections*, dans des *mépriſes*, dans des *écarts capables de ſéduire un lecteur attentif* : que faute d'inſtruction & de connoiſſance, il s'eſt trouvé réduit à s'éloigner quelquefois de la vérité, *& à juger trop peu favorablement des actions & des intentions des autres* ; qu'enfin ſon Ouvrage eſt moins l'Hiſtoire du Concile de Trente, que celle de la prétendue Réforme : mais concluons en même tems, que quand même on pourroit n'imputer ces reproches mérités par Fra-Paolo, qu'à *la foibleſſe humaine,* ou à *l'impoſſibilité* où il étoit de *ſe précautionner*, l'intention de l'hiſtorien ſeroit peut-être juſtifiée, mais que l'Ouvrage n'en ſeroit pas moins ſuſpect, défectueux, dégradé, avili.

Préf. p. 10.

Ep. dédic.

Préf. p. 12.

SECONDE PARTIE

Où l'on examine l'Ouvrage du ſieur le Courayer.

NOus vous avons fait voir, M. T. C. F. que Fra-Paolo étoit un vrai Proteſtant, & que ſon Hiſtoire du Concile, mauvaiſe en elle-même & pernicieuſe à l'Egliſe, n'étoit pas digne de croyance. Nous allons à préſent vous montrer en premier lieu, que le ſieur le Courayer ſe déclare ouvertement contre l'Egliſe Romaine, & embraſſe le Proteſtantiſme ; en ſecond lieu, que de la maniere dont il l'embraſſe, il donne en même tems dans la tolérance de toutes les Religions. Avant que d'entrer en preuve ſur

ces deux points, une réfléxion générale se présente; & nous ne pouvons nous y refuser. Dès que l'Ouvrage de Fra-Paolo est tel, que nous l'avons fait connoître, la nouvelle traduction, fût-elle plus fidéle, plus exacte, plus élégante que celles qui l'ont précédée, elle ne laisse pas de contracter tout le vice de l'original, & les anathêmes qu'il mérite, par un contre-coup nécessaire, retombent sur la traduction. Les beautés même que le sieur le Courayer y auroit sçû répandre, augmenteroient le danger de la séduction, & rendroient le Traducteur encore plus coupable. Oublions Fra-Paolo & son Ouvrage : il ne doit plus être question que du sieur le Courayer, nous rapprocherons tous les traits par lesquels il s'est caractérisé lui-même, & nous les chercherons dans ce qui est de son propre fond, c'est-à-dire, dans l'Epitre Dédicatoire, la Préface, l'Abregé de la vie de Fra-Paolo, les Notes.

§.

Le sieur le Courayer se déclare en faveur des Protestans contre l'Eglise Romaine.

QU'il est triste pour nous, de ne pouvoir ensevelir dans un oubli éternel, les égaremens d'un homme que nous regrettons lors même qu'il nous fuit; d'un homme qui par les talens dont la providence l'avoit enrichi, sembloit être destiné à combattre avec avantage, les erreurs dont il prend la défense!

Le sieur le Courayer craignant sans doute que la

qualité

qualité de Catholique qu'il prétend conserver encore, ne rendit ses sentimens suspects dans un pays où elle est un titre de proscription, & après s'être fait gloire d'avoir porté dans ses Notes *le même esprit*, qui régne dans l'auteur qu'il traduit; après s'être servi de cette infidélité à sa Religion, comme d'un moyen pour plaire à la Princesse à qui il dédie son Ouvrage; après s'en être paré auprès d'elle, comme d'une prérogative qui devoit lui mériter sa protection, il se hâte de déclarer que le *genre de Catholicisme*, *dont il fait profession n'est pas celui qui a rendu les Romains odieux aux Protestans.* Epit. Dedic. Ibid.

La nouvelle Réforme, exaltée comme une œuvre de lumiere qui a dissipé *quantité de nuages*, *que l'ignorance & la superstition avoient repandus sur la Religion*; l'Eglise Catholique, tournée en dérision; la Tradition méprisée; l'Ecriture, seule regle de la foi; l'esprit particulier, arbitre infaillible de notre croyance; les successeurs de Pierre dégradés; le Concile de Trente foulé aux pieds; voilà l'abregé du Catholicisme du sieur le Courayer; voilà la doctrine qui lui a mérité le grade de Docteur d'Oxford, & qui lui donne droit d'aspirer au même honneur dans les Universités de Leyden, d'Utrecht, de Vittemberg, &c. C'est à ce *Catholicisme* qu'il doit *l'accès favorable*, que sa Protectrice *a bien voulu lui accorder auprès d'elle*; *mais c'est en même tems*, ajoute-t'il, *ce qui* lui *rend plus nécessaire l'honneur de sa protection.* Ibid. Ep. Dédic.

Malheureux transfuge! il sollicite un appui éclatant par le sacrifice de sa Religion, & par la profession d'un *Catholicisme*, qui n'a d'azile que dans des lieux d'où la Catholicité est bannie. Il fait bien sentir qu'elle

l'eſt auſſi de ſon cœur, par la haute opinion qu'il a conçûe de la prétendue Réforme. C'eſt d'elle dont il parle, quand il dit que *c'eſt un événement qui a changé la face de toute l'Europe, & qui du ſein du trouble & de la confuſion, a fait naître un genre de lumiere, à la faveur de laquelle ſe ſont diſſipés des préjugés, que l'ignorance & la ſuperſtition avoient répandus ſur la Religion.* Et qu'eſt-ce qui peut autoriſer le nouveau Docteur a tenir ce langage ? Qu'arriva-t'il de ce funeſte genre de lumiere dont il paroît être ébloui ? Que produiſit cette Réforme, *reçûe tranquillement*, à ce qu'il dit, *par une partie de l'Europe ?* Quels furent les effets de ces prétenduës merveilles, à l'honneur deſquelles il conſacre ſa plume ? Peut-il nous les vanter, lui qui ſçait qu'alors les Réformateurs, au lieu de corriger les abus, avoient preſque ébranlé la Religion juſques dans ſes fondemens, & qu'allarmés de ce déluge d'erreurs, dont ils avoient inondé l'Europe, ils s'étoient vûs forcez de reconnoître * que loin que la diſcipline eut été rétablie, il n'en reſtoit plus aucun veſtige dans leurs nouvelles Egliſes, enſorte que de leur propre aveu, les pays où il regnoit le plus de licence, étoient ceux où le Proteſtantiſme avoit trouvé le moyen de s'introduire.

Ep. Dédic. — Ibid.

Préf. p. 3. *On ſent bien les raiſons qui ont porté* le ſieur le Courayer *à en agir ainſi*, (car nous pouvons dire de lui, ce qu'il a dit lui-même de de Dominis,) *il a crû qu'en qualité de Proſélite, il ne pouvoit mieux faire ſa cour*

* *Luther*, tom. 1. Ep. ad Philipp. fol. 334. ibid. fol. 345. idem. ſuper Evang. 1. Domin. adventûs. *Jacques André*, Conc. 4. in cap. 21. Luc. Capit. inter Ep. Calvini p. 5.

à une Princeſſe Proteſtante, qu'en applaudiſſant aux erreurs dont elle eſt malheureuſement prévenuë, & dont *ni la poſſeſſion d'une couronne, ni l'offre du plus auguſte Trône*, n'ont pû la détacher: *il a crû* ne pouvoir aſſez loüer le reſpect & l'attachement de cette Princeſſe pour ſa Religion, ſon application à en connoître les devoirs, ſon zéle à les mettre en pratique. Mais quelle eſt cette Religion? ce n'eſt pas celle dans laquelle il avoit été élevé; ce n'eſt pas celle qui l'auroit rendu *odieux* à ceux avec qui il vouloit vivre. Ep. Dédic.

Le ſieur le Courayer ne laiſſe pas que de vouloir ſe ménager le mérite d'une eſpece de neutralité. Il aſſure qu'il n'a en vûë de *flatter ni les Catholiques, ni les Proteſtans*: il les regarde comme deux *partis* oppoſés, dont il eſt également éloigné, comme deux *ſectes*, auſquelles il craint de ſe livrer; c'eſt-à-dire qu'il n'eſt prévenu ni pour nous, ni pour eux; que l'ouvrage de Dieu ne lui en impoſera pas plus, que l'ouvrage des hommes; que la doctrine de Jeſus-Chriſt, celle de Luther ou de Calvin ſeront pour lui la même choſe. *Il ſçait bien*, ajoûte-t'il, *que c'eſt le moyen de déplaire aux Partis oppoſés, & s'expoſer à la cenſure des uns & des autres, & que ç'en ſera aſſez pour être cenſé n'avoir point de Religion:* Et il a raiſon, il n'y aura pas d'injuſtice à penſer ainſi; tout homme qui voit du même œil la bonne & la mauvaiſe Religion, n'eſt à proprement parler, ni Catholique, ni Proteſtant: il n'eſt rien, il n'a point de Religion; & quand il en prend une pour être quelque choſe, c'eſt toujours à la mauvaiſe qu'il donne la préférence, comme à celle qui l'oblige à moins de ſoumiſſion. L'hérétique & l'incrédule Préf. p. 19.

ont un principe commun qui les réünit : ils anéantiſſent tous deux l'autorité qu'ils mépriſent & qui les gêne ; & tous deux ſe ménagent la liberté, l'un de ne rien croire, l'autre de réformer ſa croyance à ſon gré & de l'accommoder à ſa fantaiſie ; auſſi le ſieur le Courayer ne garde-t'il pas long-tems l'équilibre, il fait bientôt pancher la balance du côté du Proteſtantiſme.

Le caractere le plus diſtinctif de l'héréſie des Proteſtans, eſt une haine immodérée contre le Concile de Trente ; c'eſt un ſentiment qui leur a toujours été commun, malgré leurs diviſions ſi fréquentes & ſi multipliées. Les Catholiques au contraire, ſe ſont diſtingués dans tous les tems, par leur vénération pour cette ſainte Aſſemblée, par leur ſoumiſſion parfaite à tous ſes Décrets Dogmatiques. Le ſieur le Courayer qui ſuppoſe ſi fauſſément une différence eſſentielle dans le Symbole des François & des Romains, n'oſe pourtant mettre en doute que la Doctrine du Concile de Trente ne ſoit applaudie en France, & réçûë comme une Régle invariable, à laquelle, ainſi que les autres nations Catholiques, nous conformons notre croyance. Il avoüe que les oppoſitions *ne regardent que les décrets de diſcipline..........* *& que* même dans celles *que les Etats ou Parlemens du Royaume ont formées à l'acceptation de ce Concile, ils ont toujours déclaré qu'ils embraſſoient la foi contenuë dans ſes décrets.* Il n'eſt donc pas douteux que la foi du Concile de Trente ne ſoit la foi de l'Egliſe Catholique & Romaine, ſans diſtinction de François, d'Italiens, d'Allemands, d'Eſpagnols &c. Car *pour bien juger de la Religion Catholi-*

Tom. 2. dans l'Appendix. p. 789. n°. 27.

que, dit un fameux Proteſtant Anglois *, *il la faut chercher, non dans Bellarmin, ou Baronius, ou quelqu'autre de nos Docteurs, & l'apprendre, non de la Sorbone, ni des Jeſuites, ni des Dominiquains, & des autres Compagnies particulieres; mais du Concile de Trente, dont les Catholiques Romains font profeſſion de ſuivre la doctrine.* Il ſera aiſé de juger par cette régle, pour qui des Catholiques ou des Proteſtans, le ſieur le Courayer ſe déclare; l'idée ſeule qu'il donne de cette ſainte Aſſemblée, ſuffiroit pour nous l'apprendre.

Ce fut, dit-il, *pour travailler à procurer cette réünion de l'Egliſe, que fut aſſemblé le Concile: mais comme on choiſit mal les moyens que l'on devoit prendre pour y parvenir, le ſuccès n'en a pas été heureux. Les diviſions n'ont fait que ſe fortifier & s'accroître; & ſi ſes décrets ont remédié à quelques-uns des abus les plus groſſiers, ils ont en même tems rendu les autres plus incurables, en les mettant à couvert à l'abri des Loix, qui ſembloient ne devoir être deſtinées qu'à les réformer.* Ep. Dédic.

Quels moyens auroit donc dû choiſir le Concile pour parvenir à la réünion? Falloit-il, au lieu de condamner la doctrine de Luther, de Zuingle & de Calvin, y ſouſcrire; adopter leur plan de Réformation, & à la faveur du *nouveau genre de lumiere* qu'ils venoient, diſoient-ils, apporter aux hommes, confeſſer que l'Egliſe Romaine étoit dans l'erreur? Cette voie eut bleſſé la verité & n'eût pas conduit à la paix; la diſcorde qui avoit éclaté au milieu des prétendus Réformateurs, n'eût pas été étouffée. Ils s'accuſoient ré-

* Chillingworth dans le Livre intitulé, *La Religion des Proteſtans, voie ſure au ſalut.* Chap. 6, n°. 36.

ciproquement d'être des miniſtres de ſatan : ils étoient auſſi acharnés les uns contre les autres, que contre les Catholiques, & aucune des différentes ſectes n'étoit diſpoſée a céder à l'autre. Si le nouveau Docteur d'Oxford eut été de ce tems-là, les diſputes auroient ceſſé, les eſprits ſe ſeroient conciliés. Propoſez, eût-il dit aux Peres du Concile, les dogmes qui vous diviſent d'avec les Proteſtans, & même ceux qui les diviſent entre-eux, non comme autant d'articles de croyance qui doivent captiver l'eſprit, mais comme de ſimples opinions ; ne gênez point les conſciences, laiſſez à chacun la liberté de ſuivre ſes lumieres, ou ſes caprices ; une indulgence mutuelle aſſurera la paix & préviendra toute rupture ;
Préf. p. 23. car *c'eſt à ce ſeul caractere que peut ſe reconnoître l'eſprit du Chriſtianiſme, eſprit de paix, de tolérance ....* & c'eſt auſſi ſur cette tolérance univerſelle, ou plutôt ſur l'indifférence de toutes les Religions, que le nouveau Docteur d'Oxford a fondé ſon nouveau ſiſtême de réünion ; c'eſt où tendent tous ſes principes : nous le verrons dans la ſuite.

Le ſieur le Courayer enchérit dans ſa Préface ſur l'idée qu'il venoit d'ébaucher du Concile de Trente, dans ſon Epitre Dédicatoire : il traite d'indiſcretion
Préf. p. 24. *la facilité* qu'il attribuë aux Peres du Concile, *d'ériger en articles de foi, tant de choſes incertaines, ſuperflues & peu fondées, pour ne rien dire de pis.* Il prétend que les anathêmes ont été *prodigués pour de ſimples diſputes de mots, telles que la plupart des controverſes ſur la juſtification, le mérite des bonnes œuvres, & tant d'autres de même nature.* Il ne veut pas qu'on reçoive *comme des dogmes néceſſaires*, ni même *comme*

des verités, plusieurs Canons du Concile; ce sont, dit-il, des *imaginations de l'Ecole, qui n'avoient jamais excedé jusque-là les bornes d'une simple probabilité, dont il avoit été permis jusqu'alors de disputer librement, sans s'exposer à aucune censure. Cependant*, ajoûte-t'il, *il s'est fait dans cette Assemblée, un nombre de réglemens très-sages, & des décisions solides, qui sont conformes à la doctrine ancienne.* Devons-nous lui sçavoir gré de ce dernier aveu; il étoit d'autant moins possible qu'il s'en abstint, que Calvin dans son Antidote, n'a pu refuser au Concile un semblable éloge. Ibid.

Mais à quoi pense-t'il, d'appeller *simples disputes de mots* les *controverses sur la justification*, sur le mérite des bonnes œuvres &c? Ignore-t'il, ou affecte-t'il d'ignorer, qu'elles étoient regardées par les chefs de la Réforme, comme ce qu'il y avoit de plus important; qu'elles furent un des principaux motifs de leur séparation, & que Luther comptoit pour peu, la plûpart des autres controverses? La foi seule nous justifie-t'elle? La justice de J. C. est-elle seulement imputée, ou bien est-elle intérieurement communiquée par l'opération de l'Esprit saint? L'homme justifié a-t'il une certitude absoluë de son salut? La grace est-elle inamissible? Nous est-il impossible d'accomplir un seul article de la Loi? Les bonnes œuvres de l'homme justifié sont-elles autant de péchés mortels qui méritent la damnation, sans être néanmoins un obstacle au salut des prédestinés? Enfin les bonnes œuvres sont-elles nécessaires au Salut? * Etoient-ce donc-là de questions indifferentes à la Re-

* Tout le parti Lutherien proscrivit autentiquement cette proposition, *Les bonnes œuvres sont nécessaires au salut.*

gion & qui ne tombassent que sur des *disputes de mots*? L'Eglise pouvoit-elle se dispenser de prononcer sur des points si importans, & de fixer la croyance de ses enfans? Oüi, elle le pouvoit dans le sistême du sieur le Courayer; car toutes ces questions, qui ont fait l'objet des décisions, ne sont, selon lui, qu'*imaginations d'Ecole*, que *choses incertaines*, *superflues*, *peu fondées*, *pour ne rien dire de pis*, & qui ne peuvent être reçûës comme *dogmes nécessaires*.

Préf. p. 24. *Comment excuser*, continuë-t'il, *de défaut de charité, cette intolérance qui a fait exclure de l'unité chrétienne tant de peuples &c?* Mais les Conciles précédens ont-ils été plus tolérans que celui de Trente, & n'ont-ils pas de même retranché de l'unité chrétienne, les Novateurs obstinés? On s'est irrité de la condamnation, on a crié à l'injustice, on a exageré la rigueur de l'anathême, on a soutenu que la *dispute* n'étoit que *de mots*: l'Eglise n'a jamais crû qu'il fallût déferer à ces plaintes frivoles, ni qu'une fausse compassion dût l'emporter sur l'indivisibilité de la foi.

Et qu'a produit, selon le sieur le Courayer, cette Ibid. *intolérance*, ce *défaut de charité* qu'il reproche au Concile? Le Concile s'est séparé lui-même *de l'unité sans en retrancher les autres*, parce qu'il a, dit le Docteur d'Oxford, *prononcé anathême*; ...... *sur des points, ou douteux ou non nécessaires* .... *que comme il n'a pas le droit d'en commander la croyance, il n'y a pour les autres aucune necessité d'obéir; & qu'usurpant un pouvoir qui ne lui a pas été donné, on peut par conséquent lui désobéir à cet égard, sans injustice & sans crime.*

Les successeurs des Apôtres parleront donc en vain: les

les points que nous conteſtons, leur dira-t'on, (& n'eſt-ce pas en effet le langage de tous les Novateurs ?) ſont ou douteux ou non néceſſaires, vous n'avez pas droit d'en ordonner la croyance, & malgré le précepte de l'Evangile, le réfus de vous écouter & d'embraſſer votre doctrine, ne nous met pas au rang des payens & des publicains; c'eſt vous qui le devenez, en uſurpant un pouvoir qui ne vous a pas été donné, & les anathêmes dont on croit nous frapper, rétombent ſur ceux qui les lancent contre-nous. Quel étrange *Catholiciſme !*

Ce *Catholiciſme* ſe manifeſte encore mieux dans les Notes du ſieur le Courayer. Il en eſt peu qui ne ſoient copiées d'après les ennemis les plus injuſtes & les plus outrés de l'Egliſe Romaine, ou qui ne fuſſent avoüées d'eux. Rapportons-en quelques-unes, & vous ſerez convaincus, M. T. C. F. que nous n'avançons rien de trop. Commençons par celles qu'il fait ſur les Décrets du Concile qui regardent l'Ecriture ſainte & la Tradition.

I.

Les Proteſtans avoient de leur propre autorité retranché pluſieurs des Livres de l'ancien & du nouveau Teſtament, & comme ils ne ſuivoient tous que leurs foibles lumieres, les Lutheriens n'étoient pas plus d'acord, ni avec les Calviniſtes, ni avec eux-mêmes, qu'ils l'étoient avec les Catholiques. Le Concile détermina quels étoient les Livres marqués au ſçeau de la divinité. Quelle eſt ſur cela la gloſe du ſieur le Courayer ? *Le Concile*, dit-il, *en recevant ces differens Livres* (de l'Ecriture ſainte) *dans ſon Canon, ne faiſoit rien en quoi il ne fût autoriſé, ou par quelques Conciles* Hiſt. du Conc. de Trente L. 2. num. 56. not. 35. p. 288.

précédens, ou par plusieurs Ecrivains de l'antiquité; mais, ajoûte-t'il, *c'étoit aller plus loin qu'on n'avoit été jusqu'alors, que d'y joindre l'anathême, & d'obliger de recevoir avec le même respect, des Livres à qui ceux mêmes qui nous les avoient transmis, n'avoient pas donné le même rang, ni la même autorité : car on ne voit pas comment le Concile sans une nouvelle inspiration, pouvoit ordonner sous peine d'anathême de regarder comme également sacrés, des Livres que les Juifs, ou les premiers Chrétiens ne respectoient pas comme tels, quoique pour les recevoir, nous n'ayons d'autre autorité que celle des Eglises dont nous les avons reçûs.*

Nous avons cet avantage singulier contre le sieur le Courayer, de trouver presque toujours nos réponses dans l'objection même. Ces *Conciles précédens*, ces *Ecrivains de l'antiquité*, ne formoient-ils pas une Tradition ? Or fut-elle combattuë par des témoignages contraires, n'appartenoit-il pas à l'Eglise de discerner infailliblement, ceux à qui la préférence étoit dûë ? N'est-ce pas en vertu de ce discernement entre les différentes Traditions, que l'erreur des Millenaires, malgré le nombre de ses Partisans, fut condamnée ; & que la validité du Baptême conferé par les Hérétiques fut décidée, contre le sentiment des Evêques d'Afrique & d'Asie ? L'Eglise ne joignit-elle pas les censures à son jugement ? Et n'est-ce pas ainsi que sans croire aller trop loin, sans attendre une nouvelle révélation, l'Eglise en a usé dans tous les tems ?

II.

Seff. 4. Le Concile de Trente veut que les Traditions non écrites, venues de Jesus-Christ & des Apôtres, soient

reçûës avec le même respect que l'Ecriture. Le sieur le Courayer ne peut souffrir cette égalité : *La différence*, dit-il, *est infinie : car on sçait où est contenuë la parole de Dieu écrite, au lieu que rien n'est si incertain que les Traditions non écrites, faute de pouvoir remonter avec certitude jusqu'à leur origine .... Nachianti Evêque de Chioggia n'avoit pas trop de tort, de traiter d'impie, l'égalité que l'on mettoit entre l'Ecriture & les Traditions.* Hist. du Conc. de Trente l. 2. num. 56. not. 34. p. 288.

La parole de Dieu non écrite est donc un vain phantôme que nous révérons ? Notre respect pour elle est une *soumission mal reglée ?* La Loi, qui l'exige, n'est *appuyée que sur un fondement incertain ? On sçait*, dit-il, *où est contenue la parole de Dieu écrite.* Mais par où le sçait-on ? Est-ce par l'Ecriture elle-même ? il y auroit de l'extravagance à le penser. Pour nous, nous le sçavons par un témoignage infaillible, & qui est à la portée de tous les hommes ; c'est celui de l'Eglise : Jesus-Christ en ordonnant d'écouter sa parole, nous ordonne en même tems d'écouter l'Eglise ; l'assistance de l'Esprit-saint lui est promise, & sous sa direction, elle remonte avec certitude, jusqu'à la source des Traditions qui nous ont transmis cette divine parole. Si l'Evêque de Chioggia dans un premier mouvement traitta d'impie l'égalité entre les Livres saints & les Traditions ; frappé du soulévement général qu'il excita contre lui, il reconnut aussi-tôt sa faute, il en témoigna sa douleur & se soumit aux Décrets du Concile. Puisse le Docteur d'Oxford, complice du blasphême, être aussi imitateur du repentir !

III.

Le Concile a ajoûté que dans les matieres qui re- Sess. 4.

gardent la foi & les mœurs, » personne n'eût l'audace » de donner à l'Ecriture sainte des interprétations con- » traires à celles de l'Eglise, ou au sentiment unanime » des Peres, quand même ces interprétations ne de- » vroient jamais être mises au jour ; & que les Ordi- » naires eussent à déclarer les contrevenans, & à les » soumettre aux peines de droit. « Quel est la remar- que du nouveau Docteur d'Oxford ? *Ordonner*, dit-il, *que ceux qui donneront de pareilles explications & les tiendront secrettes, soient punis par les Ordinaires, c'est avancer une espéce de contradiction, puisque, si c'est une chose secrette, les Ordinaires ne peuvent pas les punir.*

Hist. du Conc. de Trente l. 2. p. 289. n. 38.

Misérable critique, qui n'a pû être hazardée qu'en alterant le texte du Concile ! Le réglement ne porte pas que l'Ordinaire doive punir dans le cas même où les interprétations demeureroient secrettes, & ne viendroient pas à la connoissance du juge ; ce seroit une puérilité ; un juge n'est pas chargé de punir un crime qu'il ne connoît pas. Le Concile dit seulement qu'ils doivent être punis, quand même leurs interprétations ne devroient jamais *être mises au jour*, c'est-à-dire, quand même elles n'auroient jamais le genre de publicité, qui s'acquiert par l'impression. *Etiamsi hujusmodi interpretationes nullo unquam tempore in lucem edendæ forent.* C'est le sens naturel de cette expression, qui n'exclud ni les discours, ni les copies manuscrites, par où ces fausses interprétations peuvent se répandre. Où est donc la contradiction ?

IV.

Cependant dans ce cas là même, il y auroit au jugement de notre censeur, une injustice criante à

punir le coupable. *De quel droit punir une chose qui n'est pas une faute, si la nouvelle explication ne s'éloigne pas du texte ? La nouveauté par elle-même n'est pas un crime, & par conséquent ne mérite aucun châtiment.*

Remarquez qu'il s'agit uniquement dans le Décret, de *choses* qui intéressent la foi & les mœurs, *in rebus fidei & morum* ; & qu'il est question d'explications qui seroient contraires au sentiment que l'Eglise a eu & qu'elle aura toujours : *Contra eum sensum, quem tenuit & tenet sancta mater Ecclesia*, ou qui seroient opposées au sentiment unanime des Peres, *aut etiam contra unanimem consensum Patrum.* Conc. de Trent. sess. 4.

Si le raisonnement du sieur le Courayer avoit lieu, il seroit donc permis de donner aux textes de l'Ecriture, concernans les mœurs & la foi, des explications, non seulement nouvelles, mais même contraires à celles de l'Eglise & des Peres. Voilà tous les Novateurs bien au large ; & selon ce raisonnement il n'y aura plus d'héréfies possibles. Le Socinien ne sera plus embarassé des passages de l'Ecriture, où la divinité de Jesus-Christ est clairement établie ; j'y apperçois, dira-t'il, un sens qui a échapé aux recherches de l'Eglise ; & comme je l'y apperçois sans *crime*, j'y adhére sans *crime.* Mais il faut que les interprétations *ne s'éloignent pas de l'esprit du texte :* le Socinien en conviendra aussi, il ne prétend pas s'éloigner de l'esprit du texte ; & comment d'ailleurs lui prouveriez-vous qu'il s'en éloigne ? N'est-il pas autorisé à donner des interprétations nouvelles ? Il est vrai qu'elles sont contraires à celles de l'Eglise, & au sentiment unanime des Peres ; mais comment pourroient-elles être nouvelles, & ne pas s'en éloigner ? l'un est une suite nécef-

faire de l'autre. Ainſi dès que vous lui permettez d'innover dans ſes interprétations, vous lui permettez en même tems de penſer autrement que l'Egliſe; vous l'autoriſez même à dire qu'il penſe mieux; & quand le Docteur Anglican parle d'une nouvelle explication qui ne s'éloigne pas de l'eſprit du texte, quoiqu'oppoſée à celle de l'Egliſe & des Peres, il veut enſeigner qu'alors la nouvelle explication ſeroit conforme au texte, puiſqu'elle ne s'en éloigneroit pas; il veut en conclure que celle de l'Egliſe & des Peres s'écarteroit de ce texte, puiſqu'elle ſeroit oppoſée à cette nouvelle explication; d'où il ſuit que le Novateur auroit la verité de ſon côté, tandis que l'Egliſe ſeroit dans l'erreur.

V

Seſſ. 4. Le Concile ordonne » Que la Verſion ancienne » & vulgate, qui a déja été approuvée dans l'Egliſe » par le long uſage de tant de ſiécles, ſoit tenüe pour » autentique dans les diſputes, les prédications & les » leçons publiques. Le ſieur le Courayer appuie ici ſa critique, d'un texte qu'il met dans la bouche de Cajetan, ſans en apporter de preuves; quelque indigne qu'il fût d'un homme ſi reſpectable, il y applaudit, il l'adopte & le cite avec complaiſance: *Cajetan*, dit-il, *parloit en homme ſenſé, lors* qu'il diſoit, *qu'entendre le texte latin, ce n'étoit entendre que la parole du traducteur qui auroit pû ſe tromper; & Palavicini ne l'eſt guere en voulant affoiblir une maxime ſi ſage.* L. 2. p. 276. not. 18.

Le texte latin dont on parle ici, eſt une traduction que l'Egliſe a déclarée fidéle & autentique, qu'elle emploïe dans les offices divins; qu'elle conſulte dans ſes jugemens; qu'elle met dans les mains

des Fidéles pour leur instruction. Quoi ! *entendre une traduction revétue d'une si grande autorité, c'est n'entendre que la parole du traducteur qui peut se tromper ?* Dès lors s'écroûlent toutes les décisions des Conciles, où les versions grecques & latines de l'ancien Testament ont servi de regle : car, selon le sieur le Courayer, ces versions étoient des monumens purement humains, qui n'ont pû fonder que des jugemens sujets comme eux à erreur : dès lors il ne faudra plus chercher la parole de Dieu dans l'Evangile de saint Mathieu, ni dans l'Epître de S. Paul aux Hebreux. * Ce que l'Eglise nous présente comme l'ouvrage de deux auteurs inspirés, n'est que celui d'un homme qui a pu se tromper ; ce ne sont que des traductions *dont toute l'autorité*, ajoûte le sieur le Courayer, *n'est fondée que sur la fidélité avec laquelle elles representent le texte ; fidelité qui ne demande que de l'habileté, & qui est par consequent toute humaine.* Ibid.

Aura-t'on recours *à des inspirations, ou à une providence particuliere pour donner a une simple version*, le droit de captiver notre esprit ? *Vaine ressource*, continue le sieur le Courayer, *ce seroit avoir recours à un systéme de fantaisie & de convenance.*

Reclamera-t'on l'autorité des Conciles ? *Quoi qu'il soit vrai*, répondra-t'il, *que ce soit la plus grande qui soit dans l'Eglise ; comme la fidélité d'une traduction est une chose qui dépend d'une industrie toute humaine, on ne peut gueres s'assurer qu'une version, ou faite, ou approuvée par un Concile, soit sans erreur. La parole de* Ibid. n. 19.

* C'est une opinion assez communément reçue, que les originaux soient en hébreu ; si cela est, il ne nous en reste que des traductions.

Dieu ſeroit donc comme un livre ſcellé, dont les Sçavans dans les langues originales auroient ſeuls la clef; & encore leur habileté étant l'effet d'une *induſtrie toute humaine*, ne pourroit obtenir le ſacrifice de nos lumieres ou de nos doutes; il ne reſteroit aucun moyen pour connoître la doctrine révélée, ni pour réprimer l'erreur: car ſi d'un côté *rien n'eſt plus incertain que les traductions*; ſi d'autre part on ne peut avoir l'intelligence de l'Ecriture que par le ſecours d'une habileté *toute humaine*; ſi enfin on ne peut s'aſſurer qu'*une traduction faite ou approuvée par un Concile ſoit ſans erreur*, quoi que *le Concile ſoit la plus grande autorité qu'il y ait dans l'Egliſe*, quelle ſeroit la regle de la foi, ſur tout la Tradition étant rejettée? Tout deviendroit incertain dans la Religion, & toute Religion deviendroit indifferente. Qu'importe au nouveau transfuge? il ne demande la préference pour aucune: le ſeul objet qu'il ſe propoſe, c'eſt un *Catholiciſme* qui ne le rende pas odieux aux Proteſtans; mais ce *Catholiciſme* qu'il affecte de conſerver encore, & qu'il eſpere que les Proteſtans lui pardonneront à cauſe de ſa bizarre eſpece; en quoi le fait-il conſiſter? ſurquoi l'établit-il? On ne ſçauroit comprendre ici le ſieur le Courayer, & on peut le défier de ſe comprendre lui-même; un homme qui croit que toutes les Traditions ſont incertaines, que toute l'intelligence de l'Ecriture n'eſt fondée que ſur une habileté purement humaine, par conſequent fautive, & qu'ainſi nulle autorité, même la plus reſpectable, n'a droit de nous aſſujettir à aucune verſion; un homme tel que nous

le

le diſons, eſt-il Catholique ? bien plus, eſt-il Proteſtant, Socinien, Anabaptiſte ? quelle Religion le fixera ? à quelle autorité peut-il ſe rendre ? Le ſieur le Courayer qui travaille aujourd'hui à gagner la bienveillance des Proteſtans, dans le fonds ne les traite pas mieux que nous. S'il n'y a point de Tradition certaine, ſi toutes les verſions peuvent être ſoupçonnées d'erreur & d'infidélité; que deviennent-ils eux mêmes ? Le ſieur le Courayer n'eſt pas moins leur ennemi que le nôtre; ſon raiſonnement ne détruit-il pas toutes les ſectes ? laiſſe t'il en fait de Religion autre choſe que des ruines ? & cependant il ſe flatte de ſe concilier la faveur des Proteſtans, à qui il n'accorde pas plus de ſureté qu'à nous : lui qui nous a fait l'honneur de croire que nous ne le ſouffririons pas parmi nous, n'a pas douté qu'ils ne le ſouffriſſent parmi eux; il ne les a pas jugés dignes d'y regarder de ſi près que nous, d'être auſſi difficiles que nous; c'eſt en effet ici l'épouſe de l'Agneau ſans tache; le nouveau Docteur d'Oxford en la fuyant ſemble au moins en reſpecter la pureté, incompatible avec toute ſouillure; & à la honte de ceux chez qui il ſe réfugie, il a penſé que c'étoit aſſez pour être accueilli dans toutes les Religions, que de ſe préſenter en qualité de déſerteur de la véritable : c'eſt un coupable qui va ſe ſauver chez ſes complices; mais c'eſt un coupable d'une eſpéce ſinguliere, qui ſe dit Catholique, & qui ne l'eſt point; qui ſe ſauve chez les Proteſtans ſans l'être; qui veut plaire aux Lutheriens, aux Zuingliens, aux Calviniſtes, à toutes les ſectes, ſans penſer comme eux; qui n'eſt ni ce qu'ils ſont, ni ce que nous ſommes; qu'on ne définiroit point

en ne l'appellant qu'hérétique ; & qui trouvera toutes les Religions bonnes, pourvû qu'on souffre qu'il ne soit d'aucune ; mais obligez-le d'opter, ce sera toujours contre l'Eglise Romaine qu'il prendra parti, & toujours en faveur des Protestans.

VI.

Leur dogme le plus chéri, est celui qui regarde la justification : selon eux, l'homme n'est point justifié par une grace permanente, mais uniquement par l'imputation de la justice de Jesus-Christ, à laquelle Dieu veut bien avoir égard, comme si elle étoit la nôtre propre. C'est le sentiment qui a été proscrit par le Concile, & c'est celui que le sieur le Courayer embrasse, du moins à l'égard des enfans : *l'enfant fidele est juste aussi, avant que d'operer la justice, puisqu'il n'est juste que par l'imputation qui lui est faite dans un âge, où il est encore incapable d'aucune justice infuse ou inherente* ? Pourquoi donc seroient-ils incapables d'une justice de cette espéce ? puisque la tache du péché originel qui est en eux, & qui est lavée par le Batême, est-elle même inhérente & permanente.

Hist. du Con. de Tren. p. 337. not. 19.

VII.

A quels excès ne se sont point portés les Protestans contre les Sacremens de l'Eglise ? le sieur le Courayer ne le pense pas ainsi, & sur cet article encore il donne gain de cause à nos adversaires. Il prétend que la fixation des Sacremens au nombre de sept, *ne remonte pas plus haut que le douziéme siécle ; qu'avant le Maître des Sentences, on avoit étendu ou resserré ce nombre suivant la notion plus ou moins vague que l'on avoit donnée* au nom de Sacrement ; & que la date de leur institution

L. pag. 422. not. 49.

Ibid. n. 54.

se peut rapporter au tems du Concile. Il faut bien cependant qu'elle se *rapporte* aux textes de l'Ecriture & des Peres ? Et que les Grecs même qui se sont séparés de nous dans le huitiéme siécle, convenoient avec les Catholiques du nombre des Sacremens.

La remarque qu'il fait sur la nécessité des Sacremens, prouveroit qu'il ignore les differens sistêmes des Protestans, où qu'il n'a pas entendu le décret du Concile. *Il a fallu*, dit-il, *prendre dans un sens fort vague* le terme de nécessité ; *pour décider que les Sacremens étoient nécessaires ; & c'est ce qui a obligé à la fin du Canon d'en resserrer le sens, en disant que tous ne sont pas nécessaires à chacun. Par là*, continue-t'il, *ce Canon devenoit assez inutile : car d'un côté les Protestans ne nioient pas la nécessité de quelques uns des Sacremens, & de l'autre, le Concile déclarant, que tous ne sont pas nécessaires à chacun, c'étoit condamner une erreur chimérique, que de décider que les Sacremens sont nécessaires, lors que personne ne nioit que quelques-uns ne le fussent, & qu'on n'établissoit pas la nécessité de tous.* Ibid. not. 54.

Mais est-ce là raisonner ? Zuingle & Calvin n'ont-ils pas ouvertement nié, quoi que par des principes différens, la nécessité du Baptême ? De quel front le sieur le Courayer ose-t'il appeller *chimérique*, une erreur si formelle & si connue ? Il ajoûte que le Concile n'établissoit pas la nécessité de tous les Sacremens : sophisme grossier ! le Concile n'établissoit pas, il est vrai, & ne pouvoit établir que tous les Sacremens étoient nécessaires à chaque Fidéle en particulier ; mais il établissoit la nécessité de tous pour toute l'Eglise en général. Il n'est pas nécessaire que

chaque particulier entre dans le ſaint miniſtere ; il faut cependant qu'il y ait des miniſtres, des paſteurs qui ſoient chargés de la conduite du troupeau ; ainſi le Sacrement de l'Ordre qui n'eſt pas néceſſaire à chacun en particulier, l'eſt néanmoins à toute l'Egliſe en général. Il en eſt de même du Mariage. La plûpart des Sectaires qui rejettoient les Sacremens, rejettoient conſéquemment leur néceſſité, ſoit à l'égard de chacun en particulier, ſoit à l'égard de toute l'Egliſe en général ; & c'eſt ce que l'Egliſe a condamné, en prononçant que les ſept Sacremens étoient néceſſaires à toute l'Egliſe en général, quoi qu'ils ne le fuſſent pas tous à chaque homme en particulier. Etoit-ce donc là condamner une erreur chimérique ? Il faut que le ſieur le Courayer ait bien mépriſé ſes lecteurs, s'il a cru les ſéduire par un auſſi foible argument.

VIII.

Les Sacremens dans le ſiſtême des Proteſtans ne ſont que des ſignes vuides, dont toute la vertu conſiſte à exciter la foi, qui nous approprie les mérites de Jeſus-Chriſt, & par cette appropriation, nous juſtifie : delà ils inférent que tous les Sacremens ſont égaux ; & qu'aucun n'a plus de dignité que l'autre.
Ibid p. 432. Le Concile a condamné cette doctrine : *Il falloit*, dit le Docteur Anglican, *qu'il y eût dans le Concile, une étrange démangeaiſon de faire des dogmes, pour en faire un du plus ou du moins de dignité qu'il y avoit dans les Sacremens. C'étoit une invention dûe aux ſubtilités de l'Ecole, & on ne s'en étoit point aviſé auparavant.* Voila ce qu'on appelle tenir le langage du Proteſtant le plus déterminé.

IX.

Il y a des Sacremens, qui impriment dans l'ame de ceux qui les reçoivent, un caractere inéfaçable, à raison duquel ils ne peuvent être réïterés. Le sieur le Courayer prétend, *que l'Eglise a assez varié sur ce point:* il compte qu'on l'en croira sur sa parole, & que les invectives pourront lui tenir lieu de preuves. *Ce n'étoit pas une chose aisée à comprendre*, dit-il, *comment une observance, sur laquelle l'Eglise avoit si fort varié, comme* L'INITERABILITE' *de certains Sacremens, pouvoit devenir un article de foi, ni comment une chose dont on n'a pas la moindre notion, telle qu'une qualité imprimée dans l'ame, pourroit être un objet de croyance. Mais,* continuë-t'il, *l'accord des Théologiens sur un nom dont chacun se formoit des idées particulieres, & la décision d'Eugene IV. parurent suffisans, non seulement pour faire un article de foi....... mais aussi un dogme d'une idée aussi obscure, que celle d'une qualité imprimée dans l'ame; idée qui n'a pas le moindre fondement, ni dans l'antiquité, ni dans la raison. C'est ce qui a été fait par le Canon IX. que l'on peut regarder sous ce dernier rapport, comme un nouvel article de foi de la façon des Scholastiques du Concile.* Ibid p. 458. not. 68.

Les Protestans pourront encore se reconnoître à ce langage; peut être tout Protestans qu'ils sont ne nieroient-ils pas si crûment qu'une chose dont on n'a pas la moindre notion, & qui n'a pas de fondement dans notre raison, ne peut être un objet de croyance; cette négation leur paroîtroit trop hardie à eux-mêmes: elle entraîne en effet à de terribles conséquences, & ressemble assez à une abjuration de toute Religion Chrétienne; mais, comme nous l'avons

déja obſervé, le nouveau Docteur d'Oxford qui ſe dit encore Catholique, & qui parle comme un Proteſtant, n'eſt dans le fond ni l'un ni l'autre; ſa Religion n'eſt celle de perſonne, & voila dequoi hazarder tout ſans ſcrupule.

X.

Seſſ. 7. Can. 12. Le Concile a condamné ceux qui diſent qu'on ne doit être baptiſé qu'à l'âge où Jeſus-Chriſt l'a été, ou

Can. 13. bien qu'à l'article de la mort; ceux qui prétendent

Can. 14. qu'on doit être rebaptiſé, quand on a reçû ce Sacrement avant l'âge de raiſon; ceux qui ſoutiennent que les enfans étant parvenus à l'âge de raiſon, doivent être interrogés, & qu'il faut les laiſſer à leur liberté, s'ils répondent qu'ils ne veulent pas ratifier les promeſſes faites en leur nom dans le Baptême. Le nouveau Critique prétend que les deux premiers articles furent condamnés comme contraires à la pratique

Ibid. p. 446. not. 77. générale du Chriſtianiſme, *au moins depuis le tems de ſaint Irénée*, & comme conformes à la doctrine des Anabaptiſtes. Voudroit-il nous faire entendre que la pratique du Chriſtianiſme antérieure au tems de ſaint Iérnée, pourroit bien avoir été conforme à la doctrine des Anabaptiſtes? A l'égard du troiſiéme article,

Ibid. il en prend plus nettement la défenſe. *Le dernier*, dit-il, *fut condamné comme inoüi dans l'Egliſe Chrétienne, & d'une conſéquence dangereuſe pour la Religion; mais je ne vois pas où pouvoit être le danger, & encore comment on pouvoit traiter ce dernier article d'impie, puiſque aſſurément Eraſme ne l'avoit propoſé, que comme un moyen plus propre à établir la pieté, & à n'admettre parmi les Chrétiens, que des perſonnes qui le fuſſent libre-*

ment & sincérement. Il n'ignore pas cependant que la décision du Concile est fondée sur ce que Dieu même avoit ordonné aux Juifs, & ausquels il n'étoit pas libre de ratifier ou de rompre l'alliance qu'ils avoient contractée dans la circoncision; mais est-il quelque autorité à laquelle le Docteur Anglican veüille céder? il ne connoît que la sienne.

XI.

Une foule de passages tirés des Conciles & des anciens Docteurs de l'Eglise, ont démontré que la Confirmation est un Sacrement distingué du Baptême; Fra-Paolo, tout Protestant qu'il est, n'ose le contester. Le sieur le Courayer plus hardi soutient, *que ces passages où il est parlé de crême & d'onction, regardoient la cérémonie qui accompagnoit anciennement le Baptême, ... qu'ils ne prouvoient rien, ... & ne montroient pas que ce fut un Sacrement proprement dit, & tout a fait distingué du Baptême.* N'est-ce pas-là le langage des Protestans? Ibid. p. 448. not. 80.

XII.

Le Concile de Trente n'a presque rien décidé sur le Sacrement de Pénitence, qui ne soit contredit par le nouveau Docteur d'Oxford. L'Eglise Catholique a toujours entendu ces paroles, *Recevez le saint Esprit* &c. de la puissance de remettre les péchés: le Concile l'assure, le sieur le Courayer le nie formellement, *Que la plûpart des anciens Ecrivains*, dit-il, *se soient servi de ces paroles pour appuyer la discipline de l'Eglise à l'égard des pénitens, c'est ce que l'on ne peut guére contester; mais qu'ils ayent insisté sur elles, comme sur la preuve de l'institution d'un nouveau Sacrement, c'est ce*

Seff. 14.

Hist. du Conc. de Tren. l. 4. n. 13. p. 506. not. 77.

Ibid.

qui n'eſt pas véritable .... Et *c'eſt à la précipitation du Légat, qu'on doit cet article de foi.*

La Pénitence eſt un Sacrement diſtingué du Baptême ; l'abſolution ſacramentelle eſt un acte judiciaire, & non une ſimple déclaration que les péchés ſont remis : le Concile nous l'enſeigne, & le ſieur le Courayer veut que ce ſoit une *idée imaginaire, & que l'abſolution ſoit plutôt un miniſtere déclaratoire, que juridique.*

Le Concile a déclaré que la forme du Sacrement de Pénitence eſt renfermée dans les paroles prononcées par le miniſtre, Je vous abſous &c. *C'eſt*, ſelon
Ibid. not. 79. le ſieur Courayer, *une de ces opinions Scolaſtiques érigée en article de foi.*

La néceſſité & l'inſtitution de la Confeſſion ſacramentelle, ſont de droit divin, anathême à quiconque oſe dire le contraire ; ſelon le ſieur le Courayer, *cette*
Ibid p. 939. not. 81. *néceſſité de droit divin, n'étoit pàs encore bien établie dans le XIII. ſiécle. On peut regarder la déciſion du Concile à l'égard* de l'inſtitution, *comme un nouvel article de foi.*

Les déclamations de Calvin contre la doctrine de l'Egliſe ſur le Sacrement de la Pénitence, les invectives de Kemnitius contre les déciſions du Concile, n'ont point été pouſſées plus loin, qu'elles le ſont ici par le ſieur le Courayer. Paſſons à ſes notes ſur le Sacrement de l'Euchariſtie.

XIII.

Aprés la conſécration du pain & du vin, N. S. J. C. vrai Dieu & vrai homme, eſt contenu véritablement, réellement & ſubſtantiellement ſous les eſpéces

péces de l'un & de l'autre. Telle a toujours été la foi de l'Eglise; telle est la décision du Concile. Le sieur le Courayer n'a garde d'y souscrire, il se rendroit *odieux* aux Zuingliens & aux Calvinistes. *Si*, dit-il, *par les termes de* réellement & substantiellement, *le Concile n'a voulu établir qu'une présence effective & véritable, sans en déterminer la maniere; c'est la doctrine de l'antiquité, & plusieurs Protestans l'ont reconnu avec sincérité. Mais si par le terme de présence substantielle, on a voulu nous faire entendre une présence corporelle & organique, c'est ce que ni la raison, ni l'autorité ne nous permettent de croire.*

Calvin s'étoit exprimé de même: il avoit dit que le corps & le sang de Jesus-Christ sont véritablement & effectivement dans l'Eucharistie; que Jesus-Christ y nourrit nos ames de la propre substance de son corps, & cependant il rejettoit la présence corporelle, qu'on ne devoit, disoit-il, chercher que dans le ciel. Ainsi toutes ces expressions *de présence effective, véritable, substantielle même*, ne signifient autre chose dans le sens de l'hérésiarque, qu'une présence de *vertu*: quoique le corps de Jesus-Christ soit dans le Ciel, & ne soit que là, sa vertu cependant nous est communiquée par le moyen de la foi; c'est-à-dire que Calvin n'en croit pas Jesus-Christ qui est la verité même. En vain le Sauveur du monde nous a dit en termes simples, formels & précis: *Ceci est mon corps*. Calvin répond qu'il ne le comprend pas; que le corps de Jesus-Christ étant dans le ciel, il est impossible qu'il soit en même-tems dans l'Eucharistie, qu'ainsi il faut expliquer les paroles de

Jesus-Christ, & se bien garder de les prendre dans le sens formel & naturel qu'elles ont ; comme si la difficulté de comprendre un mystere, étoit un motif de ne le pas croire ; Dieu nous demande l'hommage de notre raison : il a parlé, & nous le croyons ; sçavoir qu'il a parlé, c'est sçavoir tout ce qu'il faut, notre raison cesseroit d'être raison, si pour croire il lui falloit d'autre sureté que la parole de Dieu. Voilà donc la présence *effective & véritable*, que le Docteur Anglican admet dans l'Eucharistie : ce n'est comme on le voit qu'une présence de *vertu ;* c'est-à-dire qu'il ne rejette pas moins évidemment que Calvin, toute présence réelle, persuadé comme lui, qu'il y a une contradiction évidente à supposer que le corps de Jesus-Christ soit en même tems dans le ciel & dans l'Eucharistie. *Si par le mot de* substantiellement, dit-il, *le Concile n'entend qu'une présence spirituelle, mais véritable, il est certain qu'il n'y a nulle contradiction entre ces deux manieres d'être ; mais il y en a une très-grande, s'il est question d'une présence corporelle dans l'Eucharistie, un corps ne pouvant être materiellement présent en plusieurs lieux en même tems, sans détruire toute l'idée que nous avons des corps.*

Ibid not. 522. p. 621.

Cet argument étoit le grand argument de Calvin : mais d'où tire-t'il sa force apparente ? de la foiblesse de nos lumieres. S'il avoit quelque solidité dans la bouche des Calvinistes, il n'en auroit pas moins dans celle des Sociniens. On ne peut, diront-ils, admettre un Dieu en trois personnes, réellement distinguées entre elles & subsistantes dans une même & unique nature, *sans détruire toute l'idée que nous avons de* nature & de

personne. Le ſieur le Courayer ne craint pas moins de ſe rendre odieux aux Sociniens qu'aux Proteſtans; il ne veut l'être à aucune ſecte : il ménage toutes les extravagances humaines, & il n'attaque que la ſageſſe de Dieu.

Mais enfin Jeſus-Chriſt ayant dit en termes très-clairs & très-précis, qu'il nous donnoit dans l'Euchariſtie, ſa chair & ſon ſang, on ne peut ſans impiété, détourner ſes paroles à un ſens figuré; on ne peut nier la verité du corps & du ſang de Jeſus-Chriſt; c'eſt le Concile qui le décide. *Tout ceci*, dit notre critique, *eſt équivoque : car ſi par la verité du corps & du ſang de Jeſus-Chriſt on entend une préſence corporelle, on ne peut pas dire qu'il y ait de l'impiété à la nier, puiſque ceux qui la conteſtent ſoutiennent que Jeſus-Chriſt n'a jamais voulu l'établir.* Ibid not. 52. p. 622.

Dès que pour juſtifier toute impiété; dès que pour s'écarter de la foi en ſureté de conſcience, il n'y a qu'à ſoutenir que Jeſus-Chriſt n'a jamais voulu établir telle ou telle choſe; quelle vérité de l'Evangile ne pourra-t'on pas changer, interpréter, renverſer quand on le voudra? A quel opiniâtre, à quel hérétique, à quel inſenſé pourra-t'on dire qu'il s'égare & qu'il ſort de la voie du ſalut? A quoi même nous ſerviroit l'Evangile, ſi tout viſionnaire, tout orgueilleux peut y faire parler Jeſus-Chriſt, au gré de ſon intelligence bornée, & des fantaiſies qui lui viendront dans l'eſprit? en un mot, à quelle erreur ne conduit pas le raiſonnement du ſieur le Courrayer? Et cependant ce Docteur d'Oxford, qui raiſonne ainſi, eſt celui qui prétend réformer les Conciles, & penſer mieux qu'eux.

A l'entendre il n'y aura plus d'impiété à détourner la parole de Dieu à des ſens étrangers, à ſubſtituer nos penſées aux oracles divins, pourvû qu'en attaquant les vérités de la Religion, on *ſoutienne que Jeſus Chriſt n'a jamais voulu les établir.* C'eſt le but où tend le nouveau Docteur: auſſi poſe-t'il pour

Ibid. principe, qu'*il n'y a d'impieté qu'en s'oppoſant à une verité connue; mais conteſter une choſe vraie, parce qu'on ne la croit pas véritable, ni par conſéquent révélée, c'eſt un malheur & une mépriſe, & non pas une impiété.*

L'Arien niera donc la conſubſtantialité & la divinité du Verbe; le Socinien réduira l'homme Dieu à la qualité de pur homme, & ils ne pourront être accuſés d'*impiété*; car ils *ne s'oppoſent pas à une vérité qui ſelon eux ſoit connue;* ils proteſtent qu'ils ne nient ces dogmes, *que parce qu'ils ne les croient pas véritables, ni par conſéquent révélés.* Les blaſphêmes des Juifs contre la perſonne adorable de notre Sauveur, ne

1. Cor. 2. 8. pourront leur être reprochés: *s'ils euſſent connu le Seigneur de la gloire, ils ne l'euſſent jamais crucifié;* leur ignorance eſt un malheur, *une mépriſe, & non pas une impieté.* Mais que dira le ſieur le Courayer des payens, des athées même? Ils ont auſſi le *malheur* de ſe méprendre, que fera-t'il d'eux? leur *mépriſe* ou leur *malheur* les perdra-t'il, ou ne les perdra-t'il point? L'incrédulité exécrable de l'un, la *mépriſe* déplorable de l'autre, ſont-elles innocentes ou criminelles? L'un ne connoît pas Dieu, l'autre le méconnoît; & le Juif qui a crucifié Jeſus-Chriſt, le Socinien qui en fait un homme, l'Arien qui en parle avec blaſphême, ne font tous que ſe méprendre im-

punément & sans conséquence ? On voit bien que le sieur le Courayer veut avoir la liberté d'être ce qu'il lui plaira, sans qu'on ait de reproches à lui faire : c'est sa Religion particuliere ou son defaut de Religion qu'il justifie , & il dispose la matiere pour en venir à la tolerance universelle : elle suit nécessairement du principe qu'il vient d'établir , & à la faveur duquel chacun pourra indifféremment s'attacher à toutes les Religions , qu'un *malheur* ou qu'une *méprise* lui aura fait embrasser ; & il suffira qu'en s'y attachant, on les ait crues *bonnes & raisonnables.*

Le Docteur Anglican vient de prendre la défense des Calvinistes , il va se tourner du côté des Luthériens ; mais sa marche est incertaine , l'instabilité est le propre de l'erreur : si quelquefois il se déclare pour eux , quelquefois aussi il semble les abandonner ; le plus souvent il n'est pas d'accord avec lui même. *La question* , dit-il , *qu'il y a ici entre les Catholiques & les Protestans , me paroît plûtôt une question de nom , qu'une véritable opposition de sentiment ; car les Catholiques en réservant le Sacrement , ne nient pas que la consécration des espéces ne se rapporte toujours à l'usage ; & les Luthériens ne bornent pas tellement la présence au moment de l'usage qu'ils n'avouent en même-tems , qu'elle s'étend à toutes les actions qui y ont rapport.* Ibid. not. 54. p. 622.

Les Luthériens soutiennent que Jesus-Christ n'est réellement & substantiellement présent , que dans l'action de la céne ; d'où ils inférent que si après cette action l'on rend quelque culte à l'hostie , ce n'est pas Jesus-Christ , mais du pain que l'on adore. Nous

croyons le contraire : n'eſt-ce pas-là une oppoſition véritable ſur le fond du myſtere ? mais en matiere de Religion, tout eſt queſtion de nom pour le ſieur le Courayer.

p. 624. not. 54. *La difference*, continue-t'il, *conſiſte plûtôt dans la pratique, que dans la ſpéculation ; c'eſt-à-dire, en ce que les Lutheriens ſoutiennent que le ſacrement ne doit être* gardé *que pour l'uſage, & que les Catholiques le gardent pour en faire un objet de culte, le porter ſolemnellement en proceſſion, & l'expoſer publiquement à l'adoration des peuples, ſans aucun rapport à la communion.*

Cet expoſé n'eſt pas fidéle, & le ſieur le Courayer y tombe en contradiction. 1°. Il eſt faux que les Luthériens *ſoutiennent* que la céne finie, le ſacrement doive être gardé pour l'uſage ; car ce ne pourroit être que pour la communion des malades : or elle n'a point lieu chez les Luthériens ; & le ſieur le Courayer conviendra dans la ſuite, que leur pratique à cet égard eſt moins conforme que la nôtre à celle de l'ancienne Egliſe. 2°. Il eſt faux que les Catholiques gardent le *ſacrement* pour d'autres uſages *ſans aucun rapport à la communion :* & vous venez d'entendre dire au ſieur le Courayer, que les Catholiques en réſervant le ſacrement, ne nient pas que la conſécration des eſpéces *ne ſe rapporte toujours à l'uſage.*

La différence entre les Catholiques & les Luthériens eſt eſſentielle dans la ſpéculation comme dans la pratique. Ceux-ci ſoutiennent que la céne finie, le ſacrement ne doit être conſervé pour aucun uſage, & que hors le tems de la céne, J. C. n'y eſt point réellement & ſubſtantiellement préſent. Les Catholi-

ques au contraire prétendent que la présence de J. C. n'est pas attachée à la seule action de la céne, qu'elle est durable, qu'elle est permanente ; & que le sacrement doit être conservé pour être administré aux malades. De-là suit une autre différence non moins essentielle dans la pratique : persuadés que nous sommes de la présence permanente de Jesus-Christ dans le Sacrement de nos autels, nous l'exposons à l'adoration des Fidéles ; nous le portons solemnellement en procession, nous lui rendons le culte suprême, dû à l'homme-Dieu, par-tout où sa présence est réelle & substantielle. Les Luthériens s'abstiennent de ce culte & de ces saintes cérémonies, parce qu'ils croient qu'après l'action de la céne, il ne reste plus que du pain dans le Sacrement.

Voici le jugement du sieur le Courayer sur tous ces points. *On peut dire que si la pratique de conserver le sacrement pour l'usage, comme le font les Catholiques pour les malades, est plus conforme à la pratique de l'ancienne Eglise, il est vrai d'un autre côté, que celle de le garder précisément pour en faire un objet de culte, est absolument contraire à l'usage primitif ; & qu'on n'en trouve nul exemple dans l'antiquité. Sur ce dernier point,* continue-t'il, *il n'est pas douteux que les Luthériens n'aient tout l'avantage, & qu'on ne doive regarder l'usage de l'Eglise Romaine, comme moderne, comme destitué d'autorité, & comme contraire à l'esprit de l'institution ;* & par une suite nécessaire, comme un culte criminel aux yeux de Dieu. Ibid.

Ce discours du sieur le Courayer paroît d'abord favorable aux Catholiques : leur usage est *plus con-*

forme à la pratique de l'ancienne Eglise ; mais il se tourne bien-tôt contre eux : ils ont tort de faire du sacrement de l'Eucharistie, *un objet de culte ;* cette pratique est *moderne, destituée d'autorité, & contraire même à l'esprit de l'institution. On peut dire* que le Docteur Anglican ne s'entend ici ni avec les Luthériens, ni avec les Calvinistes, ni avec les Catholiques, ni avec lui-même.

Nous ne disconvenons pas que l'exposition publique & la procession solemnelle du S. Sacrement, ne soit un usage qui ne remonte pas jusques aux premiers siécles : l'état de persécution où étoit alors l'Eglise ne le permettoit pas ; mais en quoi cet usage que l'Eglise a jugé à propos d'établir, seroit-il blâmable, puisqu'il ne tend qu'à faire rendre avec plus d'éclat à la divine Eucharistie, le même culte qui de tous tems lui a été rendu ; & qui de l'aveu des Protestans, ne peut lui être refusé, supposé que Jesus-Christ soit réellement & substantiellement présent dans le Sacrement ?

Que le sieur le Courayer peut trouver de repréhensible dans ces saintes pratiques ? Dès qu'il est certain que l'ancienne Eglise conservoit le *sacrement* pour les malades, & qu'elle étoit persuadée de la présence permanente de Jesus-Christ sous les espéces sacrées ; dès qu'en un mot elle faisoit de l'Eucharistie l'objet de son culte, ne voilà-t'il pas l'exposition publique, & la procession solemnelle du S. Sacrement aussi autorisées qu'elles peuvent l'être ? Bien loin qu'elles soient contraires à l'esprit de *l'institution*, elles en dérivent, elles en sont les suites naturelles ; rien n'est plus conforme à la croyance de

l'ancienne

l'ancienne Eglise, rien n'est plus juste & plus conséquent, que de multiplier, pour ainsi dire, les occasions d'adorer Jesus-Christ présent dans l'Eucharistie : en cela nous n'avons fait autre chose que nous procurer des moyens plus fréquens, mais légitimes, de signaler davantage notre foi. Est-ce la blesser, que d'en répeter les actes ? Est-ce adorer plus mal J. C. que d'avoir établi des usages qui nous excitent à l'adorer plus souvent ? Serions-nous plus mauvais Catholiques, pour avoir rendu le témoignage de notre pieté & de notre zéle plus éclatant ? Plût à Dieu que cette pieté fut assez vive, que ce zéle fut assez ardent, pour nous inspirer encore des pratiques plus fréquentes.

Or que la primitive Eglise ait fait de l'Eucharistie conservée pour les malades, un objet de culte, c'est un fait qui ne peut être révoqué en doute, & qui n'est pas contesté par les Chefs de la Réforme. » On objectera, dit Calvin *, que cette pratique est appuyée sur l'exemple de l'ancienne Eglise ; je l'a- » voue. » A quoi Kemnitius ajoute, « qu'on ne doit » pas se régler sur ce que les autres ont fait avant » nous, mais sur ce que Jesus-Christ a fait lui-même.

Par quel vûë bizare le nouveau censeur accorde-t'il aux Protestans un avantage, qu'ils n'ont osé eux-mêmes s'attribuer, je veux dire, d'être conformes à la pratique ancienne ? Et par quel caprice encore plus bizare, soutient-il contre leur propre aveu, que l'usage de l'Eglise Romaine par rapport au culte rendu à l'Eucharistie, est *moderne*, *destitué d'autorité*, *& contraire même à l'esprit de l'institution* ; tandis

* Sed enim qui sic faciunt, habent vetus Ecclesiæ exemplum ? Fateor. *Inst. L.* 4. *cap.* 17. *num.* 39.

que d'un autre côté, il regarde ce culte comme conforme à la pratique de l'ancienne Eglise ? Dira-t-il que l'Eglise ancienne conservoit le sacrement après la céne, sans en faire un objet de culte : mais ne le conservoit-elle pas pour l'administrer aux malades ? elle étoit donc persuadée que Jesus-Christ demeuroit réellement & substantiellement présent sous les espéces sacrées, & pouvoit-elle avec cette croyance, ne le pas adorer ? Soutiendra-t'il que Jesus-Christ ainsi voilé sous les espéces du pain & du vin, ne mérite pas nos adorations ? Il seroit désavoué par les Protestans dont il prend la défense. Kemnitius lui diroit * qu'il n'y a qu'un Arien, qui puisse nier qu'on doive adorer Jesus-Christ Dieu & homme tout ensemble **; qu'il n'y a qu'un Nestorien, qui puisse révoquer en doute qu'on doive adorer même la nature humaine, à cause de son union hypostatique avec le Verbe; qu'on doit en un mot adorer Jesus-Christ véritablement & substantiellement présent dans l'action de la céne, & qu'on ne peut le nier, si on ne nie avec les Sacramentaires la présence réelle. *** Les Calvinistes viendroient à l'appui; Zuingle **** lui diroit que si Jesus-Christ est réellement présent dans l'Eucharistie, on ne peut sans impiété lui refuser de l'adorer ; que

* Christum Deum & hominem esse adorandum, nemo nisi Arianus negat. *Exam. Past.* 2. *cap.* 5. *p.* 91.

** Et quidem humanam etiam ejus naturam propter unionem cum divinitate esse adorandam, nemo nisi Nestorianus in dubium vocat. *Ibid.*

***. Christum igitur Deum & hominem in divinâ & humanâ naturâ in actione cœnæ Dominicæ verè & substantialiter præsentem, in spiritu & veritate adorandum, nemo negat, nisi qui cum Sacramentariis vel negat, vel dubitat de præsentiâ Christi in cœnâ. *Ibid.*

****. Si enim Christus est hîc, cur non peccent qui non adorant ? *Exegesis Eucharistiæ t.* 2. *f. verso* 344. Unde nusquam est Christus, ut istic non debeat adorari, *Ibid.*

» Jesus Christ ne se trouve nulle part, où il ne mérite » nos adorations. Béze * lui diroit. » Si je croyois » que Jesus-Christ fut réellement dans l'Eucharistie, » l'adoration qu'on lui rend dans ce Sacrement, me » paroîtroit non seulement tolerable & religieuse, » mais encore nécessaire.

Et si le sieur le Courayer s'obstinoit à combattre un culte si indispensable & si raisonnable, nous lui rappellerions les magnifiques éloges que S. Grégoire de Nazianze ** donnoit à sainte Gorgonie sa sœur, lorsqu'elle adoroit J. C. sur l'autel dans le silence & le secret de la nuit, & qu'elle reçevoit la récompense de sa foi par une guérison miraculeuse. Nous lui citerions les éloquentes Homélies de S. Jean-Chrysostome, où nous lisons, que la sainte Table nous tient lieu de la créche, que le même homme-Dieu, qui étoit couché dans la créche, réside encore & repose sur nos autels; que nous lui devons notre culte; que nous devons imiter le respect profond avec lequel les Anges adorent la divine hostie sur nos autels &c. Nous lui produirions les discours de S. Ambroise & de S. Augustin sur un passage du Roi Prophéte. » Par la terre, disoit S. Ambroise, ***

Hom. in 1. ad Card. Lib. 3. de Sacerd. Ibid. l. 6. Hom. 31.

*. Id enim si ita esse crederem, adorationem illius profectò, non modò tolerabilem & religiosam, sed etiam necessariam arbitrarer. *De Cœna Domini p.* 245.

** Desperatis omnibus aliis auxiliis, ad mortalium omnium medicum confugit, atque intempestâ nocte captatâ, cùm morbus nonnihil remisisset, ad altare cum fide procumbit, eumque qui super ipso honoratur, cum ingenti clamore invocans....... statim liberatam se morbo sentit, atque & corpore & animo, & mente levis discedit, pro spei mercede, id quod speraverat consecuta. *Orat.* 11. *Tom.* 1. *pag.* 186. 187.

*** Itaque per scabellum terra intelligatur, per terram autem caro Christi, quam hodie quoque in mysteriis adoramus, & quam Apostoli, ut supra diximus, in domino Jesu adoraverunt. *L.* 3. *de spirit.* 1°. *cap.* 11, *not.* 74. *nov. édit.*

» il faut entendre la chair de J. C que nous adorons » encore aujourd'hui dans nos ſaints miſtéres, & que » les Apôtres ont adorée dans J. C. » de ſorte que non » ſeulement on l'adore ſans péché, ajoûtoit S. Au- » guſtin *, mais encore qu'on péche ſi on ne l'adore » pas. Nous l'inviterions à jetter les yeux ſur cette multitude de preuves recueillies dans les Livres de la *Perpetuite de la foi*, ſous le poids deſquelles il n'eſt point de critique qui n'ait été accablé, & forcé de reconnoître que dans les premiers ſiécles de l'Egliſe, non ſeulement on conſervoit la divine Euchariſtie, mais encore qu'on en faiſoit un objet de culte & d'adoration.

Que s'il vouloit faire enviſager cet uſage, comme particulier à l'Egliſe Romaine, les monumens de l'ancienne Egliſe Grecque, les témoignages de toutes les autres ſociétés Chrétiennes ſéparées de l'Egliſe Romaine avant le XVIe. ſiécle, le démentiroient, & lui démontreroient que pour trouver l'origine du culte rendu à l'Euchariſtie, il faut remonter juſqu'au tems des Apôtres. ** Quand l'Ecriture ne nous four-

* Quæro quid ſit ſcabellum pedum ejus & dicit mihi Scriptura: *Terra ſcabellum pedum meorum.* Fluctuans converto me ad Chriſtum, quia ipſum quæro hîc : & invenio quomodo ſine impietate adoretur ſcabellum pedum ejus. Suſcepit enim de terrâ terram, quia caro de terrâ eſt, & de carne Mariæ carnem accepit, & quia in ipſâ carne ſic ambulavit, & ipſam carnem manducandam ad ſalutem dedit : nemo autem illam carnem manducat, niſi priùs adoraverit. Inventum eſt quemadmodum adoretur tale ſcabellum pedum Domini, ut non ſolùm non peccemus adorando, ſed peccemus non adorando. S. Auguſt. *in Pſalm.* 98.

** Quod univerſa tenet Eccleſia, nec in Concilio conſtitutum, ſed ſemper retentum eſt, non niſi autoritate Apoſtolicâ traditum, rectiſſimè creditur. *L.* 4. *de Bapt. cont. Donat cap.* 24. *not.* 31. Proinde quamvis hujus rei certè de Scripturis Canonicis non proferatur exemplum, earum-

» niroit là dessus aucun exemple, nous sommes cepen-
» dant assurés de suivre la verité, lorsque la pratique
» que nous observons est approuvée de toute l'Eglise,
» à qui l'autorité de la même Ecriture nous recom-
» mande d'être inviolablement attachés «. Venons à la transsubstantiation.

XIV.

Le Concile déclare que dans ce divin mistere, toute la substance du pain se change au corps de J. C. & toute la substance du vin en son sang. C'est la foi de tous les siécles, c'est même la croyance des autres sociétés Chrétiennes; ce n'est pas celle du sieur le Courayer. *Le pain & le vin*, dit-il, *ne sont plus aux yeux de la foi après la consécration, que le corps & le sang de Jesus-Christ, non que le pain & le vin naturel*, ajoûte-t-il, *soient détruits; mais parce que la foi n'y envisage plus autre chose que la présence de Jesus-Christ*. Il décide hardiment, *que c'est le sens dans lequel les anciens ont parlé de ce changement*. Il avoüe que ce sens Calviniste *n'est pas celui du Concile, qui enseigne que toute la substance du pain & du vin est détruite, qu'il n'en reste que les accidens & les apparences. C'étoit alors*, continue-t-il, *la doctrine courante des Ecoles Romaines, quoi que jusqu'aux derniers tems plusieurs de leurs Théologiens n'eussent donné cette opinion, que comme simplement probable*. Et cependant c'est avec ce langage, que notre présomptueux censeur ose encore se dire Catholique. Hist. du Conc. L. 4. p. 622. 623. not. 56.

dem tamen Scripturarum etiam in hac re à nobis tenetur veritas, cùm hoc facimus quod universæ jam placuit Ecclesiæ, quam ipsarum Scripturarum commendat autoritas. *Lib. 1. cont. Cresc. cap. 33. n°. 37.*

Selon lui, la tranſubſtantiation eſt un dogme nouveau : avant le Concile ce n'étoit qu'une opinion des
ibid. Ecoles Romaines, & quoi qu'*Innocent III. dans ſon Concile de Latran l'eut donnée pour un article de foi, & condamné comme hérétiques tous ceux qui croyoient le contraire ;* depuis ce tems-là, pluſieurs Théologiens n'avoient pas laiſſé de regarder cette opinion comme incertaine, ou tout au plus comme probable, & elle n'eſt devenue article de foi, que depuis le Concile de Trente. *Ce qui m'étonne*, ajoute-t'il, *c'eſt qu'un dogme auſſi* ſtupide, *ait jamais pû entrer dans l'eſprit de perſonne, étant auſſi contraire qu'il l'eſt à la raiſon, & n'ayant nul fondement dans l'antiquité ; car il eſt certain*, continue-t-il, *qu'à quelques expreſſions métaphoriques près, on ne trouve pas juſqu'au dixiéme ſiécle, les plus legers indices de ce ſentiment, qui au contraire eſt évidemment détruit par le témoignage de Théodoret, de Gélaſe, de l'Auteur de la Lettre à Céſaire, de Facundus, & de pluſieurs autres Auteurs.*

N'etes-vous pas indignés, M. T. C. F. d'entendre traiter de *ſtupide*, un dogme décidé par deux Conciles œcuméniques ; un dogme embraſſé dans tous les ſiécles, & que les Calviniſtes eux-mêmes reconnoiſſent avoir une liaiſon néceſſaire avec la préſence réelle du corps & du ſang de Jeſus-Chriſt dans l'Euchariſtie ? Quel nom mériteroit celui qui oſe proferer un pareil blaſphême, & qui avec Kemnitius * n'apperçoit dans les textes preſque innombrables de la Tradi-

* Le Miniſtre de Brunſwich avoit dit avant le ſieur le Courayer, que le dogme de la tranſubſtantiation *n'avoit aucun fondement dans l'antiquité* ; que les expreſſions des Peres qui ſont cités en témoignage de cette vérité, ne ſont que *des expréſſions métaphoriques ; qu'il eſt évi-*

tion, où la foi Catholiques eſt ſi fortement établie, que quelques *métaphores* ſuſceptibles d'explications?

De quel œil encore une fois regarderons-nous un homme qui tombe dans des emportemens ſi ſcandaleux? Ce que, de ſon aveu, le Concile a décidé, ce qu'il dit que les Ecoles Romaines enſeignoient, & que nombre de Théologiens regardoient du moins comme probable, eſt traité de *ſtupidité*, par le ſieur le Courayer. Quoi! le Concile, les Ecoles Romaines, & tant de Théologiens n'ont été que des *ſtupides* auprès de lui? Ne ſemble-t-il pas que cet Auteur veuille faire ici lui-même la cenſure de ſon impiété, par l'orgueil indécent dont il l'accompagne?

Il eſt certain, dit-il, que les textes que l'on apporte en preuve de la tranſubſtantiation, ne l'établiſſent point efficacement, & que ce dogme eſt évidemment détruit par ceux qu'on y oppoſe. Quels ſont-ils ces paſſages qu'on oppoſe au dogme Catholique? Il ſe borne à dire, qu'ils ſont tirés de Théodoret, de Gélaſe & de quelques autres Auteurs: il ne les rapporte pas; ſans doute c'eſt parce qu'il n'auroit pû ſe diſpenſer de dire un mot des réponſes, & qu'auſſi-tôt la difficulté auroit diſparu. Il attribue, ainſi que Kemnitius, aux ſeules *Ecoles de l'Egliſe Romaine*, la croyance du dogme qu'il combat, comme ſi la mauvaiſe foi du Miniſtre de Brunſwich n'eût pas été démontrée par les témoignages de toutes les ſociétés Chrétiennes, par les anciennes Liturgies des Egliſes Orientales, par

demment détruit par les paſſages de Théodoret & de quelques autres Peres, qu'on ne peut pas ſoupçonner d'erreur en ce point; puis qu'au contraire ils attaquent les Hérétiques ſur un principe qu'ils croyoient reconnu dans l'Egliſe. Kemnit. Exam. Conc. part 2. chap. 4. p. 83. & ſeq.

les déclarations autentiques que les mêmes Eglises ont données de nos jours, & dont les originaux se voyent dans la Bibliothéque du Roi. Ces preuves sont trop connues pour avoir pû échaper aux recherches du sieur le Courayer.

XV.

Quel parti prendra-t-il sur l'Office divin célébré dans une langue étrangere au peuple, & sur la communion donnée sous une seule espéce ? Il se rangera encore du côté des Protestans, & renouvellera leurs déclamations. *On ne peut*, dit-il, *excuser de défaut de charité, cette intolérance* du Concile, *qui a fait exclure de l'unité Chrétienne, tant de peuples, pour les vouloir assujettir trop impérieusement à des pratiques ou trop déraisonnables, comme les prieres en langue étrangere, ou contraires à l'institution primitive, comme la communion sous une seule espéce*; & dans ses notes il ne balance point à prononcer, *que l'usage de célébrer la Messe, ou le service public en langue étrangere, n'est fondé ni en raison, ni en religion.*

Préf. p. 24.

T. 2. L. 6. p. 520. not. 4.

De toutes les sociétés sorties du sein de l'Eglise Romaine, les Protestans sont les premiers qui nous aient fait un crime de ne pas célébrer l'Office divin en langue vulgaire. Les Moscovites, les Grecs, les Arméniens, les Syriens, les Cophtes, les Abissins, le célébrent en langues que le peuple n'entend pas. Les Apôtres laisserent-ils à toutes les nations de la terre où ils porterent l'Evangile, des traductions de l'Ecriture & des Liturgies en idiomes propres à chaque pays different ? Ils ne croyoient pas que l'usage de célébrer l'Office divin en langue étrangere fût con-

trair

traire à la *raiſon* ou à la *religion.* En Afrique, où le Chriſtianiſme étoit autrefois ſi floriſſant; en Eſpagne, en Allemagne, dans les Gaules, dans la Grande Bretagne, l'Office divin s'eſt toujours fait en latin, quoique ce ne fût pas une langue vulgaire. Dans les Provinces de l'Egliſe Orientale *, où chacune avoit ſa langue particuliere, la Liturgie étoit en Grec. Toutes ces Egliſes auroient-elles donc ſuivi, comme de concert, un uſage *déraiſonnable?* Quoi! le Chriſtianiſme même dans ſes plus beaux jours auroit été enveloppé de ténébres, & il y ſeroit demeuré enſeveli, ſi Luther & Calvin n'étoient venus les diſſiper: quinze ſiécles s'étoient écoulés, & l'Egliſe n'étoit pas encore inſtruite des pratiques les plus conformes à la *raiſon* & à la *religion.*

XVI.

Pour ce qui eſt de la communion, le Concile, ſelon le nouveau Docteur, ne devoit pas ſe borner à dire, que la pratique de communier ſous les deux eſpéces, *étoit fréquente* dans l'ancienne Egliſe, il falloit déclarer qu'elle étoit *générale*, & que celle que nous obſervons eſt contraire à l'inſtitution primitive. Tom. 2. p. 258. not. 30.

Ici le cenſeur eſt encore auſſi peu d'accord avec lui-même, qu'avec les Catholiques qu'il condamne. Il eſt perſuadé que Jeſus-Chriſt en inſtituant le Sacrement de l'Euchariſtie, donna la communion aux Apôtres ſous les deux eſpéces, & il prétend que le Concile, qui reconnoît cette vérité, n'a pû ſouſtraire les Fidéles à l'obligation de communier de mê-

* Elles ſont aujourd'hui ſous la dépendance des Patriarches de Conſtantinople, d'Alexandrie, d'Antioche & de Jéruſalem.

M

Ibid. not. 29. me ; que c'eſt *s'attribuer une eſpéce d'autorité ſur la ſubſtance des Sacremens , que le Concile lui-même a deſavouée d'ailleurs.* Ces paroles bien entendues ſignifient que la reception des deux eſpéces appartient à la ſubſtance du Sacrement ; d'où il s'enſuit que celui qui communie ſous une ſeule eſpéce , ne participe point au Sacrement. La concluſion eſt naturelle , & cependant le ſieur le Courayer qui raiſonne ainſi ,
Ibid. not. 30. reconnoît en même tems qu'*il y a eu ſur cela des exceptions en faveur des malades & des abſens.* Comment à ſon avis l'Egliſe a-t'elle pû permettre aux malades , une ſorte de communion qui ne les faiſoit point participer au Sacrement ? Il convient encore dans la note ſuivante que , *l'Egliſe eût pû en diſpenſer , lorſque la néceſſité eût paru exiger qu'on fit quelque exception à la régle* , & que dans ce cas , *l'autorité de l'Egliſe peut avoir lieu.* Mais que veut-il dire ? Dans ſon ſyſtème , il ne doit point y avoir d'exception poſſible. S'imagine-t'il que l'Egliſe puiſſe changer la nature des Sacremens , les alterer , les dépouiller de ce qui les conſtitue ? Son autorité peut-elle *avoir lieu* dans ce qui appartient par l'inſtitution de Jeſus-Chriſt à leur *ſubſtance* ? Il venoit de dire que les Peres du Concile avoient eux-mêmes *déſavoué cette autorité* , & qu'ils ne pouvoient ſe l'attribuer : ici il l'a leur accorde ; d'une autre part il l'a condamne , puiſqu'il ajoûte , que celui qui communie ſous une ſeule eſpéce , ne participe point au Sacrement ; qu'il explique donc ces contradictions lui-même.

XVII.

Autre contradiction , ou pour mieux dire , autre inconſéquence. Le Concile avoit déclaré que quoi que

Jesus-Christ eût institué & donné le Sacrement sous les deux espéces, on ne laissoit pas de recevoir Jesus-Christ tout entier sous une seule. *Cette déclaration paroît*, à notre Auteur, *bien hardie*, *puisque l'institution est proprement ce qui fonde la nature & l'espéce du Sacrement. Si donc*, continue-t'il, *Jesus-Christ l'a institué sous les deux espéces, & qu'il ait ordonné à tous de les recevoir en disant :* Mangez & buvez-en tous; *comment s'empêcher de croire que l'institution ne s'étende pas également à tous ? d'autant plus qu'on ne peut disconvenir, que l'antiquité n'ait regardé cela comme une espéce d'obligation.* Le sieur le Courayer y pense-t'il? Si Jesus-Christ a institué le Sacrement sous les deux espéces, & qu'il ait commandé à tous de le recevoir sous toutes les deux ensemble, l'antiquité a-t'elle pû ne regarder le commandement que *comme une espéce d'obligation*? L'institution de Jesus-Christ jointe à une loi expresse de faire tout ce qu'il a fait, n'emporte-t'elle pas une obligation étroite & rigoureuse, dont nulle autorité ne peut dispenser? Mais qu'il examine de plus près ce qui s'est passé dans l'antiquité, il verra que souvent on communioit sous une seule espéce; que dans les tems de persécution, il étoit permis aux Fidéles d'emporter dans leur maison le pain consacré & d'y communier; que dans l'Eglise Latine, la communion publique du Vendredi-saint, & dans l'Eglise Grecque pendant tout le Carême, excepté le Samedi & le Dimanche, la communion se faisoit sous une seule espéce, avec défense d'en user autrement. La déclaration du Concile, n'est donc pas aussi *hardie* que le critique Anglican l'a pensé. De

Ibid. p. 257. & 258. not. 29.

l'aveu des Calvinistes * il est quelquefois permis de communier sous une seule espéce ; disputera-t'on à l'Eglise le droit de juger des cas, où cette permission peut avoir lieu.

A tant de traits de conformité avec les Protestans, le sieur le Courayer en ajoûte mille autres. Il s'explique comme eux sur la primauté du Pape, sur la condamnation des propositions *in globo*, sur les Indulgences, sur le culte des Saints & des Images, sur le Purgatoire, sur le célibat des Prêtres, sur le sacrifice de nos Autels, sur les Messes privées, sur le bienfait de l'Incarnation, sur la possibilité du Salut &c. Nous ne finirions point si nous voulions rélever toutes ses erreurs. Ce que nous avons dit, est plus que suffisant pour démontrer, que le sieur le Courayer, en quittant les signes de l'engagement sacré qu'il avoit contracté dans son Ordre, a abandonné la foi de l'Eglise Romaine, & a adopté la doctrine qui discerne le Protestant du Catholique.

* Le Synode Nationnal de Poitiers, tenu en 1560. s'exprime en ces termes dans l'article VII. qui a été inseré dans le douziéme chapitre de la discipline des Calvinistes de France. *On doit administrer le pain de la céne à ceux qui ne peuvent pas boire du vin, en faisant protestation que ce n'est point par mépris, & en faisant tel effort qu'ils pourront, même en approchant la coupe de leur bouche tant qu'ils pourront, pour prévenir le scandale.*

§.

Les principes de M. le Courayer conduisent à l'indifference & à la tolérance universelle de toutes les Religions.

LEs premiers Réformateurs furent d'abord persuadés de l'indivisibilité de la foi, comme doivent l'être tous les Chrétiens, & ils furent intolérans. Jusques-où ne pousserent-ils point leur zéle contre toute doctrine étrangere ? Servet condamné au feu, fut la victime de l'intolérance de Calvin, qui appuya cette execution d'un ouvrage, où il prouvoit que les Hérétiques doivent être punis par le glaive des Magistrats. Les dogmes de Valentin Gentilis le conduisirent sur l'échafaut, & le Ministre (*a*) de Berne fit l'apologie de son supplice. Les Sacramentaires devinrent l'objet de la fureur (*b*) de Luther : ses disciples les poursuivirent impitoyablement, (*c*) & mirent tout en usage pour les exclure des lieux, où ils cherchoient à s'établir. Hunnius chassa sans miséricorde de Saxe & de Silesie, quiconque fut convaincu de Calvinisme : l'Electeur de Brandebourg excita un soulevement général par son Edit de tolérance ; enfin les commencemens & les premiers progrès de la nouvelle secte, nous la représentent comme ennemie implacable de quiconque ne pensoit pas comme elle. Inimitié absurde, ridicule, directement contraire au principe qui lui avoit servi de fondement, qui en a servi depuis à tous les changemens qu'elle a essuyés, & qui conduit né-

(*a*) Benoît Aretius.

(*b*) Voyez les Ecrits de Westphalus & d'Hunnius.

(*c*) Hospin. Hist. Sacr. p. 2. pag. 124. & suivantes. Melchior Adam.

ceſſairement à tolérer toutes les Religions; terme funeſte, où l'on a vû aboutir cette prétenduë Réforme, qui établie ſur le principe dont nous parlons, donnoit à ſes ſectateurs la liberté de la ſapper elle-même, leur apprenoit qu'elle ne devoit les aſſujettir, qu'autant qu'elle ſe conformeroit à leurs opinions particulieres, dont ils pouvoient légitimement la rendre le joüet, & ne leur fixoit aucune régle de foi qu'ils ne puſſent changer, altérer, ou rebuter, comme ils le jugeroient à propos.

M. Boſſuet. 6. Avertiſſement part. 3. n. 2. p. 634.

Quel étoit-il en effet ce principe fondamental? » c'eſt qu'on pouvoit retoucher toutes les déciſions » de l'Egliſe, & les appeller à l'examen de l'Ecri- » ture, parce que l'Egliſe ſe pouvoit tromper dans » ſa doctrine, & n'avoit aucune promeſſe de l'aſ- » ſiſtance infaillible du ſaint Eſprit; de ſorte que ſes » ſentimens étoient des ſentimens humains, ſans » qu'il reſtât ſur la terre aucune autorité vivante & » parlante, capable de déterminer le vrai ſens de l'E- » criture, ni de fixer les eſprits ſur les dogmes qui » compoſent le Chriſtianiſme. Tel a été le génie de » la réforme, & Calvin l'a parfaitement expliqué, » lorſque s'objectant à lui-même, que par la doctrine » qu'il enſeignoit, tous les jugemens de l'Egliſe & » des Conciles les plus anciens, les plus autentiques, » devenoient ſujets à réviſion; enſorte que chacun » peut indifféremment recevoir ou rejetter ce qu'ils » auront établi: il répond que leurs déciſions pour- » roient ſervir de préjugé, mais néanmoins dans le » fond qu'elles n'empéchoient pas l'examen. « Il n'en demeura pas-là: il ſuppoſa que l'Egliſe étoit réellement

Calv. Inſt. L. 4. c. 9.

tombée en erreur *; qu'elle étoit interrompue, qu'elle étoit en ruine & désolation ; & il conclut qu'il falloit entreprendre la réformation.

Nous vous avons déja fait appercevoir, M. T. C. F. les affreuses conséquences, qui suivent nécessairement d'un tel principe : plus de moyens de fixer notre foi, plus de sûrs garants des verités ausquelles il faut s'attacher, & des erreurs qu'il faut condamner; & dès-lors plus d'avantage pour le Chrétien sur le Mahometan, sur l'Idolâtre, sur l'Athée : celui qui croit mal & celui qui ne croit rien, ne pourront être attaqués par aucun argument, qu'ils ne soient en droit de rétorquer contre le Réformateur; & celui-ci n'aura à leur opposer aucun témoignage qui ne soit sujet à erreur, aucune autorité qui ne soit incapable de captiver l'esprit.

C'est cependant ce principe, tout affreux qu'il est, qui a servi de base au sistême de Religion que le sieur le Courayer voudroit établir. Il suppose que l'Eglise de J. C. ne peut rendre un témoignage absolument certain du dépôt qui lui est confié, & qu'il n'est ici-bas aucune autorité, dont l'esprit humain doive subir le joug, pas même celle d'un Concile plenier, toute frappante, toute respectable qu'elle soit alors. L'œcumenicité du Concile de Trente n'est pas capable de lui im-

* *Condamnons*, disent les Eglises prétenduës Reformées de France dans l'art. 28 de leur Confession, *les assemblées de la Papauté, vû que la pure verité de Dieu en est bannie, esquelles les Sacremens sont corrompus, abbatardis, falsifiés, ou anéantis du tout, & esquelles toutes superstitions & idolâtries ont vogue. Il a fallu*, ajoûtent-ils dans l'art. 31. de la même Confession, *quelquefois, & même de notre tems, auquel l'état de l'Eglise étoit interrompu, que Dieu ait suscité des gens d'une façon extraordinaire, pour dresser l'Eglise de nouveau qui étoit en ruine & désolation.*

poser : il le fait pour ainsi dire, comparoître devant lui, il le juge, il le condamne, il qualifie de *stupidité* la déference des Catholiques : il prétend que cette sainte Assemblée à excedé dans ses décrets de doctrine, la sage mesure prescrite par nos peres ; qu'elle a usurpé un pouvoir qui ne lui a pas été donné, & que nous pouvons par conséquent lui désobéir sans injustice, sans crime : enfin il ne tient pas au nouveau Docteur d'Oxford, qu'il ne rompe le seul frein capable d'arrêter l'intemperance de l'esprit humain abandonné à lui-même, & qu'il ne mette chacun en pleine liberté d'accommoder sa religion & sa foi, au gré de sa volonté & de ses passions.

Préf. p. 30.
Ibid p. 26.

Préf. p. 32. *On se trompe infiniment*, dit-il, *si en matiere de foi, l'on croit soumettre les hommes par la voie de l'autorité : cela peut suffire*, ajoûte-t'il, *pour le peuple, mais les gens instruits veulent des raisons.* Sans doute qu'il prétend être du nombre de ces gens *instruits* qui veulent des raisons, & qui rejettent des dogmes uniquement fondés sur l'autorité. Mais ces gens *instruits* dont il parle, que deviendront-ils, s'ils méconnoissent cette autorité établie de Dieu pour les conduire, ainsi que le simple *Peuple ?* Que le sieur le Courayer en juge par lui-même. Qu'est-il devenu cet homme si fier de ses propres lumieres qui de Religieux qu'il étoit, est aujourd'hui membre d'une Université Protestante ? Qu'est-il devenu cet homme qui tout instruit qu'il est, préfére les décisions de Luther & de Calvin à celles de l'Eglise, qui semblable à S. Thomas dans son incrédulité, refuse de croire à moins qu'il ne voie, & qui poussant la curiosité naturelle au-delà des bornes où elle doit s'arrêter, estime qu'il vaut

Préf. p. 25. 26.

mieux

mieux raiſonner ſur nos myſteres, que de ſe ſoumettre à l'adorable obſcurité dans laquelle il a plû à J. C. de nous les donner, pour humilier notre eſprit & lui faire expier ſon orgueil? A-t'il oublié cet oracle de l'Eſprit ſaint, que ſi nous ne devenons comme de petits enfans, par la ſimplicité de notre foi (*a*), nous n'entrerons point dans le Ciel : ce qui a fait dire à Tertullien (*b*) » qu'il ne faut plus de curioſité après Jeſus-» Chriſt, ni de recherche après l'Evangile « ? Qu'eſt-il arrivé à tous ceux qui ont eu la malheureuſe audace de diſputer contre l'autorité qu'il attaque ? Qu'il jette les yeux ſur cette foule innombrable de ſuperbes comme lui, qui ſont tombés dans tant d'égaremens de toute eſpéce, qui ſe ſont diviſés en tant de ſectes différentes, pour ne s'en être pas tenus aux dogmes, tels que J. C. tels que l'autorité de l'Egliſe & des Conciles, qui eſt celle de J. C. même, nous les a laiſſés. Dans leur ſiſtême la foi de l'Egliſe n'étant bonne que pour le peuple, ils ont demandé des raiſons; les gens *inſtruits* comme le Docteur Anglican, veulent approfondir les dogmes, & s'attribuent le droit de les réformer ou de les rejetter, quand ils ſont fondés uniquement ſur l'autorité. *L'eſprit*, dit-il, *ne céde qu'à la lumiere, & tout autre moyen au lieu de l'éclairer, ne ſert qu'à produire l'ignorance & l'hypocriſie.* Pour nous, nous avons la *ſtupidité* de céder à la foi, de ne demander pour toute lumiere, que d'être bien

Hiſt. du Conc. L. 8. p. 488. not. 38.

(*a*) Pueros autem credentes omnes per audientiæ fidem nuncupavit. *S. Hilar. in Mat. c.* 28.

(*b*) Nobis curioſitate opus non eſt poſt Chriſtum, non inquiſitione poſt Evangelium. *Lib. de præſcript. adv. Hæreſ.*

sûrs que cette foi nous vient de Dieu même, & cela ne suffit pas au sieur le Courayer. Adhére-t'il à quelques décisions du Concile? c'est parce qu'il les trouve
Ibid. p. 486. *fondées sur des raisons, qui ont leur poids & leur mérite.*
not. 32. En rejette-t'il d'autres? c'est parce que *l'esprit ne les*
L. 4. p. 623. not. 56. *conçoit pas*, & que la raison, de laquelle il ne voit pas que nos mysteres sont l'écueïl, s'oppose à la soumission qu'on lui demande : il en appelle à la raison, comme au Tribunal souverain, à qui il appartient de prononcer en dernier ressort ; d'où il résulte que sa croyance n'a d'autre régle que celle du mahometan, de l'idolâtre, de l'athée, qui tous suivent les lumieres de leur raison, parce qu'ils n'ont pas d'autres guides pour les conduire ; & qui, quand leur raison acquerroit de plus grandes lumieres, ils n'en seroient pas plus avancés, parce que leur raison plus ou moins éclairée seroit toujours leur unique guide.

Préf. p. 29. Aussi le sieur le Courayer n'hésite point à dire, qu'*il n'y a que Dieu qui mérite sans réserve le sacrifice de nos lumieres : toute autre autorité étant faillible en matiere de raisonnement, chacun est en droit de faire usage de sa raison, pour juger de la solidité des opinions qu'on lui propose.* Il ne faut pas oublier qu'il appelle *opinions*, la plûpart des dogmes que le Concile de Trente propose à la foi des Fidéles.

Le sieur le Courayer se joüe des mots, ou n'entend pas ce qu'il dit. Comment nous sera-t'il permis de faire usage de notre raison, pour juger de la solidité des choses que l'Eglise nous ordonne de croire, puisqu'elle ne nous ordonne que ce que Jesus-Christ même a établi, & qu'en nous l'ordonnant elle use de

l'autorité qu'il lui a donnée Il eſt vrai que les hommes ont des opinions plus ou moins ſujettes à conteſtation ; mais il n'en n'eſt pas de même de l'Egliſe, lorſqu'elle enſeigne ; la Sageſſe incarnée après avoir fondé notre Religion, n'en a pas abandonné la verité au hazard de nos idées. Quoi ! nous n'aurions pour nous conduire dans les voies de ſalut, que le ſecours d'une raiſon foible & bornée, qui perſuade à l'un, ce qu'elle diſſuade à l'autre, & qui ne nous mettroit jamais d'accord, puiſque chacun de nous croiroit avoir droit de nier ou d'affirmer ce qui lui paroîtroit ou vrai ou faux, ſuivant ſa façon de voir ? Eſt-il poſſible que le ſieur le Courayer ait pû dire, que Dieu ſeul *mérite ſans réſerve le ſacrifice de nos lumieres*, & ſoutenir en même tems qu'on peut examiner ce que nous preſcrit l'Egliſe, qui tient ſon autorité de Dieu ? A quoi nous ſerviroit de ſçavoir qu'il faut faire un entier hommage de notre raiſon à Dieu, ſi nous ne ſçavions pas ſurquoi, ſi le ſujet de cet hommage étoit toujours incertain, & toujours une matiere de diſpute ? Eſt-ce Arius, eſt-ce Neſtorius, eſt-ce Eutichez, eſt-ce le ſieur le Courayer qui nous inſtruira, qui nous fixera ? mais ils nous parlent tous différemment. Où la trouverons-nous donc cette foi, qui eſt une, invariable ; cette foi du *peuple* & des gens *inſtruits*, & qui doit durer juſqu'à la conſommation des ſiécles ? Qui nous l'apprendra, ſi ce n'eſt l'Egliſe par l'organe de laquelle Dieu l'enſeigne & la perpetuë ? Ainſi quand nous ſacrifions nos lumieres à l'autorité de l'Egliſe, c'eſt à Dieu que nous les ſacrifions ; c'eſt à Jeſus-Chriſt qui nous parle par la bouche de ceux à

qui il a dit, *Je suis avec vous* toujours & tous les jours, *jusqu'à la consommation des siécles*; & ce sont les décisions de cette Eglise même, que le sieur le Courayer veut soumettre à l'examen des hommes; c'est notre foible raison qu'il veut établir pour juge entre Dieu qui parle, & nous qui l'écoutons; c'est la foi de Jesus-Christ qu'il veut que les hommes réforment & corrigent.

Quel vaste champ n'ouvre point à l'hérésie & au fanatisme, ce principe admis dans son étenduë? L'esprit humain enfantera les plus monstrueuses erreurs, & pourra tranquillement se reposer dans ses égaremens. Luther & Calvin se crurent *en droit de faire usage de la raison*, d'examiner la foi de l'Eglise, d'en condamner beaucoup d'articles, & firent chacun une Religion qui leur est particuliere; la secte de l'un n'est pas la secte de l'autre. Les Sociniens usant de ce même droit, ont encore plus défiguré la Religion: autre secte, autre exemple de la misere de l'esprit humain.

Cette liberté qu'ils ont prise, & qui n'a abouti qu'à les jetter dans des égaremens differens, n'a point effrayé notre Auteur: l'usage de cette raison qu'il nous vante tant, ne lui en a paru ni plus téméraire, ni plus dangereux; leur malheur ne l'a point averti, qu'en imitant leur audace, il ne feroit qu'ajoûter une nouvelle espéce de chute à la leur; il ne s'en est pas moins donné cette funeste liberté qu'ils ont prise: il a pesé dans sa balance les décisions du Concile de Trente, il en a discuté la *solidité*, il a approuvé les unes, rejetté les autres; il s'applaudit ensuite, & ne doute pas que les personnes sages ne lui applaudissent

de même. *Supposé*, dit-il, *que d'autres le condamnent*, *leur censure est si injuste*, *qu'*il se *croit disculpé de faire sur cela l'apologie de la liberté* qu'il *a prise*. Effectivement cette liberté a eu des succès bien dignes de l'approbation des personnes sages : la diversité des folies qu'elle a suggerées, la quantité de Religions absurdes & ridicules qu'elle a produites, doit la rendre fort précieuse, & l'apologie d'un péril dont aucun téméraire n'est échappé, est quelque chose de bien raisonnable : n'est-ce pas inviter ses lecteurs a périr dans l'abîme où il s'est plongé? Ibid.

Le sieur le Courayer auroit au moins dû joindre aux applaudissemens qu'il se donne, & à la confiance dont il les accompagne, l'aveu de sa fallibilité, & nous indiquer en-même tems la régle qui devroit servir à redresser ses jugemens : on feroit alors *usage de sa raison* ; on compareroit l'autorité du Concile de Trente avec l'autorité du sieur le Courayer, & on se détermineroit en faveur de celle qui selon les loix de la prudence mériteroit d'être préferée : mais il se croit moins faillible que le Concile, & il est persuadé que ses décisions ne peuvent être désapprouvées par des gens sages & éclairés. Cependant comme suivant ses principes, il n'est pas moins permis à d'autres de prendre la liberté qu'il s'est donnée ; que dira-t'il à ceux que sa Religion ne satisfera pas, qui voudront la réformer à leur tour, ou bien s'en faire une autre? Que restera-t'il à leur répondre ? rien ; sinon qu'ils auront droit de trouver qu'il pense mal ; que tous les hommes ont droit de se partager en autant d'opinions qu'ils sont d'hommes, & qu'enfin chacun d'eux peut regarder son opinion comme la seule Religion raisonnable.

Mais revenons. Si le ſieur le Courayer reconnoît que *c'eſt une maxime communément reçûë aujourd'hui parmi nos Théologiens, que ce qu'il étoit libre de croire, ou de ne pas croire, avant la détermination d'un Concile, devient néceſſaire après cette déciſion, contre laquelle il n'eſt plus permis de s'élever ſans ſe rendre coupable de ſchiſme, de révolte & d'héréſie ;* il ajoûte auſſi-tôt, que *cette maxime ne peut être vraie dans ſa généralité, & qu'elle doit être reſtrainte par quelque modification, pour être amenée à un ſens raiſonnable.*

Préf. p. 31.

Quelle eſt la modification, qui doit reſtraindre l'univerſalité de cette maxime ? c'eſt que dans le cas, où l'on croira voir avec évidence le faux des dogmes décidés, on pourra s'élever contre la déciſion & l'autorité de ceux d'où elle eſt émanée. Mais à qui aurons nous donc recours, pour avoir une déciſion plus ſûre ? Quelle autorité plus reſpectable & plus infaillible méritera de l'emporter ſur celle de l'Égliſe ? Il en faut une qui nous fixe, nous ne ſçaurions trop le repeter, où la trouverons-nous ? Qu'on nous indique un juge préférable au Corps Epiſcopal. La doctrine que Calvin annonce, n'eſt pas la doctrine que Luther enſeigne : le ſieur le Courayer de ſon côté en annonce une qu'il dit être la véritable, & qui eſt encore différente ; lequel d'entre eux Jeſus-Chriſt a-t'il inſpiré ? ou bien les auroit-il inſpirés tous ? ſeroit-il oppoſé à lui-même ? Encore une fois à quelle autorité ſe rendre ? à nos propres lumiéres, répondra le ſieur le Courayer : changez, compoſez, corrigez, réformez votre croyance ; pour vous tranquilliſer ſur les dogmes que vous embraſſez, vous n'avez beſoin d'autre au-

torité que de la vôtre. Voila M. T. C. F. l'horrible conſéquence de la maxime que notre Docteur Anglican a ſuivie dans ſes Notes, & qu'il n'oſe avoüer ici entierement Il a bien ſenti que s'il expoſoit ſa penſée en termes clairs & précis, il ne ſeroit pas écoûté : le dogme de l'eſprit particulier eſt trop décrié, il falloit l'envelopper, le déguiſer pour faire illuſion aux ſimples. *Il eſt certain*, dit-il d'abord, *que toutes les verités néceſſaires à croire, nous ont été propoſées par Jeſus-Chriſt & par ſes Apôtres, & qu'ainſi n'y ayant aucune révélation à attendre, toute l'autorité d'un Concile ne conſiſte qu'à déclarer ces vérités, ſans que cette déclaration les rende plus ou moins néceſſaires.* Ibid.
Voilà par quel détour le ſieur le Courayer croit échapper aux reproches qu'on lui peut faire, de ſuivre le dogme de l'eſprit particulier : mais dans ce mauvais détour qu'il emploie, vous allez voir qu'il ſe perd lui-même, qu'il ne ſçait plus ce qu'il veut, & que dans l'eſpace de deux ou trois lignes, il reſtituë au Concile cette autorité qu'il lui a ôtée, & que tout de ſuite il la lui ôte après la lui avoir reſtituée : vous allez voir ſa raiſon s'égarer, & l'avertir en le ſervant mal, que les droits qu'il veut lui donner ſont au-deſſus d'elle.

Toute l'autorité d'un Concile ne conſiſte, nous dit-il, *qu'à déclarer les vérités néceſſaires à croire, & propoſées par Jeſus-Chriſt & par ſes Apôtres.* Cela eſt vrai, nous n'en demandons pas davantage, & voila le Concile de Trente rendu infaillible. Si le Concile à l'autorité de déclarer ces vérités, ou cette autorité n'eſt qu'une chimére, ou elle a droit de nous fixer : nous devons donc nous ſoumettre à ce

que le Concile prononce ; les vérités qu'il nous déclare ſont donc pour nous, ces mêmes *vérités propoſées par Jeſus-Chriſt & par ſes Apôtres*, ſont donc des verités divines, des vérités de foi ; car que ſerviroit à ce Concile, d'avoir l'autorité de les déclarer, ſi cette autorité ne les conſtatoit point, ſi elle ne faiſoit pas loi, ſi elle n'entraînoit pas pour nous la néceſſité d'obéir ? Comment donc le ſieur le Courayer, qui lui attribuë cette autorité *de déclarer les vérités*, peut-il ſe retracter ſur le champ ? Par quelle contradiction, ajoûte-t'il, que la déclaration que le Concile fait de ces vérités, ne les rend ni plus ni moins néceſſaires ? n'eſt-ce pas-là réduire ſa déclaration à rien ? Avoir l'autorité de les déclarer, n'eſt-ce pas avoir celle d'en confirmer la *néceſſité*, celle de les maintenir, de les empêcher de varier, de les perpétuer ; enfin de les ſauver de l'altération que les Novateurs tâchent d'y introduire ? Il ne faut donc pas dire que le Concile en les déclarant, ne les rend *ni plus ni moins néceſſaires* ; mais il faut dire, pour raiſonner conſéquemment, qu'il en impoſe tellement la néceſſité, & qu'il la rend ſi abſoluë, qu'on ne peut refuſer de s'y rendre ſans s'écarter de la foi ; il faut dire que l'autorité du Concile, dont le ſieur le Courayer convient, eſt véritablement une autorité irréfragable & divine, parce que le Concile la tient de Jeſus-Chriſt ; il faut dire que Jeſus-Chriſt ne la lui a donnée, que pour préſerver les Fidéles des variations qu'il a prédit que les hommes voudroient apporter à la foi, que pour les garantir du danger des interprétations des faux docteurs, que pour mettre ſon

troupeau

troupeau à l'abri des efforts du loup raviſſant.

Nous *n'attendons* plus, il eſt vrai, *de nouvelles révélations* : celles qui fondent notre croïance ſont toutes contenuës dans l'Ecriture & dans la Tradition; mais c'eſt à l'Egliſe ſeule à nous montrer, à nous expliquer, à déclarer avec une autorité abſoluë, quelles ſont les vérités de la foi ; c'eſt à elle qui en eſt la gardienne, à les défendre contre des hommes réprouvés qui les attaquent, contre des hommes livrés à l'eſprit d'orguëil & de menſonge ; ces hommes qui nous ſont annoncés par l'Evangile, qui ont voulu, & qui voudront encore, mais toujours inutilement, ſoüiller du venin de l'erreur, la pureté de notre foi ; enfin c'eſt à cette Egliſe dès qu'elle a parlé, que nous ne pouvons nous diſpenſer de nous ſoumettre. Le Concile qui la repréſente, peut donc nous obliger à croire des vérités, qui avant la déciſion n'étoient pas *néceſſaires*. * » On tolére, « dit S. Auguſtin, » celui qui » diſpute, lorſqu'il diſpute ſur des queſtions qui n'ont » pas été examinées, & qui ne ſont pas encore éta- » blies par la pleine autorité de l'Egliſe ; il faut alors » ſupporter l'erreur ; mais non pas juſques au point » de lui laiſſer ébranler les fondemens de l'Egliſe. » Les premiers auteurs d'une héréſie, ajoûte Vin- » cent de Lerins, qui n'avoit pas été de leur tems » condamnée, peuvent être morts en paix dans le » ſein de l'Egliſe Catholique ; leurs Diſciples au con- » traire ſont mis au nombre des hérétiques, parce

Vincent de Lerins dans ſon Avertiſſement.

* Fundata iſta res eſt. Ferendus eſt diſputator in aliis quæſtionibus non diligenter digeſtis, nondum plenâ Eccleſiæ autoritate firmatis, ibi ferendus eſt error, non tantum progredi debet, ut etiam fundamentum Eccleſiæ quatere moliatur. *S. Aug. Serm.* 294. *n.* 17.

» qu'ils se sont obstinés à la défendre après la con-
» damnation que l'Eglise en a faite.

Préf. 31. *La décision d'un Concile*, continue le sieur le Courayer, *n'ajoûte rien, & s'il est vrai, que ce qu'il n'étoit pas nécessaire de croire avant une telle décision, le puisse devenir après, ce ne peut être qu'en un sens, que cette nécessité se fait plus évidemment connoître par le consentement unanime d'une telle Assemblée qu'auparavant, & que ce consentement forme un préjugé, contre lequel il n'y a qu'une souveraine évidence qui puisse tenir.* Le témoignage unanime de toutes les Eglises Chrétiennes, les décisions des Conciles Oecumeniques, n'aboutissent donc, qu'à former un préjugé, & un préjugé qui doit céder à une *évidence souveraine.*

Or comme assurément nous n'aurons jamais rien de plus fort, rien de plus capable de nous assujettir & de fixer notre croyance, que le témoignage des Eglises dispersées, que les décisions des Conciles Oecuméniques, si ce qu'ils établissent n'est pas la vérité, & ne forme qu'un simple préjugé subordonné à une *évidence souveraine*; la foi des Chrétiens n'est & n'a jamais été qu'un tissu de préjugés, qui sont peut-être la vérité, qui peut-être aussi ne le sont pas, & les Fidéles arriveront jusqu'à la fin des siécles sans avoir de Religion sûre, ou plûtôt sans en avoir une; car est-ce avoir une Religion, que d'ignorer si celle qu'on a, est véritable; que de pouvoir soupçonner qu'elle n'est qu'une chimére, qu'un *préjugé?* Est-ce le mensonge ou la vérité qui nous guide? Est-ce Dieu qui nous conduit, ou le démon qui nous égare? Qui nous délivrera de cette affreuse incertitude, si

Jeſus-Chriſt même, ſi le ſang qu'il a répandu pour fonder notre foi, ſi les promeſſes qu'il a fait d'être toûjours avec ſon Egliſe, ne nous ſont pas des garants infaillibles de la ſureté de notre croyance ?

Mais qu'entend le ſieur le Courayer par ſon *évidence ſouveraine ?* Dieu nous a voilé les choſes qu'il veut que nous croyons, pourquoi les croyons-nous ſans avoir beſoin de les comprendre, & comment ſommes-nous raiſonnables en les croyant ? C'eſt que, quand l'Egliſe nous propoſe des vérités, nous ſommes sûrs que c'eſt Dieu qui parle, & il ne nous faut point d'autre évidence; nous croyons à la parole de Dieu, voila la ſureté de notre croyance; nous croyons à cette parole, toutes incompréhenſibles que ſoient les vérités qu'elle nous garantit: voilà la matiere de notre hommage. Qu'auroit pû dire, le ſieur le Courayer, aux Pélagiens qui nioient l'éxiſtence du péché Originel, parce qu'il ne leur paroiſſoit pas ſenſé qu'un enfant incapable de raiſon, contractât la tâche d'un peché qu'il n'avoit pas commis ? Il n'eſt point d'hérétique, qui n'attaque par quelque prétexte apparent les articles de notre Religion contre leſquels il ſe révolte, il n'en eſt point qui ne ſuppoſe avoir de ſon côté une *évidence ſouveraine ;* & par conſéquent il n'y en auroit aucun qui ne pût errer en ſureté. Il faut donc que le ſieur le Courayer nous indique, s'il le peut, une ſureté pour croire, qui ſoit au-deſſus de la nôtre, & un motif de ſoumiſſion plus legitime & plus raiſonnable.

En cas de partage d'opinion entre les Egliſes Chrétiennes, ſoit unies entre-elles, ſoit ſéparées les unes des autres par le ſchiſme, continue le nouveau Docteur,

l'uniformité de témoignage venant à cesser, il n'y a plus d'autre motif pour nous porter à croire, que les raisons de probabilité, sur lesquelles sont appuyés les dogmes qu'on nous propose, ou l'évidence dont est accompagnée la révélation. Dans tous les siécles il y a eu souvent partage d'opinion, & l'uniformité de témoignage sur les points controversés entre l'Eglise Catholique & les Sectes étrangeres, n'étoit pas moins impratiquable qu'elle nous l'est aujourd'hui avec les Luthériens, les Anabaptistes, les Quakers &c. On a donc toujours été réduit aux *raisons de probabilité*, & à *l'évidence dont la révélation* étoit accompagnée. Et qui devoit prononcer sur ces raisons de probabilité, ou sur cette évidence? Selon nous, c'étoit l'Eglise : selon le sieur le Courayer, chaque particulier en avoit le droit.

Le sieur le Courayer imbû d'une si pernicieuse maxime, ne peut souffrir que le Concile de Trente ait suivi l'exemple des Conciles qui l'avoient précedé. Préf. p. 31. *Faute de bien connoître les hommes*, dit ce Docteur, *on crut que pour les soumettre & les réünir, il n'y avoit qu'à fixer la croyance par des décrets, & étonner les esprits par des anathêmes. Cette méthode*, poursuit-il, *eut pû avoir son utilité dans des tems de respect & de soumission, où l'autorité des Pasteurs étoit la seule mésure qui régloit la croyance des Fidéles; mais ces tems n'étoient plus, & chacun vouloit juger par soi-même de la solidité des raisons qui portoient les uns à décider, & les autres à croire; & l'on commença à regarder plûtôt comme une crédulité blâmable, que comme une foi raisonnable, l'acquiescement à des doctrines dont on ne connoissoit point les preuves.*

Le sieur le Courayer ne pouvoit parler autrement.

Resolu de se soustraire à l'autorité des Pasteurs, il falloit bien qu'il s'arrogeât le droit de juger par lui-même *de la solidité des raisons qui portoient les uns à décider & les autres à croire*. Cependant une difficulté restoit à résoudre : l'Antiquité dont il s'appuie en tant d'occasions, & à laquelle il nous rappelle sans cesse, déposoit ici contre lui. L'histoire de l'Eglise devoit lui apprendre, qu'après la décision dogmatique des Conciles ou du Corps Episcopal, la cause étoit finie ; qu'on n'étoit plus reçû à incidenter sur la probabilité, ou sur l'évidence des raisons contraires, que tout Catholique se croyoit obligé à la soumission, & que le Concile même la déclaroit nécessaire. Mais le sieur le Courayer, ne craint point de tomber en contradiction, il oublie la vénération qu'il avoit affectée pour l'antiquité, & n'apperçoit dans ces tems reculés, qu'ignorance, qu'aveuglement, que *crédulité blamable ;* tems malheureux, où la foi étoit dépouillée de ce qu'elle doit avoir de *raisonnable*, & où elle n'étoit réglée que sur l'autorité des Pasteurs. Ces tems ne sont plus, dit-il, les yeux sont ouverts, l'assoupissement où l'on étoit plongé, est passé, & on fait usage du droit de juger par soi-même *de la solidité* des décisions. C'est méconnoître la Religion, que de prétendre accréditer ainsi sa doctrine particuliere aux dépens de la foi de l'Eglise.

Non, il n'y a qu'une autorité infaillible à qui l'hommage de notre foi soit dû ; ôtez cette autorité, il n'y a plus de Religion, chaque homme se suffit, & ne peut être blâmé pour s'en faire une à sa mode. Luther ne renonça la foi qu'il avoit professée dans son

batême, que parce qu'il crût que l'Eglise pouvoit se tromper, & qu'elle s'étoit en effet trompée ; mais comme il pouvoit se tromper aussi, & que ses disciples pouvoient sans inconvenient supposer qu'il s'étoit en effet trompé ; ils ont examiné les décisions de leur maître ; ils ont *jugé de la solidité des raisons qui l'avoient porté à décider ;* cet examen leur a paru nécessaire, pour ne pas se livrer à *une credulité blâmable ;* & ils se sont apperçûs qu'on les avoit égarés, & qu'ils devoient abandonner Luther par le même principe, qui l'avoit déterminé à se séparer de l'Eglise. Calvin, Socin, & tant d'autres nouveaux Docteurs, ont raisonné comme Luther ; & leurs disciples faisant à leur tour le même usage de leur raison, ont conclu que leurs chefs étoient dans l'erreur. Delà, cette multitude de Sectes, & ces ridicules subdivisions qui s'en sont faites ; delà cette mésintelligence, cette animosité qui arma les Lutheriens contre les Lutheriens ; cet acharnement des Calvinistes contre les Arminiens ; ces reproches amers à Calvin & à ses partisans, de vouloir dominer sur la conscience des Fidéles, & de se faire eux-mêmes des tyrans, après avoir secoué *le joug* du Pape & de l'Eglise Romaine.

Les prétendus réformateurs ne tarderent pas à sentir l'équité de ces plaintes, & l'inconséquence de leur conduite, plus conforme à leur politique qu'au principe fondamental de leur religion ; ils ne purent se dissimuler que ceux qui avoient essuyé de leur part de si mauvais traitemens, ne se les étoient attirés que parce qu'ils avoient usé de leur droit, & que comme suivant les maximes de la nouvelle réforme, on avoit dû exa-

miner les dogmes dont elle exigeoit la croyance, on avoit pû juger par ſoi-même de leur *ſolidité*; que l'infaillibilité n'étant donnée à perſonne pour fixer le ſens des écritures, aucune ſocieté n'avoit droit de condamner l'autre, ni de l'aſſujettir à ſes ſentimens; que chacun pouvant régler ſa foi ſur ſes propres lumieres, on n'étoit point coupable de les ſuivre, & qu'en ſervant Dieu de la ſorte, on ne pouvoit manquer de lui plaire : ils comprirent que l'unique parti qui leur reſtoit à prendre, étoit de vivre les uns avec les autres; & après une longue guerre également injuſte de part & d'autre, ils parvinrent à ſe donner le baiſer de paix, non par la réunion de ſentimens, mais par une tolerance réciproque.

Le ſieur le Courayer inſtruit par les premiers réformateurs, & par leur diſciples, ne s'en eſt pas tenu au principe fondamental du tolérantiſme; il en a adopté les conſéquences, il les développe & leur donne toute l'étenduë dont elles ſont ſuſceptibles. *Sans partialité*, dit-il, *ni ſans haine à l'égard des Catholiques & des Proteſtans, rien ne m'intereſſe à favoriſer les uns au préjudice des autres; & mon ſeul interêt eſt de parvenir à connoître la vérité, lors même que je m'écarte des opinions des autres; & ſans me rendre l'arbitre de leur ſalut ou de leur damnation, perſuadé que toute erreur de bonne foi eſt toûjours involontaire, & par conſéquent moins criminelle, que les fautes qui ſont l'effet de la corruption du cœur......La véritable Catholicité ne conſiſte pas tant dans une uniformité entiere de ſentimens, que dans un amour ardent de la vérité, une diſpoſition ſincere à ſuivre toutes celles qui ſont connuës; & une at-* Préf. 23.

tention ſérieuſe à ne ſuſciter ni révolte contre l'autorité, ni ſchiſme contre la charité, par un attachement opiniâtre à ſes idées, ou une oppoſition trop violente à celle des autres.

Ici le nouveau Docteur d'Oxford ſe fait gloire de marquer une parfaite indifférence entre les Catholiques & les Proteſtans ; il ne condamne perſonne, parce que perſonne ne mérite d'être condamné ſur le choix d'une religion ; il ne ſe rend point arbitre du ſalut & de la damnation d'autrui, parce qu'il n'oſe prononcer ſur la voie qui conduit au ſalut, & ſur celle qui en éloigne : toutes les routes ſeroient-elles également bonnes pour lui ? mais pourquoi en douter ? elles le ſont certainement.

Il veut que l'on ſoit Catholique, & avec lui on peut l'être aiſément, quelque Religion qu'on embraſſe : *La véritable Catholicité ne conſiſte pas tant dans une uniformité de ſentimens, que dans un amour ardent de la vérité.* C'eſt à ce titre que le ſieur le Courayer ſe prétend encore Catholique ; le Socinien, le Déiſte, l'Athée, l'Idolâtre, n'on-t'ils pas le même droit que lui ? les uns & les autres ſe vantent d'être dans la bonne foi. Ils publient qu'ils ont un amour ardent pour la verité, & qu'ils ſont prêts de la ſuivre, dès qu'elle leur ſera connuë ; ils proteſtent que s'ils ſont dans l'erreur, c'eſt involontairement.

Hiſt. du Conc. l. 1. pag. 119. not. 19.

L'héréſie, ſelon lui, *eſt une faute toujours involontaire, & par conſéquent plus digne d'indulgence que toute autre ; car*, ajoute-t'il, *perſonne ne ſe livre volontairement à l'erreur, & ſi la grandeur d'une faute ſe doit meſurer par la liberté du choix, il faut conve-*

nir

nir que de toutes les fautes, l'héréſie eſt la moindre. Et dans l'Epitre Dédicatoire il avoit déja avoüé, *qu'il n'eſt pas de l'interêt de la Religion de captiver les eſprits ſous le joug d'une autorité arbitraire, & de punir les hommes pour des penſées, qu'il n'eſt pas en leur pouvoir de rejetter.* Dédic. p. 6.

Vit-on jamais de plus étranges Paradoxes ? Mais pourquoi donc l'Egliſe s'eſt-elle toujours alarmée du progrès des héréſies ? Pourquoi, malgré les proteſtations que ſes enfans rebelles faiſoient de leur bonne-foi & de leur amour ardent pour la verité, eſt-elle demeurée infléxible ? Pourquoi enfin lors-même qu'elle étoit dépourvûë de tout appui temporel, qu'elle étoit perſécutée, qu'elle étoit expoſée aux railleries, aux inſultes des Payens, & qu'elle auroit dû par politique, ſi la politique eût reglé ſes démarches, ménager ſon petit troupeau, condamnoit-elle hautement les héréſies & leurs fauteurs ?

Le ſieur le Courayer parle-t'il ſérieuſement, quand il dit que *l'héréſie eſt toujours une faute involontaire, & par conſéquent plus digne d'indulgence que tout autre ?* Quoi ! *toujours*; y a-t'il bien penſé ? pour nous, inſtruits par l'Ecriture, par la Tradition, par l'exemple de tous les ſiécles, nous regardons l'héréſie comme un des plus grands crimes, non ſeulement parce qu'il eſt libre & volontaire, mais parce que le plus ſouvent il prend ſa ſource & ſe nourrit dans les paſſions les plus criminelles. Oui, M. T. C. F. l'héréſie ſuppoſe preſque toujours un eſprit hautain, que l'orgueïl attache à la révolte, & qui dans le fond, peu touché de la verité, ne s'occupe que du miſérable honneur de faire pré-

valoir ſes idées ; la corruption du cœur ſuit de près celle de l'eſprit : L'hérétique ſe livre bien-tôt à l'inimitié, à la haine, à la vengeance ; agité qu'il eſt par la violence de ces impreſſions, rien n'eſt ſacré pour lui : tels ont été Luther & Calvin, leurs emportemens ne ſont que trop connus : tels ſeront toujours ceux qui ſuivront de pareils modeles ; & l'on voudroit nous faire croire que l'héréſie dans des perſonnages de ce caractére, ſera une *faute involontaire* & *la moindre de toutes ces fautes.* Un Hérétique de bonne foi, (& en eſt-il un grand nombre ?) n'a point l'audace de lutter contre l'Egliſe, cette idée l'alarmeroit, & il ſentiroit tout le danger d'une ſi terrible ſituation, la modeſtie & la timidité accompagnent ſa confiance dans ſes propres ſentimens ; il les expoſe, on lui répond, il écoûte, il demande à voir qu'il à tort, il aide lui-même aux efforts qu'on fait pour le convaincre, il veut être inſtruit, il ſe tient heureux de l'être, il ſe rend, & le deſir ſincere qu'il a de trouver la verité, l'y ramène auſſitôt qu'il la découvre. A ce portrait le ſieur le Courayer ne reconnoîtra *ni lui, ni l'hiſtorien* dont il fait ſon héros.

Vie de Fra-P. p. 67.

Mais pourquoi Fra-Paolo étoit-il un ſi grand homme aux yeux du ſieur le Courayer ? c'eſt qu'*il n'étoit ni de ces Théologiens rigides, qui faiſant conſiſter l'orthodoxie dans une ſoumiſſion aveugle à toutes les opinions de leur parti, damnent impitoyablement tous ceux qui s'en écartent dans les moindres points, ou dans les moindres pratiques ; ni de ces Proteſtans zélés, qui croyent que la tolérance d'un abus, ou d'une erreur, eſt un péché irremiſſible, & qu'on doit ſe ſéparer de toute communion, dès qu'on y connoît quelque choſe de*

réprébensible : *ces deux extremités lui paroissoient également vicieuses*, & il approuvoit ce qu'il *croyoit bon & véritable dans les autres communions*. Un pareil discours n'annonce-t'il pas le tolerantisme à découvert?

Aussi ennemi, continue-t'il, en se peignant lui-même, après avoir dépeint Fra-Paolo, dont il se déclare imitateur, *aussi ennemi que personne, de la superstition & de tout esprit de domination sur la foi des autres, je souffre sans peine qu'en matiere de simple opinion, l'on pense differamment sur des questions obscures, & je croirois faire une injustice en condamnant dans les autres une liberté, dont j'ai toujours été jaloux pour moi-même.* Ici le Docteur Anglican traite de *simples opinions* les dogmes qui nous séparent d'avec les Protestans, & sans s'embarasser de consulter ceux que Jesus-Christ a établis pour enseigner & qu'ils a chargés de fixer nos doutes sur la foi, il prend pour lui & donne aux autres, sur les *questions* qui lui paroissent *obscures*, une liberté pleine & entiere, persuadé qu'il est que la Religion n'est pas faite pour géner les consciences à un certain point, & que notre croyance doit être subordonnée aux lumieres de la raison, & non au joug de l'autorité.

Nous ne prêtons rien au sieur le Courayer, *c'est à ce seul caractere*, dit-il lui-même, *que je dois l'accès favorable que V. M. a bien voulu m'accorder auprès d'elle; mais c'est en même tems ce qui me rend plus nécessaire l'honneur de sa protection, contre les préventions de ceux qui ne mesurent la Religion des autres, que sur l'étenduë de la soumission, que l'on rend aux décisions de la societé, où l'on se trouve engagé; car les hommes*, poursuit-il, *souffrent impatiemment qu'on les tire de leurs* Ibid.

préjugés ; & comme si la véritable foi consistoit à se dévoüer sans réserve à toutes les fantaisies des autres, & à sacrifier la justice, l'humanité, l'amour de la paix, ses lumieres, & les premieres régles de la raison & de la morale, à l'avancement & au triomphe du parti où l'on est ; il est dangereux pour un auteur de s'écarter le moins du monde de la maniere de penser des autres, sans passer pour n'avoir point de religion.

Vous le voyez, M. T. C. F. c'est sur nos dogmes que tombe le raisonnement du sieur le Courayer ; *les décisions de la societé où l'on se trouve engagé*, sont ces mêmes dogmes établis par l'Eglise Catholique, où il est né, & à qui il donne le nom de *Parti.* Porter sa soumission jusqu'à les embrasser, jusqu'à les croire comme autant de verités certaines & infaillibles, c'est *se dévoüer sans réserve à toutes les fantaisies des autres*, c'est *sacrifier les premieres régles de la raison & de la morale à l'avancement & au triomphe du parti où l'on est.* Il admet cependant, nous l'avons remarqué, la force de la révélation ; mais il se réserve le droit de juger de ce qui ne l'est pas ; & pour donner à la raison une vaste carriere, il restraint la révélation autant qu'il peut, en traitant de *simples opinions*, la plus grande partie des dogmes de l'Eglise. Heureux, selon lui, les Etats où les Souverains ont *des idées plus justes de la pieté*, que ces Princes *qui...... croyent expier leur désordre à la faveur d'un zéle persécuteur, pour le maintien de quelques opinions.* On apperçoit aisément le but de cette satyre : votre indignation, M. T. C. F. rédoublera à la vûë d'un François, qui ose outrager un des plus grands & des plus reli-

Ibid.

gieux de nos Rois : Nous vous l'avons ſouvent dit ; eſt-on rebelle à l'Egliſe, on eſt bien-tôt infidéle à ſon Roi.

Si l'on n'eſt pas, continuë-t'il, *à l'abri de toute erreur, la ſincerité avec laquelle on cherche à s'en détromper, eſt la diſpoſition la plus vertueuſe qu'exige la raiſon & la Religion ; il eſt des vérités obſcures, ſur leſquelles on ſe partage ſans crime, quand on le fait ſans partialité & ſans intérêt.* Ibid.

Qu'on embraſſe donc une Religion plûtôt qu'une autre, qu'on ſe partage ſur des points eſſentiels ; dès qu'ils ſont *obſcurs*, & que la conſcience ne reproche ni *partialité*, ni *intérêt*, non ſeulement on eſt exempt de *crime*, mais on eſt dans *la diſpoſition la plus vertueuſe qu'éxige la raiſon & la Religion ;* car ſelon le ſieur le Courayer, deux choſes juſtifient ceux qui errent ſur des vérités obſcures ; la premiere, c'eſt que les erreurs où les hommes ſe laiſſent entraîner, ne ſont que des penſées, qu'il n'eſt en leur pouvoir, ni de prévenir, ni de rejetter ; c'étoit auſſi le ſentiment de Spinoſa, qu'on eſt en droit de dire, d'écrire, de publier tout ce que l'eſprit enfantoit. La ſeconde, c'eſt que l'Evangile n'impoſe pas avec une extrême rigueur la croyance des dogmes. *Son objet principal*, continuë le ſieur le Courayer, *a été de nous rendre gens de bien, & de réformer encore plus nos cœurs que nos eſprits.* De ces principes ne ſeroit-on pas endroit de conclure, que la préſence réelle, que le peché originel, que la Trinité, que tous nos Myſteres ſont de trop ; ils ne ſont que des diſputes, on ne les comprend pas ; la Religion pouvoit s'en paſſer ; c'étoit bien aſſez de la Ep. Dédic.

morale de l'Evangile ; l'objet principal de cet Evangile a été de nous rendre gens de bien, de réformer nos cœurs, & non pas d'instruire nos esprits, à qui l'on veut imposer un hommage trop difficile & trop humiliant pour la raison. Ainsi raisonne, ou plutôt ainsi s'égare notre Docteur Anglican.

M. Bossuet VI. Avertissement p. 803.

Les Sociniens, les Indifferents ou les Latitudinaristes, ont raisonné de même. Ecoutons le grand Bossuet rapportant leur sistême & les combattant par des traits décisifs. Ils disent » c'est dans les mœurs » qu'il faut rétrecir la voie du Ciel, en la dilatant » pour les dogmes. Tout consiste à bien vivre....... » comme si bien croire n'en étoit pas le fondement «. En effet combien de dogmes dont la croyance influë essentiellement sur les mœurs. » Ne sera-t'il pas aussi » facile de persuader aux hommes, que Dieu n'a pas » voulu porter leurs obligations au-delà du bon sens, » que de leur persuader qu'il n'a pas voulu porter » leur croyance au-delà du bon raisonnement. Mais » quand on en sera venu-là, que sera-ce que ce bon » sens dans les mœurs, sinon ce qu'à déja été ce bon » raisonnement dans la croyance, c'est-à-dire, ce qu'il » plaira à chacun «.

Apud Georg. Harn. Hist. Eccl. & Polit. p. 259.

La Nation, où notre prétendu Chanoine Régulier a choisi sa demeure, éprouve chaque jour dans les mœurs les funestes effets de la dilatation, qu'on a voulu introduire dans les dogmes. » On rejette maintenant » jusques à l'Ecriture Sainte, « dit un Auteur Anglois » & on donne cours à une liberté de Religion si énor» me, qu'on n'exclud pas même de ce rang l'athéisme » & l'impieté..... Depuis la création du monde, il n'y

» eut jamais plus d'opinions monſtrueuſes, qu'on en » voit préſentement en Angleterre. Du ſeul corps » des Indépendans, comme d'un nouveau cheval de » Troye, il eſt ſorti plus de quarante ſectes, dont on » n'avoit jamais entendu parler «. Peut-il être des mœurs où l'Ecriture Sainte eſt rejettée, où l'athéiſme & l'impieté ont un libre cours ?

Mais ce qui doit être pour notre transfuge, un éternel opprobre, c'eſt que tandis que M. l'Evêque de Londres déplore la licence effrenée d'une foule d'Ecrits, où » la prophanation & l'impieté marchent d'un » pas égal, où l'on plonge les hommes dans une funeſte ſécurité, en les délivrant du frein de la conſcience ; en ſappant les fondemens de toute Religion, & en favoriſant l'athéiſme & l'incrédulité ; & » où ſous prétexte de défendre les droits naturels de » l'homme, on a fait un jeu de la Religion, & on a » tourné en ridicule les plus importantes vérités » qu'elle enſeigne «; le nouveau Docteur d'Oxford applaudit à tant de déſordres & à l'étonnante confuſion qui fait gémir le Prélat Anglois ; il ne parle des partiſans de ces ſectes monſtrueuſes, que comme de gens tranquilles, qui *ſervent Dieu dans la ſimplicité de leur cœur*. C'eſt à ceux-là, comme à tous les autres, qu'*un gouvernement juſte* & pacifique ne peut réfuſer la tolérance. C'eſt avec eux, comme avec tous les autres, qu'on doit garder l'unité *& la paix en les abandonnant au jugement de Dieu*, ſans vouloir ſe faire *l'arbitre de leur ſalut & de leur damnation. Il eſt fâcheux*, continue-t'il, *pour l'honneur de la Religion & de l'humanité, qu'on ait oſé attaquer de ſi juſtes maximes ; & ce n'eſt que parce*

Lettr. Paſt. p. 4. 5. 6.

Ep. Dédic.

qu'on a tenté de le faire, *qu'on a donné tant de prise aux esprits forts*, *dont la plume libertine a sçu prendre avantage pour attaquer les fondemens même de la foi.* Mais où sont-ils ces *fondemens de la foi* qu'il veut conserver? Ce ne sont pas assurément ceux qui sont marqués par l'Eglise, ce sont ceux que chaque particulier sent être raisonnables en eux-mêmes, en un mot ceux que la raison dicte, approuve & établit indépendamment de toute autre autorité; & par une conséquence nécessaire, ces fondemens de la foi, qui suivant la parole de Jesus-Christ, doivent-être immuables, deviendront sujets à autant de variations & de changemens que le raisonnement humain.

A entendre le sieur le Courayer, ce sont les principes de la Religion Catholiques, qui ont donné tant de prise *aux esprits forts* pour *attaquer* avec *avantage les fondemens de la foi*; mais qui est-ce qui les attaque plus ouvertement que lui? Ne seroit-il point du nombre de ces téméraires, nous ne le disons qu'à regret, qui s'abandonnant à une imagination déréglée, donnent tout essort à leur plume, ne sont retenus par aucune considération, & ne connoissent ni frein ni mésure? Lui qui renonçant à sa Patrie & à son Cloître, n'est arrêté ni par les censures de l'Eglise, ni par la Sentence du Général de son Ordre; lui qui se rend le panegiriste d'un Religieux * hipocrite, sacrilege, hérétique, furieux; lui pour qui la soumission à l'Eglise n'est que *stupidité*, & les égaremens du protestantisme, qu'*opinions excusables*; lui, qui suivant ses principes, ne voit rien de plus sage, rien de plus raisonnable en matiere de Religion, qu'une paisible neutralité,

Du 30. Janv. 1728.

* Fra-Paolo.

neutralité, & une tolérance univerſelle; lui qui en ſoumettant le dogme à la raiſon, fournit des armes à l'impie pour le fixer dans l'incrédulité, & à tous les peuples pour combattre les ſentimens de ſoumiſſion & de dépendance, que la loi de Dieu a gravés dans nos cœurs, envers nos Souverains; lui enfin par qui toutes les Religions ont été ſi maltraitées, * qu'il eſt ſoubçonné par les Proteſtans même de n'en avoir aucune.

A CES CAUSES, Vû un Livre ayant pour titre: *Hiſtoire du Concile de Trente, écrite en Italien par Fra-Paolo Sarpi de l'Ordre des Servites, & traduite de nouveau en François avec des notes critiques, hiſtoriques & théologiques, par Pierre-François le Courayer Docteur en Théologie de l'Univerſité d'Oxford, Chanoine Régulier & ancien Bibliotequaire de l'Abbaye de ſainte Geneviéve de Paris, imprimée chez J. Weſtein & G. Smith.* 1736. Et après avoir pris l'avis de pluſieurs Théologiens, le ſaint nom de Dieu invoqué, nous avons condamné & condamnons ledit Livre, comme établiſſant un ſyſtême de Religion, impie & hérétique; comme contenant un très-grand nombre de propoſitions reſpectivement fauſſes, téméraires, ſcandaleuſes, captieuſes, ſéditieuſes, & déja condamnées; in-

* Toutes les Communions, *dit le Journaliſte de Hollande*, ſont attaquées dans ces Notes, & celle dont le nouveau Traducteur fait profeſſion (*la Catholique*) eſt la plus maltraitée......... Nous ne pouvons nous empêcher de témoigner, que nous avons peine à comprendre comment un homme qui penſe de la ſorte, peut ſe dire Catholique. .... Rien n'eſt plus conforme à l'humanité, que la tolérance perſonnelle en matiere de Religion; mais rien auſſi n'eſt plus ſuſpect que la tolérance, ou plûtôt l'indifférence par rapport aux ſentimens.

jurieuſes aux Evêques, au Pape & à l'Egliſe; erronées, ſchiſmatiques & hérétiques; défendons de le lire ſous les peines de droit; ordonnons ſous les mêmes peines, d'en rapporter les Exemplaires au Greffe de notre Officialité, huit jours après la publication de notre préſente Ordonnance, qui ſera lûë & publiée partout où beſoin ſera.

DONNE' à Embrun en notre Palais Archiepiſcopal le 14. Août 1737. † PIER. Arch. P. d'Embrun.

Par Monſeigneur,
DOULTRE.

TABLE DES MATIERES.

PREMIERE PARTIE

PARAGRAPHE PREMIER.

PARAGRAPHE SECOND.

SECONDE PARTIE.

Paragraphe Premier.

PARAGRAPHE SECOND.

Fin de la Table des Matieres.

PRIVILEGE DU ROI.

LOUIS PAR LA GRACE DE DIEU, ROY DE FRANCE ET DE NAVARRE, à nos amés & féaux Conſeillers les gens tenans nos Cours de Parlement, Maîtres des Requêtes ordinaires de nôtre Hôtel, Grand Conſeil, Prévôt de Paris, Baillifs, Sénéchaux, leurs Lieutenans Civils & autres nos Juſticiers qu'il appartiendra, SALUT. Notre amé & féal Conſeiller, en nos Conſeils le Sieur PIERRE DE GUERIN DE TENCIN Archevêque d'Embrun, Nous ayant fait expoſer qu'il avoit beſoin de nos Lettres de Privilege pour l'impreſſion *des Uſages*, de ſon Diocèſe; Et d'autant qu'il lui eſt important que leſdits *Uſages* ci-deſſus expliqués ne puiſſent être imprimés par autres Libraires ou Imprimeurs que par celui qu'il choiſira; Il nous a ſuplié de lui accorder nos Lettres à ce neceſſaires. A CES CAUSES voulant traiter favorablement ledit Sieur Archevêque & ſeconder ſes pieuſes intentions; Nous lui avons permis & permettons par ces Préſentes de faire imprimer par tel Imprimeur ou Libraire qu'il voudra choiſir, tous les *Breviaires*, *Diurnaux*, *Miſſels*, *Rituels*, *Antiphoniers*, *Manuels*, *Graduels*, *Proceſſionnaux*, *Epiſtoliers*, *Pſeautiers*, *demi-Pſeautiers*, *Directoires*, *Heures*, *Catechiſmes*, *Ordonnances*, *Mandemens*, *Statuts Synodaux*, *Lettres Paſtorales & Inſtructions à l'uſage de ſon Diocèſe*; en tels volumes, forme, marge, caractere, conjointement ou ſeparément, autant de fois que bon lui ſemblera, & de les faire vendre & débiter par tout notre Royaume, pendant le tems de dix années conſécutives, à compter du jour de la datte deſdites Préſentes; ſans toutefois qu'à l'occaſion des Livres ci deſſus ſpecifiés, il puiſſe en être imprimé d'autres qui ne ſoient pas dudit Sieur Archevêque. FAISONS défenſes à toutes ſortes de perſonnes de quelque qualité & condition qu'elles ſoient d'en introduire d'impreſſion étrangere dans aucun lieu de nôtre obéïſſance; comme auſſi à tous Libraires, Imprimeurs & autres que celui que ledit Sieur Archevêque aura choiſi, d'imprimer ou faire imprimer, vendre, faire vendre, débiter, ni contrefaire leſdits Livres ci-deſſus ſpecifiés en tout ni en partie, ni d'en faire aucuns Extraits ſous quelque prétexte que ce ſoit, d'augmentation, correction, changement de titre, même de traduction étrangere ou autrement, ſans la permiſſion expreſſe & par écrit dudit Sieur Archevêque, ou de ceux qui auront droit de lui, à peine de confiſcation des Exemplaires contrefaits, de trois mille livres d'amende contre chacun des Contrevenans, dont un tiers à Nous, un tiers à l'Hôtel-Dieu de Paris, l'autre tiers audit Sieur Archevêque, ou à celui qui aura droit de lui; & de tous dépens, dommages & interêts; à la charge que ces Préſentes ſeront enregiſtrées tout au long ſur le Regiſtre de la Communauté des Libraires & Imprimeurs de Paris dans trois mois de la datte d'icelles; que l'impreſſion de ces Livres ſera faite dans nôtre Royaume & non ailleurs, en bon papier & beaux caracteres conformément aux Reglemens de la Librairie, & qu'avant que de les expoſer en vente, les Manuſcrits ou Imprimés qui auront ſervi de copie à l'impreſſion deſdits Livres ſeront remis ès mains de nôtre très-cher & féal Chevalier Garde des Sceaux de France, le Sr Chauvelin; & qu'il en ſera enſuite remis deux Exemplaires de chacun dans nôtre Bibliotheque publique, un dans celle de nôtre Château du Louvre, & un dans celle de nôtre cher & féal Chevalier Garde des Sceaux de France le Sieur Chauvelin; le tout à peine de nullité des Préſentes; du contenu deſquelles vous mandons & enjoignons de faire joüir ledit Sieur Archevêque ou ceux qui auront droit de lui & ſes ayans cauſe, pleinement & paiſiblement, ſans ſouffrir qu'il leur ſoit fait aucun trouble ou empêchement. Voulons que la Copie deſdites préſentes, qui ſera imprimée tout au long au commencement ou à la fin deſdits Livres, ſoit tenuë pour dûement ſignifiée, & qu'aux Copies collationnées par l'un de nos Amés & Féaux Conſeillers & Secretaires, foi ſoit ajoûtée comme à l'Original. CAR, tel eſt notre plaiſir. DONNÉ à Paris le trentiéme jour du mois de Juin, l'An de Grace mil ſept cens vingt-huit, & de notre Règne le treiziéme. Par le ROY en ſon Conſeil. *Signé*, SAINSON.

Regiſtré ſur le Regiſtre VII. *de la Chambre Royale & Syndicale de la Librairie & Imprimerie de Paris, n.* 162. *fol.* 139. *conformément au Reglement de* 1723. *qui fait défenſes art.* IV. *à toutes Perſonnes de quelque qualité qu'elles ſoient, autres que les Libraires & Imprimeurs, de vendre, débiter & faire afficher aucuns Livres pour les vendre en leurs noms, ſoit qu'ils s'en diſent les Auteurs ou autrement, & à la charge de fournir les Exemplaires preſcrits par l'art.* CVIII. *du même Reglement. A Paris le* 6. *Juillet* 1728. *Signé* COIGNARD *Syndic*.